



# INNOVER ENSEMBLE

Stratégie de promotion des nouveaux modèles  
de l'économie sociale et inclusive à l'international

RAPPORT DE STRATÉGIE



Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement  
et du développement international

2016

La stratégie peut être consultée en ligne sur le site France Diplomatie : [www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications-infographies/publications/enjeux-planetaires-cooperation-internationale/rapports/](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications-infographies/publications/enjeux-planetaires-cooperation-internationale/rapports/)

[Cette stratégie est également disponible en anglais sur le site France Diplomatie : www.diplomatie.gouv.fr/en/photos-publications-and-graphics/publications/](http://www.diplomatie.gouv.fr/en/photos-publications-and-graphics/publications/)

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous procédés, y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour tous pays.

#### **Remerciements**

Les auteurs tiennent ici à remercier l'ensemble des interlocuteurs pour leur disponibilité et la qualité de leurs contributions.

# INNOVER ENSEMBLE

Stratégie de promotion des nouveaux modèles de l'économie sociale et inclusive à l'international

*Rapport supervisé par Sarah Marniesse et Henri de Cazotte  
Rédigé par Lola Blanc et Valentin Benoît, agents du ministère des Affaires étrangères et du Développement international*

# TABLE DES MATIERES

Préface.....	7
Contributeurs et rédacteurs .....	8
Introduction .....	11
I. Promouvoir de nouveaux modèles de développement .....	12
A. L'essor de nouveaux modèles à impact social et environnemental .....	12
B. Une opportunité d'innovation pour de nombreux secteurs.....	16
C. L'innovation sociale suscite l'intérêt d'un grand nombre de pays .....	28
II. Pour une économie sociale et inclusive au sein des politiques publiques du développement.....	36
A. L'évolution du cadre des politiques de coopération .....	36
B. De l'entrepreneuriat social à l'économie sociale et inclusive, le rôle de la France .....	38
C. L'économie sociale et inclusive, au cœur de l'agenda 2030 du développement durable .....	41
III. Propositions d'action pour appuyer les nouveaux modèles de l'économie sociale et inclusive .....	52
A. Pilotage et gouvernance.....	53
Proposition 1. Mettre en place un comité de pilotage de la présente stratégie, avec le soutien de l'administration.....	53
Proposition 2. Permettre aux entreprises et fondations d'orienter leurs activités vers des projets hybrides à l'international.....	54
Proposition 3. Promouvoir les critères d'identification pour qualifier les projets à impact dans le but de faciliter l'accès aux capitaux et la reconnaissance de leur modèle.....	57
Proposition 4. Renforcer la part des projets qui font la promotion de la RSE et de critères ESG dans notre politique de coopération du développement. ....	58
B. Finance .....	59
Proposition 5. Encourager le déploiement de l'initiative Entrepreneuriat Social / Social Business (ES/SB) de l'AFD .....	60
Proposition 6. Encourager le réseau diplomatique à développer les PISSCA .....	63
Proposition 7. Capitaliser sur les financements européens, accroître la dotation et l'impact de l'initiative « Social business » de l'AFD, et offrir un accès à ces fonds aux acteurs privés français qui œuvrent à l'international .....	64
Proposition 8. Poursuivre les travaux sur la comptabilisation des garanties dans les statistiques du CAD de l'OCDE .....	65
C. Promotion, animation et communication .....	65
Proposition 9. Mieux communiquer pour renforcer la visibilité de l'économie inclusive et solidaire et du financement à impact à l'international .....	66
Proposition 10. Multiplier les plateformes d'échanges entre les acteurs publics, les acteurs privés et la société civile en faveur de l'entrepreneuriat social et de l'économie inclusive .....	67
Proposition 11. Promouvoir les projets d'entrepreneuriat sociétal par l'organisation de concours primant l'innovation.....	68

Proposition 12. Inscrire l'économie inclusive et sociale dans l'agenda international du développement.....	69
D. Coopération technique et recherche .....	70
Proposition 13. Répondre aux besoins de mesure de l'impact.....	70
Proposition 14. Renforcement de capacités et recherche .....	71
Proposition 15. Accompagner l'amélioration du cadre réglementaire de l'ESS dans les pays en développement via les programmes de renforcement de capacités de gouvernance de l'AFD/Expertise France.....	73
Proposition 16. Stimuler les filières de commerce équitable, filières instituées du business inclusif.....	73
IV. Résumé des propositions et des actions .....	75
V. Bibliographie .....	79
A. Ouvrages et publications : .....	79
B. Sites Internet .....	80
VI. Annexes.....	81
A. Nutri'zaza, le succès d'une entreprise sociale lancée par une ONG .....	81
B. Tableau d'Affectio Mutandi .....	82



## PREFACE



Dans les pays du Sud, les modes de développement actuels fragilisent l'environnement social et écologique. La pauvreté, l'exclusion, le travail précaire, la surexploitation des ressources naturelles et la pollution sont autant de menaces qui compromettent tout espoir de vie décente pour des centaines de millions de personnes et mettent en péril l'avenir de la planète. Il est donc urgent d'« agir autrement ».

Les objectifs de développement durable (ODD) adoptés à New York en septembre 2015, puis l'Accord de Paris sur le climat de décembre 2015 ont fixé le cap. Pour atteindre ces objectifs, construire un monde plus équitable, plus solidaire et plus durable, il nous faut inventer ensemble de nouveaux modèles économiques et de nouvelles formes de vie en société.

De nombreux acteurs français sont d'ores et déjà engagés sur cette voie. Partout, sur les territoires du Sud, des associations et de petites et grandes entreprises se mobilisent, innovent, transforment leur mode de production et cherchent à concilier les différentes dimensions du développement durable. De nouveaux modèles se diffusent : économie sociale et solidaire, entrepreneuriat social, économie circulaire, économie collaborative.

Pour mieux accompagner ces nouveaux modèles et les aider à changer d'échelle, la France a souhaité se doter d'une stratégie gouvernementale, élaborée en cohérence avec la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale du 7 juillet 2015, ainsi qu'avec la loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014.

Cette stratégie « Innover ensemble » s'inscrit dans la continuité de l'action menée par Pascal Canfin et Annick Girardin depuis 2012 en faveur de l'économie sociale et inclusive. Elle confirme la volonté de la France de faire du soutien à l'innovation et aux acteurs de changement l'un des axes forts de sa politique de développement.

Je remercie tous les acteurs qui ont participé à l'élaboration de cette stratégie et je les encourage, désormais, à contribuer à sa mise en œuvre à nos côtés.

**André Vallini**

Secrétaire d'État chargé du Développement et de la Francophonie

## CONTRIBUTEURS ET REDACTEURS

Cette stratégie est le fruit d'un travail collaboratif avec les acteurs de l'économie sociale et inclusive (entreprises, organisations non gouvernementales [ONG], associations, agences de conseil, Agence française de développement [AFD], acteurs de l'économie sociale et solidaire [ESS], direction générale du Trésor, etc.). À l'occasion de réunions de groupe ou d'entretiens bilatéraux, les praticiens du secteur ont pu échanger, débattre et faire part de leurs attentes au ministère des Affaires étrangères et du Développement international.

Pour leurs précieuses contributions, nous souhaitons remercier ici :

- AMAZIT Anaïs, Rencontres du Mont Blanc ;
- BAILLY Frédéric, GROUPE SOS ;
- BAJOT Aymeric, SUEZ ;
- BANCE Anne-Lise, Prophil ;
- BEASSE Jean-Nicolas, PROPARCO ;
- BINCAILLE Myriam, SUEZ ;
- BOBIN Shanti, Direction générale(DG) du Trésor ;
- BOISSON Thomas, DG Trésor ;
- BONELLO Benoît, La Maison pour Rebondir ;
- BOUGOUIN Anne-Sophie, SIDI ;
- BOUVIER Maëlle, MAEDI ;
- CARON Patrick, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) ;
- DAYRE Jean-Gabriel, PROPARCO ;
- DE CARNE Marine, MAEDI ;
- DE DURFORT Béatrice, Centre français des fonds et fondations ;
- DE GUERRE Olivier, Phitrust ;
- DE GUERRE Raphaël, Agence française de développement (AFD) ;
- DE LUTZEL Emmanuel, BNP Paribas ;
- DE VILLEPIN Marie-Anne, Développement sans frontières ;
- DENIS Anne-Laure, LafargeHolcim ;
- DES MAZERY Sophie, FINANSOL ;
- DUVAL Ninon, Bond'Innov ;
- FAIVRE-TAVIGNOT Bénédicte, Hautes études commerciales (HEC) ;
- FLOGNY Aude, AFD ;
- FONTAINE Jean-Marc, Total ;
- FRIESS Stéphanie, École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC) ;
- GIRAUD Bernard, Danone ;
- GOUNOT Charlotte, DG Trésor ;
- GRÉGOIRE-ZAWILSKY Myriam ; Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
- GUEDJ Pierre-Samuel, Affectio Mutandi ;
- GUICQUERO Yves, AFD ;
- GUIFFANT Pascale, SUEZ ;
- HOYAUX Isabelle, Scale-Changer ;
- HUET Yvonnick, AgriSud International ;
- JACQUEMOT Pierre, Groupe de recherches et d'échanges technologiques (GRET) ;

- JEANTET Thierry, Rencontres du Mont Blanc ;
- KAYSER Olivier, Hystra ;
- KLARSFELD Lucie, Hystra ;
- LANGERDORFF Cyrille, Crédit Coopératif ;
- LECUYER Jean Michel, Comptoir de l'Innovation ;
- LÉGER Édouard, MAEDI ;
- LESCANNE Adeline, Nutriset ;
- LESCANNE Michel, Nutriset ;
- LÉVEQUE Philippe, directeur général de CARE ;
- LEVILLAIN Kevin, Centre de gestion scientifique des Mines Paris Tech ;
- LEVY Marc, GRET ;
- LOZAC'HMEUR Alizée, MakeSense ;
- MARKI Sonja, OCDE ;
- MEYER Anne, Solidarités Entreprises Nord-Sud ;
- MISSIKA Bathylle, OCDE ;
- MIZZI Jean-Claude, Commission européenne (DG Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME – DG GROWTH);
- MUIRHEAD Andrew, Asian Venture Philanthropy Network (AVPN) ;
- NEDJAM Malgorzata, DG Trésor ;
- NICOLAUS Hugo, Rencontres du Mont Blanc ;
- OBLACEWICZ Ewelina, OCDE ;
- PARENT Élodie, Centre d'études financières économiques et bancaires (CEFEB) ;
- PERROT François, LafargeHolcim ;
- PÉRIOU Claude, PROPARCO ;
- PERNOT DU BREUIL Michel, Solidarités Entreprises Nord-Sud ;
- PERRON Jean-Luc, Fondation Grameen Crédit Agricole ;
- POLINE Christophe, Schneider Electric ;
- POISSONNIER Arnaud, Babyloan ;
- POULNOT Jean-Philippe, Rencontres du Mont Blanc ;
- PREVOST Laurine, FINANSOL ;
- PRUDHOMME Jacky, BNP Paribas ;
- QUEINNEC Yann, Affectio Mutandi ;
- ROMON Émilie, OCDE ;
- ROUILLE-DORFEUIL Antoine, Groupe SOS ;
- SCHMITT Jérôme, Total ;
- SCHMITZ Christian, SIDI ;
- SILICE Pénélope, OCDE ;
- SEGHERS Virginie, Prophil ;
- SENANTE Elena, SUEZ ;
- SEVERINO Jean-Michel, I&P ;
- SIBIEUDE Thierry, ESSEC ;
- STRICHER Thuy-Anne, CARE France ;
- STOLL Julie, Plateforme pour le commerce équitable ;
- VALADE Hélène, SUEZ ;
- VOISIN Nadia, MAEDI.



## INTRODUCTION

Le 2 juin 2015, à l'occasion d'un événement qui réunissait les acteurs de l'économie inclusive engagés dans les pays en développement, Madame Annick Girardin, secrétaire d'État chargée du Développement et de la Francophonie, annonçait la rédaction d'une stratégie d'appui à l'économie sociale et inclusive à l'international, destinée à préciser les enjeux, les objectifs et les moyens de la politique de développement dans ce domaine.

L'urgence d'une mobilisation collective pour le développement durable conduit à renforcer et à repenser la place et le rôle des parties prenantes du développement dans nos politiques de coopération. L'agenda 2030 met notamment l'accent sur le rôle du secteur privé dans les dynamiques de développement durable, après qu'il a été largement associé au processus de définition des objectifs du développement durable.

L'essoufflement de nos modèles économiques et sociaux induit en effet l'apparition de nouvelles structures, capables de concilier développement économique pérenne et impact social et/ou environnemental. Elles sont en particulier issues de l'entrepreneuriat social et peuvent être portées par différents types d'acteurs : associations, ONG, entreprises, collectivités, économie sociale et solidaire (ESS).

La loi du 7 juillet 2014 prend note de ce constat, en mentionnant la contribution des différents acteurs au développement des pays partenaires. Elle insiste notamment sur les acteurs de l'ESS ainsi que sur ceux de l'investissement à impact et du secteur privé qui cherchent, chacun à leur manière, à mieux prendre en compte les enjeux de développement durable. L'objectif de cette stratégie est de faire suite à cette loi, en définissant précisément les voies de la coopération avec les acteurs cités.

Ce document s'est inspiré des nombreux rapports réalisés depuis 2013 sur le sujet (Rapport Faber/Naidoo<sup>1</sup> et Rapport du sous-groupe « Investissement à impact sociétal pour le développement » du Comité français sur l'investissement à impact social<sup>2</sup>, à l'initiative des pouvoirs publics). Ces textes soulignaient la nécessité pour l'État, de donner un signal fort en faveur de la promotion d'une croissance inclusive et durable pour le développement associant tous les acteurs.

Ainsi, la présente stratégie souhaite-elle répondre à cette demande en définissant un cadre précis et concret pour encourager la structuration et les initiatives du secteur.

Elle est composée de trois chapitres. Le premier d'entre eux traite de l'évolution des modèles et de l'émergence d'un nouvel écosystème, qui cherche à donner plus d'impact et de durabilité à des projets sociétaux. Le deuxième volet explicite de quelles manières les politiques publiques du développement peuvent s'appuyer avec succès sur ces innovations pour promouvoir une économie inclusive. Enfin, la dernière partie est constituée de propositions concrètes d'actions pour renforcer une approche collaborative du développement et ainsi aider l'écosystème à prendre son envol.

---

<sup>1</sup> Emmanuel Faber et Jay Naidoo, *Innover par la mobilisation des acteurs : 10 propositions pour une nouvelle approche de l'aide au développement*, 2014.

<sup>2</sup> Comité français sur l'investissement à impact social, *Innover financièrement pour innover socialement*, 2014.

# I. PROMOUVOIR DE NOUVEAUX MODELES DE DEVELOPPEMENT

## A. L'essor de nouveaux modèles à impact social et environnemental

Depuis plusieurs années, le dispositif d'aide au développement de la France est sollicité par de nouveaux acteurs (le secteur lucratif, des fondations, mais aussi des ONG, des associations...) pour soutenir des initiatives innovantes qui œuvrent à la résolution des problèmes sociaux et environnementaux.

Ces initiatives cherchent à répondre à un besoin social et/ou environnemental, tout en assurant la durabilité de leur action par la pérennité et la consolidation de leur modèle économique. Souvent, ces initiatives sont le produit de partenariats multi-acteurs et sont solidement ancrés sur leur territoire.

Elles soulignent par ailleurs l'importance, en lien avec les objectifs de développement durable, de l'action publique et la nécessaire contribution des différentes catégories d'acteurs, publics et privés, à de nouveaux modèles de développement.

### 1) Des modèles hybrides en cours de structuration

On peut qualifier de « modèles hybrides », ceux privilégiés par les organisations fondées sur un objectif de rentabilité avec un impact social ou environnemental (si celui-ci inclut un impact social). On retrouve ces modèles dans ce que l'on appelle l'économie inclusive, l'économie sociale et solidaire, l'entrepreneuriat social, les initiatives « Bas de la pyramide » ou de « l'investissement à impact ».

Ainsi, dans leur *Synthèse sur l'entrepreneuriat social*, la Commission européenne et l'OCDE<sup>3</sup> soulignent la difficulté de trouver une définition uniforme. Si certains acteurs adhèrent volontiers à la définition de Mohammed Yunus,<sup>4</sup> d'autres préfèrent celle fournie par l'OCDE en 1999, et qui considère comme entreprise sociale « *toute activité privée d'intérêt général, organisée à partir d'une démarche entrepreneuriale et n'ayant pas comme raison principale la maximisation des profits mais la satisfaction de certains objectifs économiques et sociaux, ainsi que la capacité de mettre en place, dans la production de biens et de services, des solutions innovantes aux problèmes de l'exclusion et du chômage* ». <sup>5</sup>

Au niveau européen, une clarification a été apportée par la Communication « Initiative pour l'entrepreneuriat social - IES<sup>6</sup> » qui précise que par "entreprise sociale", sont fléchées les entreprises<sup>7</sup> :

- pour lesquelles l'objectif social ou sociétal d'intérêt commun est la raison d'être de l'action commerciale, qui se traduit souvent par un haut niveau d'innovation sociale,

<sup>3</sup> OCDE/Commission européenne, *Synthèse sur l'entrepreneuriat social*, 2013.

<sup>4</sup> Selon la définition de Mohammad Yunus (prix Nobel de la paix en 2006), le social business repose sur un modèle économique durable, répond à une cause sociale et permet aux investisseurs de récupérer leur capital initial et, si possible, de dégager des bénéfices qui seront par la suite réinvestis dans le projet. Ces bénéfices ne leur sont pas destinés aux investisseurs mais sont réinvestis dans l'activité pour un impact social encore plus fort. Cette définition est contestée par de nombreuses voix qui considèrent qu'il est acceptable de distribuer des dividendes dans une proportion raisonnable.

<sup>5</sup> *Ibidem*

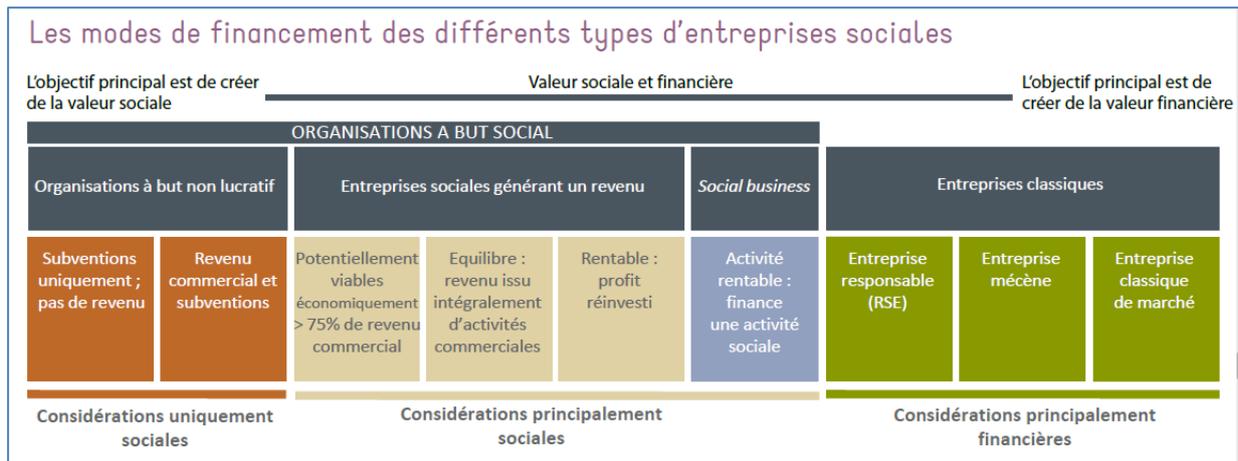
<sup>6</sup> Initiative pour l'entrepreneuriat social ES : COM de la Commission européenne, (2011) 682 du 25 octobre 2011 « Initiative pour l'entrepreneuriat social - Construire un écosystème pour promouvoir les entreprises sociales au cœur de l'économie et de l'innovation sociales », octobre 2011. Disponible à l'adresse suivante : [eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0682:FIN:FR:PDF](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0682:FIN:FR:PDF)

<sup>7</sup>

Au sens des règles du Traité sur le fonctionnement sur l'Union européenne et de la jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union européenne.

- dont les bénéficiaires sont principalement réinvestis dans la réalisation de cet objet social,
- et dont le mode d'organisation ou le système de propriété reflète la mission, s'appuyant sur des principes démocratiques ou participatifs, ou visant à la justice sociale.

En tenant notamment compte de ces définitions, la catégorisation présentée par Ashoka dans son baromètre de l'entrepreneuriat social en France et à l'international<sup>8</sup> permet d'opérer une première classification.



Source : Ashoka, adapté de John Kingston, CAF Venturesome, par Pieter Oostlander, Shærpa et EVPA

Les déclinaisons sont donc nombreuses, d'autant plus qu'elles proposent de juxtaposer des termes et des concepts qui étaient auparavant considérés comme incompatibles : social et profit ; croissance et soutenabilité. La variété des acceptations conduit les différents acteurs (ONU, G20, OCDE, Europe, France) à mettre en place des cadres de définitions pour promouvoir ces initiatives qui ont en commun de mettre l'efficacité économique au service de la résolution d'un problème d'intérêt général. Plusieurs modèles peuvent être développés à partir de ces premiers critères, à la croisée des secteurs marchand et non-marchand : modèles de l'économie sociale et solidaire traditionnelle, modèles de l'économie inclusive, de l'économie collaborative et de partage, qui sont autant de déclinaisons possibles mettant en avant la forme hybride d'un projet et associant modèle économique pérenne et objectif social et/ou environnemental.

L'Agence française de développement (AFD) a effectué un travail<sup>9</sup> de distinction des modèles afin de clarifier les différences qui existent :

<b>Économie sociale et solidaire (ESS)</b>	<i>Notion française et européenne qui regroupe l'ensemble des associations, mutuelles, coopératives, fondations et désormais entreprises commerciales d'utilité sociale ou solidaire</i>
<b>Social Business (entreprises sociales)</b>	<i>Entreprises poursuivant un objectif social et/ou environnemental tout en s'assurant de la viabilité économique.</i>

<sup>8</sup> Disponible à l'adresse suivante : [france.ashoka.org/sites/france.ashoka.org/files/Barometre-de-entrepreneuriat-social-2012.pdf?bcsi\\_scan\\_76859af71b923077=1&bcsi\\_scan\\_96404f7f6439614d=1&bcsi\\_scan\\_1fe59ba8c561fa18=0&bcsi\\_scan\\_filename=Barometre-de-entrepreneuriat-social-2012.pdf](http://france.ashoka.org/sites/france.ashoka.org/files/Barometre-de-entrepreneuriat-social-2012.pdf?bcsi_scan_76859af71b923077=1&bcsi_scan_96404f7f6439614d=1&bcsi_scan_1fe59ba8c561fa18=0&bcsi_scan_filename=Barometre-de-entrepreneuriat-social-2012.pdf)

<sup>9</sup> Note présentée au Conseil d'administration de l'AFD du 2 février 2015 présentant l'initiative ES/SB.

<b>Initiative BOP (Base de la pyramide)</b>	<i>Initiatives ou stratégies mises en place principalement par les entreprises internationales pour cibler le vaste marché que représentent les 3,7 milliards d'individus vivant avec moins de 8 dollars par jour dans une démarche à la fois commerciale et de responsabilité sociale.</i>
<b>Impact Investing</b>	<i>Classe d'investissement ciblant des financements à fort impact. Grande diversité dans les types de projets financés et les attentes de retour social/environnemental et financier.</i>
<b>Économie inclusive/Inclusive business</b>	<i>Entreprises qui intègrent dans leurs parties prenantes une part importante de populations BOP, soit par la clientèle visée, la chaîne d'approvisionnement et qui ont donc in fine un impact intrinsèque sur la création de revenus pour ces populations ou leur accès à des biens et services essentiels ; si le modèle économique peut varier d'une entreprise à l'autre, la rentabilité financière est toujours recherchée.</i>

Pendant longtemps, ces initiatives ont été menées par des acteurs des pays en développement sans bénéficier de la reconnaissance conceptuelle qui existe aujourd'hui : de nombreuses entreprises communautaires créées par des organisations de producteurs n'étaient tout simplement pas répertoriées dans l'éventail des acteurs reconnus de la coopération.

### **L'« économie inclusive » et le développement**

*Pour que la croissance soit équitable et inclusive avec des effets en termes de développement, c'est à dire réduire les inégalités pour « profiter à tous », elle doit avoir des impacts/résultats en faveur des populations « pauvres » :*

- *certainement celles dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté national,*
- *mais également celles dont les revenus se situent un peu au-dessus, parce qu'elles sont en situation de vulnérabilité et qu'elles ne comprennent pas, vue leur situation, pourquoi elles seraient exclues de mesures «pro-pauvres», qu'elles peuvent compromettre sinon, par leur réaction de contestation.*

**Source : Marc Lévy, directeur de la prospective au Gret, Entreprises privées, Développement et Solidarité internationale : de nouvelles approches partenariales au service de la politique de coopération au développement.**

## **2) Cadre de référence de la stratégie**

La présente stratégie s'inscrit dans un cadre international et évolutif. Afin de refléter un large champ d'intervention, il a été décidé d'intégrer l'ensemble des acteurs de l'ESS et de l'économie inclusive à l'international (entreprises, associations, structures traditionnelles de l'ESS, fondations, ONG, collectivités, agences de conseil, institutions financières, centres de recherche etc.). Hormis les acteurs engagés de longue date, il peut s'agir aujourd'hui de Français exportant leur modèle à l'étranger, mais aussi d'étrangers investis dans ce secteur sur leur propre territoire.

Face à la diversité des définitions et des modèles existants, la stratégie prend le parti de penser en termes de projets plutôt qu'en termes de structures<sup>10</sup>. Une grande entreprise cotée peut par exemple lancer une initiative à impact et s'inscrire dans une démarche durable et d'impact (si le projet est rattaché à une structure distincte juridiquement) alors que ce n'est pas l'objectif premier de sa stratégie globale. À l'inverse, une ONG peut choisir de développer un modèle économiquement viable, pour pérenniser l'impact de son action alors qu'elle dépend souvent de subventions.

Après la Communication « IES » de la Commission européenne, le co-législateur européen (Parlement européen et l'unanimité des 28 États membres) a adopté deux règlements reprenant la même définition des « entreprises sociales » : le Règlement (UE) 346/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2013 relatif aux fonds d'entrepreneuriat social européens (EuSEF<sup>11</sup>) puis le Règlement (UE) 1296/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant un programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI<sup>12</sup>).

À l'heure où la Commission européenne, soutenue par la France<sup>13</sup>, souhaite marquer un lien beaucoup plus étroit entre la politique menée au sein du marché intérieur des 28 États membres et la politique extérieure de l'UE (notamment afférente aux politiques de voisinage et de développement), il est opportun que la stratégie du MAEDI soit en cohérence avec la définition du Règlement EaSI.

***Définition retenue par le Règlement (UE) 1296/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant le programme EaSI :***

*« entreprise sociale », une entreprise qui, quelle que soit sa forme juridique » :*

*a) a pour objectif principal, en vertu de ses statuts ou de tout autre document constitutif de l'entreprise, de produire des effets sociaux positifs et mesurables, plutôt que de générer du profit pour ses propriétaires, ses membres ou ses actionnaires, et qui:*

- i) fournit des services ou des biens qui génèrent un bénéfice social et/ou*
- ii) utilise une méthode de production de biens ou de services qui est la matérialisation de son objectif social ;*

*b) utilise ses bénéfices en premier lieu pour atteindre son objectif principal et a des procédures et des règles prédéfinies couvrant toute distribution de bénéfices aux actionnaires et aux propriétaires, qui garantissent qu'une telle distribution ne dessert pas son objectif principal; et*

*c) est gérée dans un esprit d'entreprise, de manière responsable et transparente, notamment en associant ses employés, ses clients et les parties prenantes concernées par ses activités économiques.*

***Source : Jean-Claude Mizzi, coordonnateur des politiques, Commission européenne***

<sup>10</sup> L'initiative ES/SB de l'AFD a délibérément choisi de considérer l'objectif solidaire plutôt que le statut de la structure.

<sup>11</sup> Disponible à l'adresse suivante : [eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32013R0346&from=FR](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32013R0346&from=FR)

<sup>12</sup> Disponible à l'adresse suivante : [eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:347:0238:0252:FR:PDF](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:347:0238:0252:FR:PDF)

<sup>13</sup> Cf. procès-verbal du GECES du 16 septembre 2015 disponible à l'adresse suivante page 6 : [ec.europa.eu/DocsRoom/documents/12961?locale=en](http://ec.europa.eu/DocsRoom/documents/12961?locale=en)

Dans son initiative « entrepreneuriat social / *social business* », l'AFD s'est d'ailleurs inspirée de cette définition- tout en l'élargissant- pour arrêter le cadre d'intervention et caractériser les projets éligibles.

Le MAEDI a ainsi adopté la définition de son opérateur car elle illustre les modèles auxquels il est confronté sur le terrain dans le domaine de la coopération internationale, mais sans pour autant écarter d'autres options qui ont en commun la réponse à un objectif social/environnemental et la préservation des moyens pour l'atteindre.

**Définition retenue par l'AFD pour son « Initiative d'appui à l'entrepreneuriat social/social business (ES/SB) » :**

*Un projet relevant de l'Entrepreneuriat Social/Social Business s'articule autour des trois critères cumulatifs :*

- *une finalité sociale et/ou environnementale prioritaire et formalisée, qui constitue la raison d'être de l'entreprise ;*
- *un modèle économique pérenne, qui vise à atteindre l'autonomie financière et qui ne dépend pas de subventions ;*
- *une organisation de l'entreprise en cohérence avec la finalité sociale ou environnementale, définie par une gouvernance adaptée, une pratique de la RSE, la mise en œuvre de mesure des résultats et impacts et des ambitions financières adaptées à la finalité.*

**Source : Initiative d'appui à l'Entrepreneuriat Social/Social Business (ES/SB) présentée lors du conseil d'administration de l'Agence française de développement le 19 février 2015**

## **B. Une opportunité d'innovation pour de nombreux secteurs**

Ces structures-projets promeuvent des compétences collaboratives et participatives. Ils sont l'œuvre d'entrepreneurs dits « sociaux » ou font intervenir de nouveaux acteurs et valorisent les complémentarités de leur apport. Ces nouveaux modèles sont sources d'innovation et permettent à plusieurs secteurs de faire évoluer leur cadre d'intervention.

### *1) De la RSE à l'étape d'après : les entreprises du secteur marchand innovent pour intégrer le développement durable dans le cœur d'activité*

Les entreprises et organisations sont tenues de respecter un cadre de normes internationales et de principes liés à la responsabilité sociétale dans le cadre de leurs activités. En adoptant un comportement responsable, elles cherchent à diminuer leurs impacts négatifs et à prévenir l'occurrence de drames tels que celui du « Rana Plaza »<sup>14</sup>. Ces efforts sont encourageants, ils reflètent l'engagement de certains dirigeants qui y voient des opportunités et sont le fruit d'un renforcement du cadre normatif (Responsabilité sociétale des entreprises/organisations) qui doit être soutenu pour éliminer les mauvaises pratiques. Cette prise de conscience sociétale est en soi une contribution au développement. Le MAEDI a fait de la RSE une priorité de sa diplomatie d'influence. Il vient à cet effet de

<sup>14</sup> Effondrement de l'immeuble « Rana Plaza », situé près de Dacca, au Bangladesh, causant la mort de 1 138 personnes qui y travaillaient, et en blessant près de 2 000 autres, le 24 avril 2013. Cet immeuble, qui n'était pas aux normes de sécurité, abritait plusieurs usines textiles produisant pour des marques occidentales.

produire un « Guide d'information » à l'usage de ses ambassades (décembre 2015) qui actualise la circulaire RSE transmise en 2013 aux ambassades.

Au-delà du seul respect de leurs obligations, on constate également une demande des entreprises et des organisations d'aller « au-delà de la RSE/RSO ». Plutôt que de se contenter d'une réduction des impacts négatifs, elles cherchent aussi à créer de la valeur en contribuant au respect des normes sociétales des pays en développement. Le secteur de la RSE se rapproche du monde du *business* et recherche d'autres indicateurs clefs de performance, autres que la seule création de valeur économique, comme le développement de chaînes de valeur inclusives pour les populations du « bas de la pyramide » et créatrices de valeurs partagées.

### **Partenariat CARE-Danone Egypte pour la filière lait**

*En nouant un partenariat de grande ampleur en Egypte, CARE et Danone (au travers de son fonds Ecosysteme) s'associent pour repenser la manière dont les petits producteurs de lait peuvent s'intégrer dans la chaîne de valeur de grands groupes industriels afin de vivre dignement de leur travail. Ce projet d'une durée de 3 ans vise à réduire la vulnérabilité des producteurs pauvres en les aidant à produire davantage et de meilleure qualité.*

*Le projet s'attachera à organiser une chaîne d'approvisionnement efficace et à favoriser l'accès de 5 000 producteurs aux marchés à des prix satisfaisants ; une approche innovante combinant travail avec les petits producteurs et construction d'une ferme moderne de plus grande taille afin de mutualiser l'accès à des services essentiels pour exercer leur métier (service vétérinaire, alimentation animale, etc).*

*Danone, fidèle à son engagement en faveur de la santé par l'alimentation trouve dans ce projet hybride, mêlant engagement sociétal et modèle économique, une façon d'améliorer la vie des producteurs tout en sécurisant des approvisionnements locaux de qualité dans un marché égyptien où la demande est en croissance rapide.*

**Source :** [www.carefrance.org/partenaires/entreprise-fondation/actualites-entreprises/Partenariat-CARE-Danone-Egypte-pour-la-filiere-lait.htm](http://www.carefrance.org/partenaires/entreprise-fondation/actualites-entreprises/Partenariat-CARE-Danone-Egypte-pour-la-filiere-lait.htm)

La mise en œuvre de telles actions au sein de grands groupes est largement favorisée par un fort engagement du haut management, mais peut également être portée par des salariés qui s'engagent dans une démarche entrepreneuriale au sein même de leur entreprise. On les appelle des « intrapreneurs sociaux » car ils arrivent à concilier objectifs de développement durable et activités rentables dans leurs corps de métiers.

Ainsi, des employés s'engagent dans des projets à impact au sein de leur entreprise et les font aller « au-delà de la RSE », de la responsabilité social et environnemental à l'impact social et environnemental. D'après le guide<sup>15</sup> rédigé par Emmanuel de Lutzel, de BNP Paribas et Valérie de la Rochefoucauld-Drouâs, ancienne responsable chez Emmaüs Défi, « l'intrapreneuriat est avant tout une initiative venant d'un salarié de l'entreprise qui va chercher le soutien du top management pour mettre en œuvre une innovation business ».

<sup>15</sup> Emmanuel de Lutzel, Valérie de La Rochefoucauld, *Transformez votre entreprise de l'intérieur ! Le guide de l'intrapreneur social*, Rue de l'Échiquier, 2015.

L'« intrapreneuriat » est d'ailleurs explicitement mentionné dans les Conclusions du Conseil Européen de décembre 2015, qui invitent les États membres à « encourager le développement des *start-ups* d'« intrapreneuriat » social dans les entreprises traditionnelles ». <sup>16</sup>

***La division « logement abordable » de LafargeHolcim<sup>17</sup> : un exemple probant d'intrapreneuriat***

*Certaines entreprises se sont montrées favorables à ces prises d'initiatives individuelles, à partir desquelles ont été mises en œuvre des activités rentables et innovantes au Sud. Les exemples sont nombreux et on en retrouve dans tous les secteurs : de la banque à la grande distribution, en passant par l'accès à l'électricité et l'assainissement.*

*Dans le domaine de la construction, on peut prendre l'exemple de LafargeHolcim qui s'est appuyé sur la thèse menée par François Perrot sur le potentiel économique des consommateurs à faible revenus pour développer son entité « logement abordable ». La firme est parvenue à lancer divers programmes qui lui permettent de toucher les populations défavorisées dans vingt pays.*

*Son modèle économique rentable s'appuie sur une collaboration avec les revendeurs locaux et les institutions de microfinance (IMFs) des pays concernés, ainsi que sur la fourniture d'une assistance technique à la construction. Les projets sont gagnant-gagnant :*

- *Du côté du groupe, ils permettent d'atteindre un segment de marché à revenus modestes tout en contribuant à développer le chiffre d'affaires de ses distributeurs. En sortant du « business traditionnel », ils invitent à développer des approches innovantes, potentiellement duplicables dans d'autres pays et d'autres secteurs d'activité.*
- *Du côté des populations, les projets permettent de faciliter l'accès à un logement décent et incluent les travailleurs et IMFs dans les nouveaux circuits de distribution.*

***Source : François Perrot et Anne-Laure Denis, LafargeHolcim, Affordable Housing***

Le cas de LafargeHolcim, présenté ci-dessus, est emblématique au même titre que les actions menées dans les pays par bien d'autres entreprises (Veolia, GDF Suez, Schneider Electric, Total, Renault, L'Oréal, Danone, Essilor, Orange, Bel, etc.). Cette approche n'est pas réservée aux grands groupes français : par exemple en Inde, le leader de la vente en ligne Flipkart a monté un partenariat avec les célèbres livreurs de repas de Mumbai - les dabbawalals - afin d'améliorer leur système de livraison et de bénéficier de l'expertise de ce réseau de marchands de rues. En France, la branche locale du géant de Shenzhen, Huawei, soutient depuis 2013 le chantier d'insertion Emmaüs Connect en faveur de l'inclusion numérique. Le leader chinois des TIC a contribué au financement du programme « connexions solidaires » et à sa mise en œuvre en faisant don de matériel informatique.

<sup>16</sup>Conclusions du Conseil européen, *La promotion de l'économie sociale comme élément clé du développement économique et social en Europe*, décembre 2015.

<sup>17</sup> Le groupe Lafarge a fusionné en juillet 2015 avec le groupe Holcim pour devenir LafargeHolcim.

Autrefois actives dans le domaine du développement à travers le mécénat, certaines entreprises travaillent aujourd'hui à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD). À l'instar d'Essilor ou de Suez, elles s'engagent dans des stratégies de croissance prenant davantage en compte l'écosystème dans lequel elles évoluent, et se positionnent sur les problématiques de « développement durable », entendues comme une façon de traiter les objectifs de réduction de la pauvreté, des inégalités et de préservation de la planète. En témoignent les mentions faites par diverses entreprises aux ODD dans leurs rapports d'activité montrant que l'approbation des ODD par la communauté internationale à travers la mise en place d'un processus d'accord inclusif commence d'ores et déjà à produire ses effets. En particulier les entreprises qui souhaitent toucher les quatre milliards de consommateurs du « bas de la pyramide », c'est-à-dire ceux qui vivent avec moins de huit dollars par jour, font preuve d'une grande créativité. Au Nord comme au Sud, les entreprises des grands émergents construisent aussi – selon des traditions et des cultures propres - leur insertion dans le tissu social local, auprès des populations.

La RSE/RSO peut constituer un levier pour atteindre les ODD à condition que les États engagés dans des politiques de coopération et de développement en encouragent le cadre d'exercice. Les indicateurs créés en vue de la mise en œuvre de l'agenda comprendront ainsi des indicateurs de RSE, indépendamment de la taille des entreprises. En tant que gardiens de l'intérêt général, les pouvoirs publics ont un rôle à jouer pour garantir l'implication des parties prenantes (à travers notamment le dialogue et l'alignement des acteurs). Les États peuvent également encourager une démarche RSE/RSO ambitieuse, qui ne se satisfait pas de la réparation des effets négatifs, mais cherche à obtenir des entreprises un impact positif. Ainsi l'AFD, comme le requiert la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOPDSI) de juillet 2015, a-t-elle introduit des critères RSE dans ses appels d'offre, pour favoriser les projets les mieux-disant en la matière.

Les entreprises multinationales prennent de plus en plus de place dans l'écosystème au sein duquel elles évoluent à leur niveau local ou à l'international. D'après Cécile Renouard, directrice de programme de recherches à l'institut ESSEC Iréné, elles sont devenues de véritables acteurs de la cité et occupent parfois des espaces et des pouvoirs qui étaient jusque-là réservés aux autorités locales<sup>18</sup>.

Pour aller plus loin le rapport Faber/Naidoo<sup>19</sup> précise que ce phénomène peut s'expliquer par différentes raisons :

- la conscience de la non durabilité des modèles de croissance actuels (ce facteur ayant nécessairement un effet sur leur propre rentabilité économique et financière) ;
- la gestion durable des écosystèmes dans lesquels elles interviennent ;
- la découverte et l'approche de nouveaux marchés présents ou futurs ;
- la recherche d'innovation ;
- l'ancrage dans les pays où ces groupes opèrent ;
- les enjeux de réputation et de motivation interne.

Cependant, les entreprises sont encore au stade de l'expérimentation de ces modèles à impact. Elles ont beau mettre en avant les retours positifs qu'elles pourraient recevoir, ces projets ne sont pas toujours au cœur de leur stratégie globale. Pour certaines entreprises,

---

<sup>18</sup> Cécile Renouard, *Éthique et entreprise*, Livre de poche, 2015.

<sup>19</sup> *Ibidem*, p. 8.

les projets à impact doivent faire partie de leur cœur de métier tandis que d'autres innoveront dans un secteur différent. Pour justifier la mise en œuvre d'actions sociales – plus risquées et parfois moins rentables – les entreprises intègrent ces actions dans le cadre de leur démarche RSE.

## 2) Le secteur de la philanthropie

Les fondations sont de plus en plus présentes dans la coopération pour le développement. Si la contribution financière du secteur philanthropique au développement est difficile à estimer, les statistiques de l'OCDE-CAD<sup>20</sup> indiquent qu'elle a été multipliée par près de dix en une décennie (29,73 milliards de dollars en 2013 contre 3 milliards de dollars en 2003 – cette somme incluant aussi les dons aux ONG internationales). Au-delà d'un simple appui à la mobilisation de ressources financières, les fondations philanthropiques constituent désormais une famille d'acteurs à part entière dans le soutien aux pays en développement. Nombre d'entre elles (en particulier aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Allemagne) prennent conscience de l'importance de se positionner activement dans les débats sur le développement mondial afin de faire valoir leurs avantages comparatifs, tels que leur liberté de fonctionnement<sup>21</sup>, leurs relations étroites avec le secteur privé, l'influence de leur fondateur ou encore la possibilité de tester de nouvelles approches.

Leur entrée en scène sur le champ de la coopération pour le développement va de pair avec la montée en puissance de stratégies opérationnelles innovantes concernant d'une part les fondations privées (CFF) et d'autre part les fondations d'entreprises (Admical) qui jouent un rôle dans « l'impact investing » en plus de la philanthropie. Ainsi le monde des fondations évolue-t-il vers des approches davantage entrepreneuriales et des engagements à long terme, tels que la *venture philanthropy* ou la « philanthropie de risque » - décrite notamment dans l'étude de l'OCDE *Venture Philanthropy in Development – Dynamics, challenges and lessons in the search for greater impact*<sup>22</sup>. La « philanthropie de risque » adapte les principes du *private equity* (la sélection et le développement d'entreprises à fort potentiel de croissance entre autres) aux besoins du secteur de l'économie sociale et inclusive. La philosophie de la philanthropie de risque consiste donc à investir dans des *start-up* dites sociales<sup>23</sup>, qui n'ont pas de but lucratif, pour une durée donnée, afin de les aider à se développer. En revanche, elles ne peuvent consentir à ces dernières des investissements en capital risque ou en amorçage. L'aide en question n'est pas seulement financière mais réside également dans le conseil en stratégie, le coaching, etc. La « philanthropie de risque » a récemment dépassé le cap du milliard d'euros investis.

### **La Nouvelle Philanthropie**

*S'éloignant de la charité, une philanthropie alliant le don et l'investissement est aujourd'hui incarnée et encouragée par les nouveaux « philanthropreneurs »<sup>24</sup>. Aux parcours et profils très divers (des prodiges de la Silicon Valley aux nombreux*

<sup>20</sup> OCDE, « Les fondations, partenaires du développement », dans *Coopération pour le développement 2014 : Mobiliser les ressources au service du développement durable*, Éditions OCDE, 2015.

<sup>21</sup> Les fondations ne sont pas soumises aux cycles électoraux ou aux changements de gouvernements et ne subissent pas les mêmes pressions que les investisseurs privés.

<sup>22</sup> OECD netFWD, *Venture Philanthropy in Development: Dynamics, Challenges and Lessons in the Search for Greater Impact*, OECD Development Centre, disponible à l'adresse suivante : [www.youphil.com/fr/article/04553-venture-philanthropy-decollage-reussi?ypcrl=ano](http://www.youphil.com/fr/article/04553-venture-philanthropy-decollage-reussi?ypcrl=ano)

<sup>23</sup> Les *Start-Up* dites sociales ne sont pas des entreprises sociales issues de l'économie sociale et solidaire ou associant modèle économique lucratif et impact social mais doivent être des structures sans but lucratif, donc très souvent, ce sont des associations.

<sup>24</sup> Rebecca Benhamou, « Les nouveaux philanthropes » ; Virginie Seghers, « La nouvelle philanthropie : (Ré)invente-t-elle un capitalisme solidaire ? », *L'Express*, 2014.

entrepreneurs sociaux), ces acteurs engagés assument une forte dimension entrepreneuriale à leurs actions (objectifs de résultats, d'impact social, d'efficacité, d'empreinte territoriale, d'implication des salariés...).

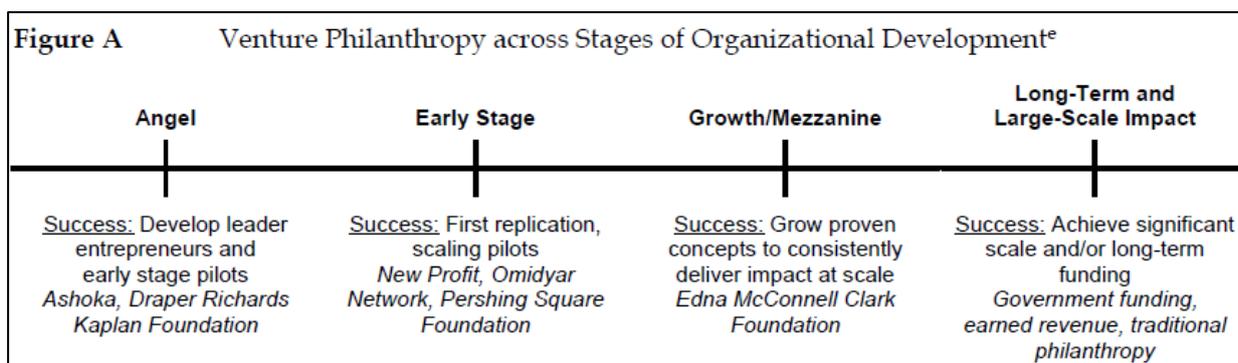
Consciente de cette mutation, les organisations philanthropiques s'approprient désormais le langage et les méthodes des entrepreneurs et cherchent à soutenir de manière active le développement de l'entrepreneuriat social et à inspirer une économie plus qualitative.

Prophil<sup>25</sup> encourage le passage d'une philanthropie de contribution à une philanthropie d'initiative. Le don devient dès lors un outil de R&D, un incubateur d'innovations sociales, un outil de veille et de transformation de l'entreprise.

Les frontières entre privé/public et lucratif/non lucratif sont ainsi de plus en plus remises en question. Pour Prophil la question n'est plus de savoir si une organisation est lucrative ou non lucrative. Dans un contexte économique où les nouveaux modèles collaboratifs et inclusifs foisonnent, cette dichotomie devient de plus en plus obsolète. L'enjeu majeur est désormais de s'interroger sur sa capacité à avoir un impact positif auprès de ses parties prenantes (qu'il soit économique, environnemental, social, culturel, ...).

**Source : Virginie Seghers, co-fondatrice, Prophil ; Anne-Lise Bance, chargée de mission, Prophil**

Cette nouvelle approche réunit donc des individus ou organisations qui pratiquent la « philanthropie de risque » ou s'y intéressent : des fonds d'investissements, des fondations octroyant des aides, des sociétés de capital investissement et des sociétés de service spécialisées, des conseillers et des écoles de commerce. Elle a déjà conquis les philanthropes de plusieurs continents comme l'European Venture Philanthropy Association (EVPA), association créée en 2004 et qui promeut la « philanthropie de risque » en Europe. L'EVPA développe cette nouvelle branche à travers de nombreuses études et recherches afin de répondre aux différents besoins de financement des projets à impact, en fonction de leur stade de développement.



*Venture Philanthropy : Its evolution and its future, Allen Grossman, Sarah Appleby et Caitlin Reimers, Harvard Business School, mai 2013*

<sup>25</sup> Prophil est un cabinet de conseil en stratégie, dédié à la convergence des modèles philanthropiques et économiques. Il accompagne les entreprises, les entrepreneurs, en France et à l'international, dans leurs projets d'innovation, alliant don et investissement, dans une recherche de synergie entre efficacité économique et impact social. Prophil accompagne également les projets d'économie collaborative qui permettent la création de valeur partagée en intégrant les enjeux sociaux et environnementaux structurants. Enfin, Prophil collabore avec des gestionnaires de fonds et investisseurs dans la conception et l'évaluation de montages financiers à impact sociétal.

Dérivé de l'EVPA, l'Asian Venture Philanthropy Network (AVPN), basé à Singapour, a pour objectif d'orienter les flux financiers, humains et intellectuels en direction de projets sociaux menés dans la région Asie-Pacifique. L'AVPN accompagne les organisations à impact à travers une aide financière, une activité de conseil et une assistance technique. Aujourd'hui, le réseau compte plus de 200 membres issus de 28 pays et de secteurs aussi variés que le *private equity*, les banques, les entreprises de service, les fondations, les universités, les gouvernements... et cherche à rassembler des cultures différentes autour d'objectifs sociaux communs.

### 3) *Le secteur financier non-étatique*

Le secteur financier a également prouvé qu'il était capable de contribuer, de manière patiente et solidaire, à l'évolution des enjeux sociaux, économiques et environnementaux dans les pays du Sud.

C'est par exemple le cas de la SIDI qui, en combinant assistance technique et investissement solidaire, consolide les activités économiques des populations défavorisées, d'abord en Amérique Latine puis de manière croissante en Afrique.

#### ***L'action de la SIDI en faveur de l'investissement solidaire***

*La SIDI (Solidarité internationale pour le développement et l'investissement) est une société d'investissement, qui a été créée en 1983, à l'initiative du CCFD-Terre Solidaire. La SIDI mobilise des ressources financières solidaires auprès d'institutions et de particuliers français, à travers son actionariat (actions non rémunérées) et une épargne solidaire « de partage » (FCP « Faim et Développement » dont minimum 25 % de l'intérêt généré est reversé sous forme de dons à CCFD/SIDI). Ces 2 produits d'épargne sont labélisés FINANSOL. Ces ressources sont utilisées par la SIDI pour le financement et l'accompagnement d'acteurs favorisant l'inclusion financière dans les pays du Sud : Institutions de microfinance (IMF) offrant des services financiers adaptés à des populations exclues des circuits bancaires traditionnels, organisations paysannes visant à sécuriser et augmenter le revenu des petits producteurs, structures d'appui à la finance communautaire...*

*La SIDI dispose aujourd'hui d'un capital social de plus de 18,5 millions d'euros investis, sous forme de prises de participations de prêts et de garanties, dans une centaine d'organisations dans 34 pays. Pour les actionnaires de la SIDI qui ne perçoivent pas de dividendes, la finalité de leur investissement se mesure avant tout en termes d'impact social et environnemental. L'intégralité des profits générés par l'activité économique de la SIDI est réinvestie et permet notamment de financer une partie de l'accompagnement technique apporté aux structures financées.*

*La SIDI a créé en 2011, avec la participation de l'Agence française de développement et de la Banque européenne d'investissement, le fonds d'investissement FEFISOL (Fonds européen de financement solidaire) dédié au financement rural en Afrique. Ce fonds de 27 millions d'euros a réalisé en 4 ans plus de 60 investissements dans 24 pays d'Afrique. Le partenariat avec l'AFD a notamment permis de trouver une solution*

*innovante pour la couverture du risque de change et de ce fait de réduire le profil de risque du fonds et de mobiliser plus d'investisseurs.*

**Source : Christian Schmitz ; Directeur général, SIDI**

Les grands groupes financiers privés français, tels que les groupes coopératifs et mutualistes sont très actifs dans ce domaine (BNP Paribas, Crédit Agricole, Axa, Natixis, Crédit Coopératif, MACIF...) ainsi que les banques internationales telles que la Deutsh Bank ou encore le Crédit Suisse. Ils utilisent leurs outils classiques du secteur bancaire ou assurantiel peuvent lui permettre d'agir en faveur de l'entrepreneuriat social comme cela a déjà été fait en faveur du développement de la microfinance.

À titre d'exemple, dans le cadre de sa politique RSE et en lien avec les territoires concernés, BNP Paribas a déployé en 2014 un soutien global à la microfinance de 176 millions d'euros, en hausse de 34 % par rapport à 2013, dont la moitié à destination des pays émergents<sup>26</sup>.

En plus de cela, le secteur bancaire innove<sup>27</sup> pour un modèle plus durable en s'appuyant notamment sur les réseaux sociaux et les technologies de l'information et de la communication. BNP Paribas a ainsi développé plusieurs programmes d'innovation (WAI ; Innove+Connect) pour des structures dont 10 % sont des entreprises sociales. Celles-ci sont mises en relation par un système de parrainage avec des entreprises de taille intermédiaire pour échanger leurs savoir-faire sur un modèle gagnant-gagnant : les *start-ups* peuvent grandir et les ETI bénéficient de leur créativité.

De la même manière que le capital d'investissement a accompagné les succès du numérique, un capital plus patient, moins « gourmand » mais tout aussi risqué, apparaît pour accompagner l'émergence des structures à impact social et environnemental. Depuis plus longtemps, la finance éthique a su allier la recherche de rentabilité et le choix d'entreprises ou de projets solidaires ou soucieux de l'environnement. On peut ainsi citer les projets portés par les grands groupes comme le fonds Fondation Grameen Crédit Agricole, MIROVA de Natixis Asset Management ; et les initiatives financières tout aussi intéressantes portées par de petits ou grands acteurs tels que Investisseurs et Partenaires (I&P), la SIDI, Phitrust, Oiko Crédit (Pays-Bas), ResponsAbility (Suisse), Incofin IM (Belgique), etc.

Pour nombre de ces institutions financières, l'action s'inscrit dans la durée et l'innovation est permanente, car elles fondent leur raison d'être sur la motivation de leurs fondateurs. Celles qui ont adopté une approche par la demande ont acquis en outre, au fil des années, une grande connaissance et compétence des milieux de leurs interventions et partenariats et ont contribué à l'émergence d'acteurs locaux assumant eux-mêmes désormais des missions d'inclusion financière, économique et sociale.

En la matière, on remarque que les fonds d'origine française sont de taille très modeste (quelques dizaines de millions d'euros) en comparaison avec les géants internationaux du secteur : les fonds sous gestion de l'Asset Manager Suisse Responsibility s'approchent de trois milliards de dollars alors que les fonds de la coopérative financière néerlandaise

<sup>26</sup> Disponible à l'adresse suivante : [invest.bnpparibas.com/documents-de-reference](http://invest.bnpparibas.com/documents-de-reference) (pp. 436 et 455)

<sup>27</sup> Outils de financement innovants, disponible à l'adresse suivante [www.developpement-durable.gouv.fr/Les-mecanismes-de-financement.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-mecanismes-de-financement.html)

Oikocrédit, dont les produits financiers sont distribués à des particuliers dans toute l'Europe, représentent près d'un milliard d'euros d'actifs sous gestion. En France, les efforts doivent donc être poursuivis.

### ***En France, l'épargne solidaire a largement fait ses preuves***

*L'épargne solidaire est née en 1983 avec la création, par le CCFD et le Crédit coopératif, du fonds Faim et Développement destiné à donner accès au crédit à des entrepreneurs exclus des circuits bancaires traditionnels dans les pays du Sud.*

*Elle se définit comme l'ensemble des placements financiers permettant à un épargnant d'investir dans un projet ou une entreprise exerçant des activités à forte utilité sociale et environnementale, c'est-à-dire participant activement à la résolution de problématiques d'intérêt général.*

*L'épargne solidaire satisfait à la fois le désir de solidarité des épargnants et les besoins de financement des entreprises sociales et solidaires. Des banques ou des établissements financiers solidaires permettent la mise en relation de ces deux catégories d'acteurs en proposant des produits traditionnels – livrets bancaires, livret de développement durable, SICAV ou FCP, assurances-vie, etc. – auxquels s'ajoutent des mécanismes de solidarité de formes variables.*

*En 2014, on compte en France plus d'un million d'épargnants solidaires pour un encours global de 6,8 milliards d'euros fin 2014. Le financement solidaire a atteint 1,15 milliard d'euros et Finansol estime qu'il a permis en 12 ans :*

- la création et le développement de 100 000 entreprises ;*
- la création ou consolidation de 200 000 emplois ;*
- le logement de 38 000 personnes ;*
- l'octroi de microcrédits à plus de 20 millions de bénéficiaires dans les pays en développement ;*
- la transformation de milliers d'hectares en terres agricoles biologiques et le développement d'énergies renouvelables.*

*L'épargne salariale solidaire, à travers les fonds 90/10, contribue à cet égard au modèle français très original qui accueille l'épargne salariale des salariés de façon croissante et sur la base du volontariat. Ce mécanisme n'a toutefois été rendu possible que par l'impulsion politique : en 2003 puis en 2010, l'évolution de la loi sur l'épargne et les retraites<sup>28</sup> a permis aux entreprises de proposer au moins un fonds solidaire dans l'offre de placement d'épargne salariale. Cette mesure a été décisive pour la visibilité de l'épargne solidaire.*

*Finansol – le collectif des acteurs de la finance solidaire - défend le principe selon lequel tout produit financier devrait présenter une déclinaison solidaire, à l'instar de ce qui a été fait pour l'épargne salariale. Si les établissements bancaires et bon nombre de mutuelles proposent une offre d'épargne solidaire, toutes les familles de produits ne comportent pas encore une version solidaire, en premier lieu desquels l'assurance-vie et les livrets réglementés.*

*L'application à l'international de ces financements serait un pas positif.*

<sup>28</sup> La loi Fabius, faisant apparaître un dispositif favorisant l'épargne solidaire au sein de l'épargne salariale, poursuivie en partie par la loi Fillon sur les retraites.

#### 4) Le secteur associatif

Dans le même temps, certaines associations cherchent à modifier leur modèle économique pour avoir un meilleur impact, réaliser un changement d'échelle et/ou s'autonomiser des subventions. C'est le cas du GRET et du Fonds FIND, le Fonds d'innovation pour le développement qui a permis le lancement de l'entreprise Nutrizaza, mais encore d'AgriSud International, de CARE avec JITA<sup>29</sup> en Inde, d'Entrepreneur Du Monde ou du CCFD-Terre Solidaire, qui dès 1983, ont permis la création de la SIDI (voir ci-dessus). Ces structures mettent l'ingéniosité dont font preuve les entreprises à but lucratif au service des questions de développement les plus urgentes à l'échelle de la planète et du renforcement de l'intérêt général et de l'action publique. Leur profil de solidarité agissante et sociétale permet aussi la couverture de risques inhérents à toute action de l'économie sociale et leur contribution permet la consolidation de modèles exposés à des risques pays, climatiques etc...

##### **AgriSud International, le soutien aux TPE agricoles familiales**

*Le cas d'AgriSud International qui, grâce à des ressources essentiellement publiques, soutient la création de TPE agricoles familiales au Sud (50 000 TPE depuis 1992) et souhaite démultiplier son impact social, est un premier exemple significatif.*

*AgriSud explore différentes voies, dont celles précédemment évoquées : la RSE, qui permet par exemple de structurer une offre locale en produits alimentaires pour les villages du Club Med, mais aussi la philanthropie, ou encore l'impact investing qui pourrait permettre de pérenniser des actions à fort impact climatique menées à Madagascar.*

*Dans sa démarche d'évolution de son modèle, AgriSud bénéficie de l'appui d'Ashoka, le premier réseau mondial de promotion de l'entrepreneuriat social.*

**Source : Yvonnick Huet, directeur général d'AgriSud International**

Les modèles à impact sont également à promouvoir dans le cadre des politiques de reconstruction, post-conflit, post-catastrophe naturelle... Pouvant favoriser le développement économique local avec un fort ancrage territorial, ils peuvent être créateurs d'emplois et vecteurs de cohésion sociale.

#### 5) Le secteur de l'économie sociale et solidaire

En France et en Europe, le secteur de l'économie sociale et solidaire à savoir les coopératives, les mutuelles, les associations, et les fondations est aussi en plein bouleversement. Il s'interroge sur la place qu'il doit prendre face à une crise des États européens, et du désengagement budgétaire. Là encore, l'adoption d'un nouvel agenda de développement durable change les codes et offre à ce secteur de réelles opportunités d'expansion à l'international pour la mise en œuvre de ses objectifs.

<sup>29</sup> Anciennement appelé "Rural Sales Program", JITA est un réseau de distribution par des femmes en milieu rural en Inde.

## **Le Crédit Coopératif**

*Le Crédit Coopératif est un acteur engagé depuis près de trente ans pour soutenir le développement de l'économie inclusive à l'international. Associé à des partenaires associatifs et/ou mutualistes français et européens, il a aidé à la création de la première Institution de Microfinance malienne pour soutenir l'action des petits producteurs de coton en 1987.*

*En 2006, il a monté la société d'investissement Coopest afin de refinancer les banques coopératives et institutions de microfinance (IMF) en Europe de l'Est et soutenir les initiatives d'entrepreneuriat dans ces pays (une dizaine actuellement).*

*En septembre 2015, il a lancé Coopmed, société d'investissement dont l'objectif est d'aider, via des prêts aux institutions financières, les projets de la société civile dans les pays du printemps arabe et du bassin sud de la Méditerranée. En parallèle, l'initiative Méditerranée économie sociale et solidaire (Med'ESS) a pris son envol en 2013 avec un forum destiné à présenter et valoriser les projets d'ESS de ces pays.*

**Source : Cyrille Langendorff, direction des affaires internationales du Crédit Coopératif**

L'ESS se renouvelle aussi et certaines entreprises regroupées dans le Mouvement des entrepreneurs sociaux (MOUVES: comme le groupe SOS, Vitamine T, Le Relais, etc.) sont actrices sur le territoire national tout en souhaitant se déployer à l'international, où elles ont déjà naturellement des « relais » sociétaux. L'action du MOUVES à l'international est notamment représentée par la Plateforme française pour le commerce équitable (PFCE) qui structure plusieurs plateformes locales de commerce équitable.

Ainsi, le secteur de l'ESS est 1) à la pointe de l'innovation sociétale ; 2) s'appuie sur un fort ancrage territorial ;3) encourage l'émergence d'une nouvelle génération d'entreprises.

Dernièrement l'adoption de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire a permis de soutenir et de développer le secteur grâce à la sécurisation d'un cadre juridique, à la définition d'outils d'aide et de financement et au renforcement des capacités d'action des salariés. Cette loi représente une avancée majeure pour la promotion de l'ESS, d'autant qu'elle intègre des modèles différents de ceux portés par les acteurs traditionnels de l'ESS. Elle inclut, par exemple, des entreprises sous statut société anonyme ou société à responsabilité limitée qui poursuivent une utilité sociale (qui affecte les résultats) et respectent un certain nombre de principes dont une échelle limitée des salaires et montre ainsi l'intérêt de la France sur ce sujet. Elle encourage un déploiement international du secteur.

Elle a notamment apporté un cadre législatif plus structurant pour les acteurs économiques qui désirent inscrire leurs filières dans les principes du commerce équitable, au Sud comme au Nord. Dans la loi, la notion de commerce équitable n'est plus seulement définie comme une relation commerciale entre des acheteurs des pays du Nord et des producteurs désavantagés situés dans des pays en développement (loi du 2 août 2005), mais prend en compte désormais les producteurs situés dans les pays du Nord et notamment en France.

## 6) Le commerce équitable

Le commerce équitable est une des filières les plus instituées et structurées des *business inclusif*. En outre, nombre de structures qui interviennent dans les chaînes de valeurs inclusives du commerce équitable sont des organisations de l'économie sociale et solidaire ou des *social business*.

Au sud, les 2 millions de producteurs qui interviennent dans le commerce équitable sont organisés dans près de 1 100 organisations de producteurs (OP) dans 70 pays. Ces OP, souvent des coopératives, peuvent être considérées comme de véritables entreprises sociales. Les « acheteurs », ou entreprises qui mettent en marché des produits issus du commerce équitable sont de différentes natures. En France, elles sont le plus souvent des PME – entreprises sociales, dont une partie a les statuts d'économie sociale (forme coopérative ou associative). Elles peuvent également être des multinationales (notamment dans le cas des marques de distributeurs) qui souhaitent approfondir leur démarche RSE via une exemplarité en matière de relations fournisseurs.

Cette démarche économique est en plein essor (+34 % de croissance en France entre 2012 et 2014 – prévisions actuelles de croissance en 2015 de +14 %). Le commerce équitable représente plus de 6,5 milliards d'euros de vente en 2014 au niveau mondial et génère des revenus pour près de 2 millions de petits producteurs et artisans dans le monde – soit 10 millions de bénéficiaires en incluant leur famille.

### **La SCOP de commerce équitable « Ethiquable » comme exemple d'entreprise sociale.**

*L'entreprise Ethiquable, implantée à Fleurance, dans le Gers, importe et commercialise des produits alimentaires aux conditions du commerce équitable. Elle a choisi de s'inscrire depuis sa création en 2003 dans une démarche d'innovation sociale et environnementale continue. Son engagement dans le commerce équitable, l'agriculture biologique et dans le mouvement coopératif fait d'elle une pionnière des nouvelles pratiques de production, de commercialisation et de consommation. De 2 millions d'euros en 2003, son chiffre d'affaires s'élève en 2015 à 14,5 millions d'euros.*

*Ethiquable commercialise, en 2015, 120 produits issus de 40 coopératives de petits producteurs issus de 22 pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie. Sur place, l'entreprise accompagne les producteurs dans leurs projets de développement et d'autonomisation : son travail impacte directement 35 000 producteurs et productrices dans ces pays. Depuis 2011, elle développe également des relations commerciales avec 10 groupements de producteurs français, selon les principes du commerce équitable local.*

*Organisée en coopérative au statut SCOP, l'entreprise Ethiquable compte 44 sociétaires parmi ses 61 salariés. Membre actif de la Plate-Forme pour le commerce équitable, elle contribue également aux travaux du Mouvement des entrepreneurs sociaux (MOUVES).*

Depuis quelques années, pour diversifier son portefeuille et accroître sa notoriété auprès de consommateurs « en quête de sens », l'entreprise contribue à développer des financements innovants tels que le financement participatif et l'épargne salariale<sup>30</sup>. En s'alliant à Blue Bees, à la SIDI, à WiSEED et au Crédit Coopératif à travers les fonds « 9/10 », Ethiquable répond également à un intérêt croissant des épargnants pour des investissements « citoyens ».

**Source : Julie Stoll, déléguée générale de la Plate-Forme pour le commerce équitable**

## C. L'innovation sociale suscite l'intérêt d'un grand nombre de pays

### 1) Promulgation de lois d'économie sociale et solidaire dans de nombreux pays

Depuis une dizaine d'années, de nombreux pays cherchent à codifier et encadrer l'essor des nouveaux modèles à impact social et environnemental, rendant leurs frontières perméables aux innovations entrepreneuriales de ce secteur<sup>31</sup>.

En témoigne la carte ci-dessous diffusée par l'Uniopss en 2013 ou celle produite par la Commission européenne de décembre 2014, les pays disposent de formes ou de statuts juridiques particuliers pour les entreprises sociales.



Cependant chaque pays s'appuie sur ses propres définitions, et le langage reflète souvent des concepts et des modèles différents. Les lois ESS et les concepts qui s'y rattachent peinent encore à trouver des définitions communes en raison des différences culturelles, des

<sup>30</sup> PFCE et CERISE, *Le Préfinancement des commandes dans le commerce équitable, 13 fiches pratiques à destinations des entreprises et des organisations de producteurs*, Plate-Forme pour le commerce équitable, 2015.

<sup>31</sup> Disponible à l'adresse suivante : [webgate.ec.europa.eu/emplcms/social/BlobServlet?docId=12988&langId=fr](http://webgate.ec.europa.eu/emplcms/social/BlobServlet?docId=12988&langId=fr)

cadres juridiques, des rôles respectifs des gouvernements, de la société civile, des entreprises, et des cultures coopératives et associatives. La maturité du secteur est aussi très variable entre pays et continents. La variabilité de l'ancrage territorial, qui constitue souvent un facteur de développement pour ce secteur, accentue les différences de définition. On note que l'émergence et l'action de sociétés civiles engagées pour le développement de leur pays ont permis la reconnaissance officielle de l'ESS. Les cadres de concertations relatifs aux objectifs stratégiques de la plupart des pays en développement intègrent, de fait les attentes d'une ESS locale ou régionale en configuration.

***L'importance de l'approche multi-partenaire. Exemple du Cameroun par Développement Sans Frontières, ONG de développement du GROUPE SOS***

*Au Cameroun, le processus de décentralisation est en cours, donnant de plus en plus de responsabilités aux communes, sans que les moyens financiers n'augmentent dans les mêmes proportions. Les approches ESS et entrepreneuriat social s'imposent comme des solutions innovantes et durables, à condition que l'ensemble des parties prenantes soit intégré. Le projet de DSF au Cameroun vise à sensibiliser les maires et leurs équipes à l'ESS pour ensuite les accompagner dans le montage de partenariats entre les porteurs de projets ESS, les mairies et les habitants afin d'offrir des services publics de qualité et durables. Financé par l'Association internationale des maires francophones (AIMF), ce projet est basé sur un partenariat avec l'AIMF, les maires camerounais, DSF et 3 associations locales.*

***Marie-Anne de Villepin, directrice de Développement Sans Frontières***

L'élaboration de propositions normatives, notamment en termes d'adéquations des activités des organisations de l'ESS avec les lois existantes, ainsi que l'édition de nouvelles lois adaptées aux besoins émergents et le soutien de l'innovation permettront de répondre à ces attentes.

## ***2) L'apparition de nouveaux outils financiers***

Au sein d'un grand nombre de pays engagés dans une politique de coopération, les bailleurs de fonds, les acteurs financiers, les entreprises et la philanthropie ont su modifier leurs outils pour s'engager dans des projets à impact. Cependant afin de renforcer les volumes de financement, notamment en faveur du financement du développement, de nouveaux outils financiers font leur apparition, rompant avec toute forme traditionnelle de financement.

***Les financements innovants et l'investissement à impact sociétal (« social impact investing »), un outil de financement à impact dans les pays en développement et pays partenaires***

***a. Les travaux du sous-groupe investissement à impact sociétal pour le développement du comité français sur l'investissement à impact social :***

*Le sous-groupe " « investissement à impact sociétal pour le développement » du comité français sur l'investissement à impact social en a proposé la définition suivante : « L'investissement à impact sociétal pour le développement (ou "social impact investing"*

pour le développement) correspond aux investissements dans des entreprises, des organisations ou intermédiaires financiers, réalisés avec l'objectif explicite et prioritaire de générer un impact sociétal (social et/ou environnemental) positif, ce qui se reflète notamment par l'évaluation de l'impact sociétal des investissements réalisés. Les investissements sont faits dans des pays en développement et visent des niveaux de rémunération qui peuvent s'étendre de l'absence de rémunération à des rendements proches de ceux du marché (ajustés au niveau de risque)<sup>32</sup> ».

L'investissement à impact sociétal constitue une source de financement considérable pour les entreprises à impacts et l'entrepreneuriat social et doit être développé. D'après le rapport 2015 du GIIN (Global Impact Investing Network) réalisé par JP Morgan<sup>33</sup>, le volume mondial des investissements à impact se chiffre à 46 millions de dollars.

b. Le fonds d'investissements pour les entreprises en Afrique (FISEA) de l'AFD

Le fonds d'investissements pour les entreprises en Afrique (FISEA) est le fonds d'investissement à impact sociétal de l'AFD. Créé en 2008 par l'Initiative du Cap et capitalisé à hauteur de 250 millions d'euros pour investir sur des segments d'investissements habituellement délaissés par le marché des capitaux en Afrique du fait de leur couple rentabilité/risque dégradé, il se déploie aujourd'hui et approfondit sa démarche d'investissement à impact sociétal par le développement de sa politique d'évaluation des impacts. Après avoir déjà consacré plus de 15 millions d'euros à des investissements d'innovations sociales (dans des business inclusifs, dont des entreprises de commerce équitable), il investit actuellement une poche d'investissement de 30 millions d'euros dans les business inclusifs et dans des entreprises sociales dans le cadre de l'initiative en faveur de l'entrepreneuriat social de l'AFD. Dans le cadre de cette initiative, différents outils de partage de risque sont également développés pour stimuler l'investissement à impact (garantie...).

c. Le partenariat AFD et Crédit Coopératif pour l'investissement à impact

À travers son récent partenariat avec l'AFD<sup>34</sup>, le Crédit Coopératif s'investit pleinement dans le développement de l'impact investing dans les pays d'intervention de l'agence. Les deux structures vont notamment lancer deux projets expérimentaux via de nouveaux mécanismes financiers :

- des contrats à impact social dans l'Outre-Mer (Polynésie) ;
- des Development Impact Bond (DIB) en Afrique, dans les secteurs de l'éducation ou de la mise en relation d'acteurs pour le développement.

Ces instruments financiers reposent sur un montage contractuel entre une entité publique, une collectivité nationale ou locale, des investisseurs et les fournisseurs du service, à travers lequel le paiement des fonds publics est conditionné par l'atteinte de résultats dans le domaine social. Ces résultats sont définis à l'avance dans une zone géographique donnée ou en faveur d'une population cible bien définie et doivent pouvoir faire l'objet d'une mesure par une tierce partie indépendante. Une telle approche entend proposer de nouveaux modèles de financement à travers des montages qui permettent d'introduire flexibilité et innovation dans la mise en œuvre des interventions.

d. Les autres outils de financements innovants

<sup>32</sup> Jean-Michel SEVERINO et Nadia VOISIN (MAEDI), « Rapport du sous-groupe développement du comité national consultatif pour l'investissement à impact sociétal (IIS) », dossier III p 92-118), dans Rapport du comité français sur l'investissement à impact social présidé par Hugues Sibille, *Comment et pourquoi favoriser des investissements à impact social ? Innover financièrement pour innover socialement ?*, 2014.

<sup>33</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.jpmorganchase.com/corporate/socialfinance/document/140502\\_Spotlight\\_on\\_the\\_Market.pdf](http://www.jpmorganchase.com/corporate/socialfinance/document/140502_Spotlight_on_the_Market.pdf)

<sup>34</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.afd.fr/home/presse-afd/communiqués?actuCtnId=133070](http://www.afd.fr/home/presse-afd/communiqués?actuCtnId=133070)

*La taxation des transactions financières, en particulier des transactions de produits dérivés, est un outil puissant pour mobiliser des ressources pour le développement durable. Souvent imposé au secteur de la finance, il est dans certains cas intégré dans un modèle par l'industrie financière elle-même. C'est le cas du Crédit Coopératif qui applique une contribution volontaire sur les transactions de change dont le produit est reversé à des actions de développement. Cette initiative s'inscrit dans une démarche solidaire et responsable qui confère au secteur financier, un rôle de bailleur de l'économie réelle.*

*Autres mécanismes financiers innovants, les plateformes de finance participative (« crowdfunding ») qui mobilisent l'épargne des citoyens pour réaliser des investissements (sous forme de dons ou de prêts) dans des projets de développement durable. Ces plateformes sont souvent elles-mêmes des entreprises sociales et solidaires. Elles cumulent donc deux objectifs : (1) créer une entreprise rentable et tournée vers l'impact social ; (2) lever des fonds additionnels pour financer les objectifs de développement durable.*

*Dans le domaine de l'ESS, d'autres expériences telles les monnaies locales sont particulièrement intéressantes à suivre.*

### 3) L'engouement de la société civile

Ces nouveaux modèles sont portés par une dynamique de la société civile « en quête de sens »<sup>35</sup>, qui cherche à créer une croissance « au-delà des indicateurs du PIB » comme le démontre l'adoption de la loi SAS le 13 avril 2015 visant l'inclusion des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques tels que ceux relatifs aux inégalités, à la qualité de vie et au développement durable<sup>36</sup>. Cette dynamique s'exprime à travers :

- le mécénat de compétence : de nombreuses entreprises françaises réalisent des actions de bénévolat ou de mécénat de compétences. À titre d'exemple, BNP Paribas soutient deux associations internes de bénévolat de compétences, Bénévolat de Compétences et Solidarité ainsi que Bénévolab<sup>37</sup> (ex microfinance sans frontières) et Suez mobilise ses salariés sur le programme *Future of Waste*, développé en partenariat avec l'entreprise sociale MakeSense pour trouver des solutions alternatives de réduction, réemploi et recyclage des déchets ;
- l'augmentation de l'encours de l'épargne salariale ;
- une mobilisation forte sur les réseaux sociaux pour le financement ;
- l'accompagnement de porteurs de projets à impact ;
- des choix de consommation responsable et durable.

Pour y répondre de nouveaux modèles sont créés comme : 1) Stagiaires Sans Frontières, qui propose des stages partagés entre entreprises et associations ; 2) Pro Bono Lab qui mobilise salariés, étudiants et demandeurs d'emploi pour aider les organisations à finalité sociale ; 3) MakeSense<sup>38</sup>, qui œuvre pour la promotion et le soutien des entrepreneurs

<sup>35</sup> Nathanaël Coste et Marc de la Ménardière, *En quête de sens*, 2015.

<sup>36</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030478182&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030478182&categorieLien=id)

<sup>37</sup> Benevolab est plus spécialement orientée vers la microfinance et les pays émergents, avec 109 bénévoles actifs qui ont accompli en 2014 66 missions couvrant 27 pays.

<sup>38</sup> Disponible à l'adresse suivante : [beta.makesense.org/](http://beta.makesense.org/)

sociaux du monde entier à travers une forte mobilisation de la société civile ; 4) l'incubateur Bond'innov qui encourage l'innovation à impact social et environnemental pour le développement des pays du Sud ou encore 5) le Comptoir de l'Innovation, qui à travers un réseau d'incubateurs, de fonds d'investissement et d'évènements « Impact2 » promeut le développement de l'entreprenariat social dans le monde.

### ***MakeSense, une plateforme communautaire au service des entreprises sociales***

*MakeSense permet à tous les citoyens et acteurs de s'engager pour le développement de solutions positives aux enjeux sociaux et environnementaux de leurs territoires. En seulement quatre ans, la plateforme a été capable de mobiliser 20 000 citoyens, dans 100 villes du monde et 45 pays pour accompagner plus de 1 100 entrepreneurs sociaux dans la résolution de leur défi et l'intensification de leur impact.*

*L'action de MakeSense s'articule autour de trois volets d'action :*

- ***identifier en continu*** les projets entrepreneuriaux répondant à des enjeux sociaux et environnementaux pressants de leurs territoires ;
- ***mobiliser la société civile*** aux côtés de ces entrepreneurs pour les aider à se développer et accroître leur impact, sur une plateforme en ligne et dans la vie réelle ;
- ***accélérer et mettre en place des collaborations concrètes*** entre ces entrepreneurs et les acteurs privés et publics engagés sur les mêmes enjeux sociaux et environnementaux, pour faciliter le changement d'échelle des solutions identifiées.

***Source : Alizée Lozac'hmeur, fondatrice de Sensecube et associée de MakeSense***

De plus en plus d'acteurs, professionnels du secteur lucratif et membres de la société civile, intègrent la dimension sociétale dans leur fonctionnement, ajoutant des exigences supplémentaires dans leurs approches, ou bien en créant au contraire des décloisonnements opportuns. À titre d'exemple, en matière d'innovation, les stratégies de propriété industrielle (brevet et financiarisation de la connaissance) cèdent parfois le pas à l'*open innovation* (contributions libres, partage de la connaissance). Il s'agit de changements de paradigmes opérés dans le cadre de stratégies économiques ou dans un esprit social, mais qui ont pour conséquence le partage au plus grand nombre.

### ***Bond'innov et la recherche au service de l'innovation sociale***

*De nombreux entrepreneurs français issus ou en lien avec les diasporas du sud cherchent à construire des ponts positifs entre leur pays d'adoption et celui de leurs origines : « permettre à des étudiants d'accéder plus facilement et rapidement aux livres », « participer à l'investissement productif des diasporas vers leurs pays d'origine », « améliorer l'accès à l'énergie pour tous »...*

*Ce sont cette énergie et cette volonté d'entreprendre que l'incubateur Bond'innov soutient en apportant un accompagnement adapté aux entrepreneurs sélectionnés, porteurs de projets innovants à impact social, environnemental et économique dans les pays du Sud.*

*Bond'innov crée également une proximité entre la recherche publique spécialisée au Sud, via l'Institut de recherche pour le développement (IRD), permettant de consolider les approches d'innovation, et avec un programme de soft landing des entrepreneurs incubés dans les pays où l'IRD est présent.*

**Source : Ninon Duval Farre, directrice de l'incubateur Bond'innov**

Dans les pays émergents, une multitude de porteurs de projets entendent apporter de réelles solutions aux problèmes de l'eau, de l'assainissement, de la santé publique, de l'école ou encore de la démocratie locale. Leur créativité n'a pas attendu la mise en œuvre de cadres régulateurs et de politiques publiques incitatives. Les structures suivantes : Le Relais, Nafa Naana, Phileol, Naandi Foundation, Palmis, Guanomad, Fondation Grameen Crédit Agricole, ne constituent qu'un échantillon des très nombreuses initiatives existantes. Ces entreprises sociales témoignent de la capacité des porteurs de projets à s'organiser autour de leur communauté à travers des démarches pérennes, pour un fort impact social et environnemental. Ce foisonnement est sans frontières, parfois collaboratif ou même concurrentiel. Par exemple au Mali, la Banque Malienne de Solidarité est devenue le premier contributeur à la création de valeur ajoutée économique et sociale, avant les grands bailleurs de fonds internationaux, présentant tous les atouts de la proximité. Dans les mêmes pays, ce sont les acteurs de la société civile qui sont devenus les principaux vecteurs d'inclusion socio-économiques.

***Le Comptoir de l'Innovation soutient le développement de l'entrepreneuriat social, en France et dans le Monde.***

*Le Comptoir de l'Innovation (CDI) a été créé en 2011 à l'initiative de Nicolas Hazard, vice-président du Groupe SOS, l'une des principales entreprises sociales françaises. Pour soutenir le développement de l'entrepreneuriat social, le Comptoir de l'Innovation crée à travers le monde des incubateurs dédiés aux entreprises innovantes à fort impact social : outre la France, où le CDI gère 4 programmes d'incubation, un incubateur d'entreprises sociales « Impact » a été créé en Tunisie en 2013 en partenariat avec Développement sans Frontières, puis un autre, « Espace Bidaya », au Maroc en 2014. Un dispositif « Tarmac » dédié à faciliter l'atterrissage d'entrepreneurs à impact social a été créé à San Francisco.*

*De nouveaux incubateurs verront le jour en 2016 à Hong Kong, en Belgique, aux Pays Bas et au Luxembourg : un réseau international dédié à l'appui au développement des entrepreneurs innovants à fort impact social se construit !*

*Le Comptoir de l'Innovation est aussi à l'origine de la création d'une entreprise d'insertion dans le secteur de la restauration à San Francisco, le « Rendez-Vous Café », et d'autres entreprises sociales en Californie.*

**Source : Jean Michel Lécuyer, directeur général du Comptoir de l'Innovation**

Les collectivités locales du Nord, déjà très impliquées dans le soutien à l'ESS et à l'entrepreneuriat social, se montrent très intéressées par la diffusion de solutions viables et la réplication de ces modèles au Sud. Elles cherchent de ce fait à soutenir l'économie inclusive via la coopération décentralisée. Sur les territoires, elles mettent en œuvre, avec l'aide de fondations territoriales, des pôles de compétitivité sur ces thématiques. Ce mode de coopération est à promouvoir afin de stimuler l'innovation locale et l'ancrage des modèles.

### ***Un exemple de coopération décentralisée Picardie-Bénin par une entreprise sociale***

*La région Picardie soutient depuis 2009 un programme innovant d'appui à l'entrepreneuriat solidaire au Bénin, dans les départements des Collines et du Borgou.*

*Cette action est conduite par une entreprise sociale picarde : l'entreprise SENS - Solidarités Entreprises Nord-Sud - SENS), elle-même Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) ; agissant comme un « social business angel », SENS finance et accompagne des entrepreneurs voulant « Entreprendre Solidaire avec leur Territoire », tant au Bénin qu'en Picardie. Ces entrepreneurs ont un impact sur leurs territoires en respectant certains principes sociaux, environnementaux et territoriaux convenus entre les investisseurs privés de SENS et les collectivités locales concernées. Ces entreprises sont appuyées pour :*

- améliorer les moyens d'existence durable de publics vulnérables, surtout en milieu rural ;*
- promouvoir entre les publics cibles et des marchés locaux des chaînes de valeur de proximité, équitables et viables ;*
- protéger, améliorer l'environnement lors des choix techniques et logistiques effectués ;*
- faire reconnaître l'entrepreneuriat solidaire par des acteurs de développement.*

*Les secteurs les plus porteurs d'impacts et inclusifs sont : l'agroalimentaire ville-campagne, l'accès à l'énergie rurale, l'écoconstruction en matériaux locaux.*

*Cette coopération implique diverses catégories d'acteurs privés et publics à savoir 1) des acteurs économiques (entreprises solidaires – picardes et béninoises – et des petits producteurs et productrices, partenaires associés des entrepreneurs solidaires, ayant besoin de développer leurs activités et revenus par un accès stable au marché), 2) ses investisseurs solidaires français et béninois, (apportant leurs soutiens financiers et leurs compétences aux entreprises solidaires), 3) des collectivités locales (les communes et intercommunalités du Bénin), 4) des partenaires techniques et financiers (conseil régional de Picardie, Coopération Suisse) et enfin 5) des instituts de recherche et d'enseignement au Bénin et en Europe (Université de technologie de Compiègne, Institut agricole Lasalle Beauvais, etc.)*

*En 2015, 40 entreprises solidaires ont été appuyées au Bénin et ont permis de créer 200 emplois directs et de générer des revenus stables pour plus de 1000 petits producteurs associés.*

***Source : Michel Pernot du Breuil, directeur de SENS***

Pour répondre à cet engouement de la société civile, les universités et les grandes écoles mettent en place des laboratoires et incubateurs qui font preuve d'une grande créativité. Les

médias assurent à ces projets et leurs porteurs une audience internationale. En outre des réseaux importants soutiennent ces initiatives à la base, tel le travail d'excellence du réseau Ashoka, ou dans un registre différent, la fondation Schwab pour l'entrepreneuriat social.

### ***Le réseau Ashoka***

*Il y a 30 ans, Bill Drayton, ancien directeur associé du cabinet de conseil en stratégie McKinsey, a fondé un réseau d'entrepreneurs sociaux, Ashoka, afin que chacun puisse agir rapidement et efficacement pour répondre aux défis sociétaux. Aujourd'hui premier réseau dans le monde, l'organisation a accompagné plus de 3 000 entrepreneurs sociaux dans 80 pays, pour en faire des vecteurs du changement sociétal.*

En conclusion de cette première partie, il apparaît particulièrement difficile de caractériser le secteur de l'économie sociale et inclusive simplement. Il faut embrasser de façon flexible l'ensemble de l'écosystème à l'international auquel on fait face, et déployer des approches pragmatiques. L'expérience française, les acteurs et instruments disponibles pour agir en faveur de l'économie inclusive à l'international doivent s'adapter intelligemment au terrain tout en conservant les principes énoncés en début du document stratégique. La stratégie française n'a pas pour objet de caractériser un secteur dont on voit la complexité. Son but est d'encourager son déploiement à l'international, de soutenir les initiatives et de favoriser la mise à l'échelle des expériences pertinentes, de promouvoir les acteurs et les projets les plus performants, d'aider à la validation des innovations porteuses d'avancées sociales et environnementales, et ce, sans frontières.

Avec le nouvel agenda du développement durable 2030 - qui scelle le lien entre le développement économique, social et environnemental - ce secteur présente plus que jamais des solutions d'avenir pour opérer une transition vers un monde « zéro carbone, zéro pauvreté ».

Ces nouveaux modèles sont au cœur des solutions pour répondre aux enjeux du développement durable.

## II. POUR UNE ECONOMIE SOCIALE ET INCLUSIVE AU SEIN DES POLITIQUES PUBLIQUES DU DEVELOPPEMENT

Pour soutenir l'économie sociale et inclusive, des solutions émergent au sein des entreprises et des organisations et doivent être soutenues conformément au « Programme d'Action d'Addis-Abeba »<sup>39</sup>. Il ne s'agit pas pour les États de se désengager des politiques de coopération ou de remettre au secteur privé ses responsabilités dans la garantie de l'intérêt général et international; mais plutôt de faire évoluer son rôle et de reconnaître l'aspect complémentaire de ces initiatives qui, couplées à des politiques publiques, permettent de surmonter le décalage entre marché et solidarité. Les États peuvent d'ailleurs apporter des garanties, des garde-fous et une régulation adaptée. Leur action est primordiale notamment concernant les pays en développement pour lesquels l'action publique en faveur des politiques de développement doit être soutenue. La nouvelle économie inclusive et sociale est aussi un secteur doté d'une dynamique propre, qui doit être structurée.

### A. L'évolution du cadre des politiques de coopération

#### 1) *La France a récemment amorcé une réflexion sur ses modèles traditionnels d'action à l'international*

Depuis quelques années, les ministères français chargés de l'aide et du financement du développement (ministère des Affaires étrangères et du Développement international, ministère des Finances et des Comptes publics et le ministère de l'Outre-Mer) ont adopté des mesures afin de faire évoluer leur politique vers une approche plus partenariale, notamment avec les acteurs de l'économie inclusive.

Les Assises du développement, initiées en 2012 par le ministre délégué au Développement, Pascal Canfin, ont eu pour objet de renouveler les cadres de la politique d'aide au développement française par une large consultation des acteurs de la société civile. Un atelier mis en place par le ministre consacré à l'entrepreneuriat social, au business inclusif, au commerce équitable et à la RSE a ouvert la voie à une meilleure prise en compte de ces modèles dans l'aide au développement. Les travaux avaient mis en évidence l'absence de guichet adapté au sein de l'AFD pour répondre aux besoins des modèles hybrides (ne répondant ni aux critères des dispositifs destinés aux ONG, ni aux critères de ceux destinés aux entreprises). À la suite de ces échanges, la création d'une facilité *social business* au sein de l'agence de développement a été évoquée, le plan d'action national pour le commerce équitable, des études et rapports ont été commandés afin d'identifier les nouvelles dynamiques internationales et de repenser les modèles préexistants.

De nombreux acteurs, chercheurs, entrepreneurs, financiers, ONG ont ainsi été mobilisés pour participer à un travail collectif de prospection des nouveaux modèles de développement.

---

<sup>39</sup> Le « Programme d'action d'Addis-Abeba » vise à fournir un cadre global destiné à mobiliser de façon cohérente toutes les sources de financement du nouveau programme des Nations unies pour le développement durable pour l'après-2015. Il a été adopté lors de la troisième Conférence internationale des Nations unies sur le financement du développement qui s'est tenue à Addis Abeba, en Ethiopie, du 13 au 16 juillet 2015.

Parmi les dernières études réalisées, trois méritent d'être particulièrement soulignées :

- ***Un partenariat pour l'avenir : 15 propositions pour une nouvelle dynamique économique entre l'Afrique et la France.*** Hubert Védrine, Lionel Zinsou, TidjaneThiam, Jean-Michel Severino et Hakim El Karoui ont rédigé un rapport sur les perspectives de partenariats entre la France et le continent africain à la demande de Pierre Moscovici, ministre des Finances. Ce rapport souligne parmi ses propositions l'importance de renforcer les modèles d'économie sociale et solidaire en Afrique et le soutien à l'engagement des entreprises par la mise en œuvre de leurs politiques RSE/RSO.
- ***Innover par la mobilisation des acteurs : 10 propositions pour une nouvelle approche de l'aide au développement.*** En juin 2014, Emmanuel Faber, PDG de Danone a remis le rapport dont il est co-auteur avec Jay Naidoo, à Annick Girardin, secrétaire d'État chargée du Développement et de la Francophonie. Face à l'impératif de promouvoir une croissance plus qualitative, inclusive et à faible intensité carbone, le rapport propose de réorienter une partie de l'aide au développement vers l'accompagnement de modèles hybrides, portés localement par des coalitions d'acteurs qui s'efforcent de produire « autrement », en conciliant des objectifs de pérennité financière et de contribution positive au développement durable des territoires. Les propositions développées dans le rapport sont fondées sur le concept de la coalition d'acteurs ou comment mutualiser les compétences et expériences de chacun afin de bâtir de nouveaux modèles économiques, plus inclusifs et durables.
- ***Comment et pourquoi favoriser des investissements à impact social ?*** Une *task force* investissement à impact sociétal (IIS) a été lancée en 2013 par David Cameron, alors Premier ministre britannique, en marge de la présidence britannique du G8 afin de stimuler ce secteur. Dans ce cadre, le MAEDI a accueilli une session de cette *task force* au Quai d'Orsay en avril 2014, dédiée à l'investissement à impact sociétal dans les pays en développement. L'objectif de cet événement international était de montrer toute l'importance que la France accorde à ce sujet dans la perspective d'améliorer l'accès aux financements des entreprises à fort impact dans les PED. À l'initiative du MAEDI, un groupe public-privé d'acteurs français pour « l'investissement à impact sociétal pour le développement » (co-présidé par J.M Severino et le MAEDI) s'est constitué et a produit un rapport pour alimenter la session parisienne de la *task force*. Une définition consensuelle de l'IIS pour le développement, les cibles de l'IIS (soit le type de structures qui doivent être financées in fine par l'IIS), les principaux freins au développement du secteur en France ainsi que des propositions pour encourager le secteur y ont été détaillés. Ces travaux ont permis à la France de prendre le lead des débats sur cette thématique au sein des pays du G8.

Ces trois exemples sont ainsi nés d'une commande politique, l'État français souhaitant prendre du recul sur les modes d'intervention classiques ; ils partent du constat que ces modèles, qu'ils soient en réponse à des enjeux de développement ou d'accompagnement de la croissance, doivent être repensés ou complétés pour répondre aux enjeux du développement durable. Ils mettent en avant l'important besoin d'innovation et de coalition d'acteurs.

Enfin, ces exemples illustrent un certain changement de paradigme, qu'il convient d'accompagner de manière dynamique au bénéfice d'effets leviers.

## *2) La première loi d'encadrement des politiques de développement a été promulguée le 7 juillet 2014*

En parallèle, la première loi d'encadrement des politiques de développement a été promulguée le 7 juillet 2014 :

- la loi n°2014-773 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale constitue une nouvelle étape dans le processus de rénovation de la politique de développement et de solidarité internationale de la France. Cette loi est l'aboutissement de l'important processus participatif et inclusif commencé avec les Assises du développement et de la solidarité internationale et évoqué précédemment. Son objectif premier est de promouvoir un développement durable. En effet, l'élimination de la pauvreté et la garantie pour tous d'une vie décente à un horizon de moyen et long terme ne sont possibles sans une transition vers des modèles de développement et de consommation et production plus durables, un renforcement de la gouvernance globale et le respect des droits.

La loi mentionne la contribution des différents acteurs au développement des pays partenaires, et notamment les acteurs de l'économie sociale et solidaire ainsi que ceux de l'investissement à impact. Le texte intègre par ailleurs les nouveaux acteurs issus du secteur privé qui s'efforcent de mieux prendre en compte les enjeux de développement durable. La contribution de l'ensemble des partenaires, publics, société civile, mais aussi privés, à l'agenda du développement équitable et durable, est aujourd'hui largement admise.

Cette loi fait ainsi écho à la loi sur l'ESS, promulguée la même année, et qui – en élargissant la définition de l'ESS – intègre une plus grande variété d'acteurs qui cherchent à avoir un impact social et/ou environnemental positif par leurs activités. Bien qu'elle permette aux modèles issus de l'ESS de se développer à l'international, elle n'est pas directement liée au cadre de mise en œuvre des politiques d'aide au développement.

Ces deux lois sur les politiques du développement et sur l'ESS incitent à créer un cadre, une passerelle, pour promouvoir et mettre en œuvre des modèles issus de l'économie sociale et inclusive au sein des politiques de développement. C'est une des raisons d'être de cette stratégie.

## **B. De l'entrepreneuriat social à l'économie sociale et inclusive, le rôle de la France**

### *1) Les pouvoirs publics ont un nouveau rôle à jouer*

Il est clairement reconnu que l'économie sociale, l'économie inclusive et les autres modèles du développement durable sont porteurs de solutions innovantes face aux enjeux du développement et de solidarité. Ils conduisent à de nouveaux projets cherchant à combiner impact social et développement pérenne. Cette affirmation ne suffit pas pour que le secteur

se développe de lui-même. Un cadre et des outils d'animation et de promotion sont nécessaires pour déployer une dynamique constructive, structurante et pérenne.

L'association Convergences et le cabinet Ernst & Young ont mené en 2015 une étude auprès d'une dizaine de grandes entreprises françaises engagées dans des projets à impact, afin de déterminer les leviers et les freins à leur action. Les facteurs clés de réussite apparaissent liés à l'ancrage territorial, et à la qualité des partenariats. Cependant, il apparaît que sans une importante implication de la direction générale des entreprises concernées, des associations et le soutien des pouvoirs publics, les projets peinent à démarrer. Sur le terrain, de nombreux obstacles sont identifiés comme : 1) l'insuffisante sensibilisation des parties prenantes ; 2) les difficultés à mesurer l'impact social ; 3) le manque de données. Ces projets ont donc besoin d'appuis et de renforcement de leurs capacités pour répondre à la demande et ce afin de susciter des innovations porteuses de succès.

Pour garantir une aide au développement, les États engagés dans des politiques de coopération ne sont plus isolés. L'ensemble des acteurs, société civile, ONG, structures philanthropiques, entreprises sociales, entreprises... y adhèrent pleinement et cette politique d'aide doit être conduite et construite collectivement. L'ambition est donc de pouvoir la déployer de façon coalisée. Les collectivités locales jouent un rôle moteur en permettant une coopération plus décentralisée. Leur connaissance des acteurs locaux en font des acteurs essentiels pour promouvoir des coalitions d'acteurs au service du développement.

Les États, des pays du Nord comme du Sud, pourraient alors recentrer leur rôle pour participer pleinement au développement et à la préservation du cadre réglementaire, susciter le déploiement des concertations et des échanges, favoriser de meilleurs dialogues, encourager la palette d'outils, de moyens pour structurer des écosystèmes favorables. Ils assureront le portage politique du secteur dans ses priorités de développement durable et ce aux plans national, européen et mondial.

En cela, la recherche dans ce domaine est primordiale et doit être encouragée. Elle est déjà portée par différents acteurs spécialisés sur les enjeux de développement comme le CIRAD, le GRET ou encore l'IRD. Des thèmes de recherche comme le besoin de métrique, de redevabilité, le passage à l'échelle ou encore les coalitions d'acteurs sont importants pour accompagner le développement de ces nouveaux modèles. C'est dans cette continuité qu'il y a lieu de promouvoir une économie inclusive dans les politiques publiques du développement. En effet, face à l'ampleur de la pauvreté, seule une dynamique collective portée par les pouvoirs publics Nord et Sud est susceptible d'apporter des solutions. Pour faire passer à l'échelle les initiatives portées par les entrepreneurs sociaux et avec le soutien des bailleurs de fonds, il est nécessaire de construire des politiques favorables à l'émergence de modèles plus inclusifs.

## *2) La France possède un savoir-faire exportable à l'international*

Il existe une diplomatie de l'économie inclusive, très concurrentielle et émergente, pour laquelle la France présente de nombreux atouts. Il y a lieu de favoriser le déploiement des acteurs français dans toute leur diversité (ESS, entrepreneuriat social, coopérativisme, philanthropie...) sur ces marchés de grande ampleur, parallèlement à celui d'une vision française, et ce dans le cadre de partenariats internationaux efficaces.

Premièrement, la méthode par essai-erreur mise en place par Emmanuel Faber chez Danone a ouvert une nouvelle voie vers de nouveaux modèles de l'économie inclusive, et a été suivie par d'autres entreprises françaises. En témoigne la publication de l'enquête 2014 de Convergences<sup>40</sup> auprès de 14 groupes français du CAC40 : les entreprises développent une grande variété d'approches du social business et préfèrent, pour moitié d'entre-elles, parler de « business inclusif » dans le sens où elles associent les populations locales en tant que fournisseurs, distributeurs ou parties prenantes.

Du point de vue associatif par ailleurs, l'action du MOUVES reflète le dynamisme d'un secteur qui s'exporte dans des pays où, y compris en Europe, il reste très peu développé ou organisé.

À l'étranger, la France doit pouvoir mettre en avant les principaux acteurs de son écosystème, et les faire connaître de tous à travers un système de marques plus élaboré. Sur son territoire, elle doit valoriser la philanthropie et les fondations internationales, et être perçue par ceux-ci comme une terre d'accueil pour leurs activités. Elle possède déjà des outils (plateformes de financement, formation, recherche, forums<sup>41</sup>) qui doivent être davantage valorisés pour renforcer son attractivité.

### *3) La France doit être plus attractive sur ces thématiques*

Si la vision française – en cohérence avec l'économie inclusive – légitime un portage étatique de ce secteur, la France doit inversement pouvoir s'appuyer sur le développement de cette dynamique pour conforter sa position à l'international. Ses partenaires proches (États-Unis et Allemagne notamment) savent s'appuyer sur ces vecteurs d'influence pour faire entendre leur voix. C'est ainsi un cercle vertueux qui apparaît naturellement.

#### ***Le projet « LeAD Campus » ou « Campus des Leaders pour l'Afrique de Demain »***

*Le projet « LeAD Campus » co-financé par l'AFD, est une des composantes de la « Fondation AfricaFrance, pour une croissance partagée<sup>42</sup> », dont la création a été actée à l'occasion du sommet de l'Élysée de décembre 2013.*

*Préfiguré par Danone, le projet LeAD Campus permet de mettre en place sur des campus africains, des cycles de formations au leadership destinés aux futurs responsables d'entreprises privées, d'organisations publiques et associatives.*

*Porté par une coalition d'acteurs faite d'alliances académiques en Afrique et en France, il bénéficie notamment de pratiques et contenus pédagogiques de l'université d'entreprise de l'AFD, le CEFEB et du soutien de nombreuses entreprises africaines et françaises.*

Mais encore, l'initiative « entrepreneuriat social et social business » de l'AFD ne se réduit pas à la seule prise en compte de projets à impact social et développemental qui fournissent des biens et services de première nécessité et servent les populations les plus exclues à travers des actions dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'accès à l'électricité,

<sup>40</sup> Enquête Convergences, *Les entreprises françaises du CAC 40 et le Social Business*, 2014.

<sup>41</sup> Forum mondial Convergences ; LH Forum de l'économie positive ; Forum mondial de l'économie responsable.

<sup>42</sup> Cette fondation est issue de la proposition n°15 du rapport Védrine *Un partenariat pour l'avenir : 15 propositions pour une nouvelle dynamique économique entre l'Afrique et la France* » et de la recommandation n°37 du rapport Faber/Naidoo, « Innover par la mobilisation des acteurs : 10 propositions pour une nouvelle approche de l'aide au développement ».

aux services financiers et à l'eau potable... elle prévoit aussi de contribuer à la promotion de politiques publiques et souligne la nécessité de créer les cadres facilitateurs, règlementaires et institutionnels nécessaires. La France doit donc valoriser son savoir-faire dans ce domaine et le valoriser à l'international.

### **C. L'économie sociale et inclusive, au cœur de l'agenda 2030 du développement durable**

Répondre aux enjeux du développement, tels qu'ils sont définis dans le nouvel agenda 2030 universel, au service du développement durable, n'est plus de la seule responsabilité des pays en développement mais concerne le monde dans son ensemble. Le Plan d'action d'Addis-Abeba accorde une grande part au rôle que les acteurs privés doivent jouer pour contribuer à l'atteinte des ODD.

Si l'aide publique au développement demeure un élément crucial pour le développement économique, social et environnemental des pays en développement, en particulier les plus fragiles, elle permet d'assurer une politique française de développement en cohérence avec les priorités et objectifs fixés par la loi de juillet 2014. Il s'agit aujourd'hui de penser le financement du développement au travers d'une vision élargie puisqu'il doit répondre à la fois aux dimensions économique, sociale et environnementale de manière soutenable et équilibrée.

#### *1) Changement de paradigme*

Le changement de paradigme avec l'adoption de l'agenda 2030 du développement durable, et le Plan d'Action d'Addis Abeba, montre l'importance accordée à la participation au développement durable de tous les acteurs, publics et privés dans l'objectif d'atteinte des ODD.

Les travaux menés au sein du Centre d'aide au développement (CAD/OCDE) en vue de définir un nouvel indicateur – dit TOSSD<sup>43</sup> – aligné avec la nouvelle vision du financement du développement devraient permettre de mieux valoriser les efforts publics et dans la mesure du possible les flux mobilisés en provenance du secteur privé.

Les contributions des États et des entreprises au financement du développement doivent dès lors s'inscrire dans une logique de complémentarité. Si les ressources publiques demeurent indispensables pour la réalisation de certains objectifs-clés, elles peuvent induire également une mobilisation toujours plus importante des flux privés par effet de levier. La multiplication des initiatives et des facilités de mixage des financements publics et privés va dans ce sens et doit donc être encouragée. Sur le terrain, à l'instar du mixage des financements, le recours aux coalitions d'acteurs dans la mise en place des projets de développement constitue une pratique à favoriser.

Plusieurs leviers de facilitation existent à l'international ou en France pour favoriser la complémentarité recherchée.

Le Centre de développement de l'OCDE est un des acteurs internationaux qui encourage le dialogue et la coopération entre les acteurs du secteur privé et la communauté du

---

<sup>43</sup> TOSSD: total official support for sustainable development.

développement, notamment à travers la mise en place des réseaux tels que netFWD ; le Réseau mondial des fondations pour le développement (*Network of Foundations Working for Development*). La principale raison d'être de ce réseau est de renforcer le dialogue et la collaboration entre le secteur philanthropique et les gouvernements autour d'objectifs communs, dans le but d'accroître l'efficacité des contributions de ce secteur au développement.

#### ***Le Réseau mondial des fondations pour le développement de l'OCDE<sup>44</sup>***

*Le Réseau mondial des fondations pour le développement (netFWD) regroupe des fondations déterminées à optimiser les retombées de la philanthropie sur le développement grâce au partage des expériences et des enseignements, grâce à des actions visant à influencer sur les politiques publiques, et au développement de partenariats innovants.*

*Le Centre de développement de l'OCDE a officiellement lancé le réseau netFWD en octobre 2012, reconnaissant alors le rôle de plus en plus important que jouent les fondations dans l'aide au développement et les pratiques innovantes émergeant du secteur philanthropique. L'OCDE a dès lors répondu à la demande croissante pour une plateforme permettant coopération et échange d'informations.*

*netFWD profite du fait d'être hébergé au sein d'une organisation internationale pour diffuser les messages clés des fondations auprès des décideurs politiques, mais aussi pour fournir à ses membres l'accès aux expertises de l'OCDE.*

*netFWD a de ce fait contribué de manière significative au sommet d'Addis-Abeba en juillet 2015 (financement du développement) et à l'Assemblée générale des Nations unies de New-York en septembre de la même année (adoption des ODD) en organisant des événements parallèles afin de plaider pour plus de coopération entre le secteur public et le secteur privé.*

À l'échelle nationale, le gouvernement français soutient la volonté croissante des entreprises de responsabiliser leurs activités sur un plan social et environnemental. En renforçant les principes de la responsabilité sociale et environnementale (RSE), mais aussi en valorisant de nouvelles initiatives, l'État accompagne les entreprises qui agissent dans le domaine du développement durable, notamment *via* l'innovation sociale, à l'instar du soutien aux pratiques d'investissement à impact social ou encore d'entrepreneuriat inclusif. La loi du 7 juillet 2014 sur le développement international permet une avancée notable à cet égard en promouvant les critères de RSE auprès des acteurs publics et privés dans l'octroi et la mise en œuvre de l'aide. Avec l'adoption de l'agenda 2030, l'ODD n°12 (« une consommation et une production durables ») appelle à une transformation des modèles économiques, promeut l'économie circulaire et encourage les entreprises à intégrer des informations relatives au développement durable dans leurs rapports d'activité<sup>45</sup>.

<sup>44</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.oecd.org/site/netfwd](http://www.oecd.org/site/netfwd).

<sup>45</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/aide-au-developpement/l-agenda-international-du-developpement/article/objectif-de-developpement-durable-no12-une-consommation-et-une-production](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/aide-au-developpement/l-agenda-international-du-developpement/article/objectif-de-developpement-durable-no12-une-consommation-et-une-production)

### **Le changement d'échelle des innovations sociales**

*Pour augmenter leur impact social, les acteurs de l'économie inclusive peuvent déployer des stratégies innovantes de changement d'échelle :*

- *des stratégies individuelles telles que la mise à disposition en open source de leurs méthodologies et outils, et la franchise sociale ;*
- *des stratégies collectives avec des coalitions d'acteurs, permettant de mobiliser des savoir-faire complémentaires essentiels pour le changement d'échelle.*

*Malgré les nombreuses innovations sociales et environnementales qui ont émergé, rares sont celles qui se généralisent au-delà de leur territoire de création. Les travaux qui analysent les principaux défis de leur changement d'échelle indiquent que les freins sont liés au leadership interne, à l'accès aux financements, à l'identification de partenaires, à la planification stratégique et au manque d'accompagnement professionnel.*

**Source : Isabelle Hoyaux, fondatrice de ScaleChanger<sup>46</sup>**

Le changement d'échelle reste donc un enjeu majeur pour le secteur. La mobilisation de l'ensemble des acteurs, notamment de la recherche, sur cette problématique est fondamentale.

En parallèle, l'AFD s'efforce de promouvoir les activités socialement et écologiquement responsables du secteur privé, notamment depuis son adhésion au Global Compact des Nations unies en 2004<sup>47</sup>. En 2015, l'AFD a su adapter ses outils pour soutenir des initiatives de *social business*. Nombreuses, elles sont également différenciées et peuvent traiter les sujets les plus urgents de l'agenda : santé, habitat, agriculture familiale, éducation, services essentiels à la personne, environnement, énergie, gestion des ressources naturelles, insertion, lutte contre les inégalités. L'agence propose aussi des moyens et des processus : coalitions, dialogue participatif, réseaux, innovations sociales et techniques qui servent l'agenda.

### **La démarche Responsabilité sociétale des organisations(RSO) de l'AFD :**

*L'AFD reconnaît la RSO comme un facteur essentiel au développement et à la mise en œuvre des projets qu'elle finance.*

*Le groupe AFD/Proparco est impliqué dans ce domaine à travers son adhésion au Global Compact en 2004, et utilise comme référence un certain nombre de règles, de bonnes pratiques et de directives produites par des organisations internationales : les conventions internationales du Bureau International du Travail (BIT) sur les droits humains et le droit du travail ; la convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; la déclaration universelle des*

<sup>46</sup> Pour répondre à ses enjeux, ScaleChanger accompagne les acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur stratégie de changement d'échelle et facilite leur mise en relation avec des partenaires.

<sup>47</sup> Lancé en juillet 2000 par Kofi Annan, alors Secrétaire général de l'ONU, le programme *Global Compact* des Nations unies (Pacte mondial) est destiné à rassembler les entreprises, les organismes des Nations unies, le monde du travail et la société civile autour de dix principes universels regroupés en quatre grands domaines : droits de l'Homme, normes internationales du travail, environnement et lutte contre la corruption. Le *Global Compact* est la plus large initiative mondiale en matière de développement durable, rassemblant plus de 13 000 organisations engagées dans 160 pays.

*Nations unies sur les droits de l'Homme ; les principes directeurs de l'OCDE ; les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale, les critères de la Société Financière Internationale (appliquées notamment par Proparco) et les bonnes pratiques sectorielles internationales, publiées par exemple par les grandes associations professionnelles.*

*Le groupe a adopté un plan d'action RSO 2014-2016. Sa filiale de financement du secteur privé (PROPARCO), dispose également d'un dispositif spécifique d'analyse des risques environnementaux et sociaux. La revue Secteur Privé et Développement<sup>48</sup> de PROPARCO a récemment consacré un numéro sur les pratiques RSE.*

## *2) Les nouvelles politiques publiques doivent compter sur des coalitions d'acteurs pour avancer*

Le rapport Faber-Naidoo insiste fortement sur l'importance des « coalitions d'acteurs » pour changer les modes d'emploi des politiques et assurer – grâce à un alignement optimisé des intérêts, des compétences et des moyens – une meilleure efficacité de l'action de développement. Ces coalitions impliquent la participation des pouvoirs publics dans de nouvelles relations collaboratives dont les modalités de construction constituent très souvent le facteur explicatif de l'échec ou de la réussite des initiatives multi-acteurs.

Les coalitions bousculent les modèles traditionnels car les différentes parties prenantes cherchent à innover, à s'enrichir mutuellement et à partager leurs savoirs et acquis. Par exemple, les nouveaux acteurs issus du secteur privé apportent une flexibilité, une capacité à travailler à l'échelle, à innover, à entreprendre et à prendre des risques.

Les structures locales, membres de la société civile et bailleurs publics auxquels ces acteurs privés peuvent s'associer, leur feront bénéficier de leur ancrage dans les territoires, les aideront à mieux prendre en compte la valeur intrinsèque des biens publics et leur apporteront des incitations à investir dans des projets sociaux et/environnementaux.

Ainsi les collectivités locales ont un rôle fondamental à jouer pour mettre en place ces coalitions d'acteurs. La solidarité décentralisée ne cesse de se développer et les acteurs locaux, qu'ils soient publics ou privés, doivent se mobiliser pour répondre aux enjeux de développement.

Les coalitions d'acteurs sont portées par l'esprit du Partenariat global pour le développement durable<sup>49</sup>. Elles se retrouvent à tous les niveaux du développement : initiatives globales, régionales, nationales et locales et concernent tous les secteurs et moyens.

L'ensemble des acteurs (société civile, entreprises et secteur privé, structure publique, collectivité, recherche) est ainsi appelé par la communauté internationale à contribuer au nouveau Partenariat global pour atteindre les ODD dans leurs trois dimensions : sociale, économique et environnementale. Ceux-ci sont invités à capitaliser sur leur diversité pour co-créer tout en mobilisant leurs moyens.

<sup>48</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.proparco.fr/webdav/site/proparco/shared/PORTAILS/Secteur\\_privé\\_developpement/PDF/SPD21/REVUE\\_SPD\\_21\\_FR.pdf?bcsi\\_scan\\_76859af71b923077=1](http://www.proparco.fr/webdav/site/proparco/shared/PORTAILS/Secteur_privé_developpement/PDF/SPD21/REVUE_SPD_21_FR.pdf?bcsi_scan_76859af71b923077=1)

<sup>49</sup> Global Partnership for sustainable development goals.

La co-création, telle qu'elle est définie dans le rapport Faber/Naidoo<sup>50</sup>, est donc naturellement un mode d'action que revendiquent ces promoteurs pour assurer la pérennité d'initiatives sociales et durables. Dans la pratique le principe de co-création ne doit pas se confondre avec une relation de donneur qui limiterait le rôle des ONG à celui de fournisseur de services. Bien au contraire, ces dernières doivent participer pleinement à la structure et la mise en œuvre des projets de développement.

### ***JITA, un exemple de coalition***

*En 2004, CARE initie un programme visant à améliorer les conditions de vie de femmes vulnérables situées en zones rurales au Bangladesh : Rural Sales Program (RSP). Le principe du projet est de former des femmes au métier de vendeuses en porte-à-porte et de créer un réseau de distribution grâce à un panier de produits à valeur ajoutée sociale.*

*Pour faciliter le passage à l'échelle de cette initiative plusieurs acteurs dont Danone, l'Université d'Oxford, BATA et bien d'autres ont travaillé sur le modèle du réseau de vente, afin de faire évoluer le programme en une entreprise sociale, JITA social business Bangladesh Ltd.*

*Cette coalition d'acteurs a ainsi soutenu JITA par de l'assistance technique pour formaliser le business model et le plan financier, par de la sensibilisation et des échanges autour de ce modèle économique novateur, par une réflexion sur la mesure d'impact ainsi que par la vente de produits.*

*La structure de financement est la suivante : joint-venture 33 % Danone Communities et 67 % CARE Entreprises Inc (à noter : filiale de CARE USA, CARE France n'ayant pas (encore) le véhicule juridique pour créer ce type de société).*

*JITA Bangladesh devient en 2011, une entreprise privée qui vise à autonomiser les femmes vulnérables des zones rurales, les Aparajitas, via un réseau de microentreprises, en créant des perspectives de revenus et en améliorant l'accès au marché des populations défavorisées du Bangladesh.*

*L'entreprise a un triple impact social :*

- autonomiser les femmes les plus vulnérables de communautés rurales par le développement d'activités génératrices de revenus ;*
- contribuer à l'amélioration de la santé, l'hygiène, l'accès à l'énergie des membres de la communauté par l'accès au marché des populations défavorisées (exemple de produits : savon, rasoirs, yaourts enrichis, semences de légumes, lampes solaires...);*
- sensibiliser aux questions sociales : formations et sensibilisations délivrées par JITA sur les produits et sur les problématiques sociales liées à ces produits ; études de marché et marketing social pour adapter au mieux les produits aux populations BoP (bottom of the pyramid) ;*

*Comme toute entreprise, JITA a un objectif de rentabilité financière et devrait atteindre l'équilibre financier d'ici 2019. Elle vise la rentabilité et gère ses dépenses et son développement avec des pratiques et des objectifs économiques efficaces.*

<sup>50</sup>La co-création « repose sur l'idée qu'il ne s'agit pas de juxtaposer les divers apports des uns et des autres mais de les combiner pour inventer des activités et des logiques d'action inédites. Ce processus de co-création repose nécessairement sur un climat de confiance et de bienveillance entre les acteurs et demande une attention particulière portée aux modalités d'écoute, de dialogue et d'échange. », Rapport Faber-Naidoo, p. 150.

*Aujourd'hui JITA autonomise près de 3 500 femmes, crée des perspectives d'emploi pour 240 personnes et permet à 2,1 millions de consommateurs défavorisés d'accéder aux produits.*

**Source : Philippe Lévêque, directeur général de CARE France**

### *3) La dynamique internationale doit compter sur un engagement français conséquent et entraînant*

La nécessité d'inscrire la croissance inclusive à l'ordre du jour des politiques publiques apparaît à travers l'action et les rapports publiés par les organismes internationaux.

#### *a) Le cadre international global*

En 2015, la présidence turque du **G20** a identifié trois priorités sous la forme des 3 « I »<sup>51</sup> : inclusivité, investissement et mise en œuvre des engagements. Sous la première thématique se retrouve l'ambition turque de renforcer l'engagement du secteur privé dans le développement, réduire les inégalités et s'ouvrir aux pays les plus pauvres avec une volonté de contribuer à l'atteinte des ODD. Cette volonté se manifeste par le rôle actif que joue désormais le « Groupe de travail développement » du G20 qui a produit en 2015 un cadre d'action sur l'entrepreneuriat inclusif<sup>52</sup> ambitieux, mettant en exergue le rôle des États et des entreprises et s'engageant à poursuivre ce travail : retour d'expériences, plateformes collaboratives, coordination, bonnes pratiques et politique globale d'appui.

Ce dernier concept vise à intégrer les populations « à la base de la pyramide » comme consommateurs et/ou comme acteurs dans les chaînes de valeurs (producteurs, fournisseurs ou distributeurs). Une répartition équitable de la valeur ajoutée doit permettre aux populations « base de la pyramide » impliquées de vivre dignement de leur travail. Le concept de business inclusif exclut les approches qui, en visant les populations « base de la pyramide » comme marché, menacent les systèmes productifs locaux<sup>53</sup>.

Le cadre d'action en la matière du groupe de travail du G20 fait une synthèse des travaux existants et propose des recommandations à destination des entreprises et des gouvernements. À cela s'ajoute un appel à l'action des chefs d'État et de gouvernement des pays du G20 qui souligne le potentiel de l'entrepreneuriat inclusif pour améliorer la croissance ainsi que le développement durable. Le groupe de travail appelle en outre les vingt états à conforter leur élan politique sur cet enjeu.

Parallèlement, le G20 a décidé de créer une plateforme mondiale sur l'entrepreneuriat inclusif qui se concentrera aux questions de politiques, d'apprentissage et de mise en œuvre.. Cette plateforme, qui regroupera l'ensemble des parties prenantes (secteur privé, gouvernements, organisations internationales...) permettra d'échanger des informations pertinentes sur cette thématique et d'identifier les bonnes pratiques, les modèles de succès ainsi que les défis rencontrés. La plateforme serait portée par le PNUD (centre d'Istanbul) et la Banque mondiale. Il conviendra d'y promouvoir la définition et les visions françaises.

<sup>51</sup> *Inclusiveness, investment, implementation.*

<sup>52</sup> *G20 inclusive business framework.*

<sup>53</sup> Définition MAEDI 2012, en préparation des Assises du développement.

Ce type d'intervention en faveur du développement de ces nouveaux modèles à impact pourra faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre des déclarations de la France au Comité d'aide au développement CAD de l'OCDE en vue d'améliorer l'identification et la description des projets existants et qui se rapportent à la thématique économie sociale et solidaire.

Le **G7**, se montre particulièrement attentif aux questions de RSE affectant les pays du Sud, à travers la question du travail décent dans les chaînes de valeur. Avec l'aide de ses partenaires internationaux (l'OIT, la Banque mondiale, l'ITC), il a contribué à l'élaboration de l'agenda post-2015. Il encourage par ailleurs les gouvernements à mettre en place des Plans nationaux d'action et soutient une large mise en œuvre des principes directeurs de l'ONU sur les droits de l'homme et les entreprises. À titre d'illustration, le G7 a sollicité la Banque mondiale pour le développement d'analyses et de politiques adaptées aux pays du Sud. L'objectif est de procurer un accompagnement à ces pays dans la mise en œuvre des normes sociales et environnementales reconnues internationalement, afin de faire évoluer leurs chaînes de production sans mettre à mal leurs stratégies de développement.

### *b) Le cadre international du développement*

Les bailleurs de fonds et les institutions de régulation internationale du développement intègrent progressivement la prise en compte du « business inclusif » et de l'entrepreneuriat social dans le cadre de leurs activités.

Les **banques multilatérales de développement** (MDB) ont depuis 2008-2009, portées par la vague d'intérêt autour de la « base de la pyramide », déployé des instruments dédiés à l'*Inclusive business*<sup>54</sup> notion qui élargit le « BOP » au financement de PME à impact social, à la prise en compte de partenariats à objectif social et/ou environnemental avec le secteur privé. Les alliances du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD), du WEF, du Business Call to Action relaient politiquement cet engagement, ainsi que de nombreuses entreprises privées. Les MDB ont en particulier fait preuve de créativité (modèles adaptés, mixage de produits, assistance technique) et établi des accords avec certains bailleurs de fonds particulièrement investis : USAID, DFID, SIDA, SNV (Pays Bas), Finlande, outre le PNUD (Istanbul International Centre for Private Sector Development) pour mettre en place différents projets (accompagnement technique, « challenge funds ») destinés à aider le secteur. On peut citer le « Opportunities for the Majority Programme » du Fonds d'investissement multilatéral de la BID et l'*Inclusive Business Initiative* de la Banque asiatique de développement. En Afrique, bien qu'il y ait de nombreuses initiatives « social business » en cours (cf. note) la Banque africaine de développement ne disposerait pas encore de dispositif dédié. La SFI du groupe de la Banque mondiale agit à travers son *Inclusive Business Group*<sup>55</sup>, qui a contribué activement à l'*Inclusive Business Framework* du G20 (2015) et qui devrait en suivre la mise en œuvre avec le PNUD et la République populaire de Chine en 2016.

**Les agences de développement** s'investissent dans ce domaine, tirées par un groupe d'agences pilotes qui ont fait du partenariat avec le secteur privé une de leur priorité et ont

<sup>54</sup> Définition utilisée par les banques multilatérales de développement : "*Inclusive Business are commercially viable companies with core business models that provide - in scale - innovative and systemic solutions to the relevant problems of the poor and low income people (Base of the Pyramid [BoP]; bottom 40-60% income groups)*". Les Banques de développement multilatérales ne se réfèrent pas à la notion française d'ESS. À noter que "*Inclusive business*" n'est pas "*inclusive growth*".

<sup>55</sup> IFC, *Shared Prosperity through Inclusive Business: how successful companies reach the base of the pyramid, African Inclusive Market Programme*, UNDP, 2014.

progressivement déployé une présence sur les différents compartiments du business inclusif, de l'entrepreneuriat social ou environnemental, de l'économie sociale. Outre les bailleurs cités plus haut, le BMZ allemand, appuyé par une initiative portée par la GIZ, souligne la nécessité d'un volet politique dans le soutien à l'entrepreneuriat social et formule une série de recommandations destinées aux états engagés dans des politiques de coopération. Le BMZ a ainsi lancé un réseau de l'économie inclusive à l'international, l'IBAN (Inclusive Business Action Network).

L'AFD dont l'initiative entrepreneuriat social a été lancée en 2015 illustre l'accroissement de l'intérêt international. Elle a par ailleurs initié en juin 2015 un groupe de travail "*Inclusive Business*" des banques de développement. La deuxième réunion de ce groupe est organisée par la Banque asiatique de développement lors de l'*Inclusive Business Asia Forum* à Manille (février 2016) avec pour objectif de partager les expériences et de bâtir une collaboration structurée.

### ***L'initiative du groupe AFD en faveur de l'entrepreneuriat social***

*L'initiative entrepreneuriat social du groupe AFD propose de mettre en place un dispositif de cinq outils capables de répondre aux besoins des projets et acteurs du social business. Ces outils peuvent, le cas échéant, être mobilisés de manière conjointe. Y sont assignés des objectifs de financements de l'ordre de 100 millions d'euros sur 3 ans (tout outil confondu), selon le détail suivant :*

- *OUTIL N°1 : création d'une facilité ES/SB, dotée en subventions, capable d'intervenir à différents niveaux (macro, méso et microéconomique), grâce à des interventions en assistance technique, financements concessionnels (avances remboursables, dettes subordonnées, etc.) et/ou en première perte (mécanismes dits « first loss ») : objectifs de financement : 9 millions d'euros sur une durée de 3 ans ;*
- *OUTIL N°2 : création d'une enveloppe ES/SB intégrée à FISEA dont le mandat serait élargi afin de répondre aux besoins en fonds propres de fonds d'investissements sociaux et initiatives Social Business portées par des entreprises : objectifs de financement : 30 millions d'euros (en complément du compartiment « frontières » de 15 millions d'euros approuvé en novembre 2014) investis sur une durée de 5 ans ;*
- *OUTIL N°3 : adaptation des mécanismes de partage de risque développés par le Groupe AFD avec notamment la relance du mécanisme de garantie fonds propres et le déploiement des garanties de prêts ARIZ classiques à destination des Social Business ; objectifs de financement : 6 millions d'euros sur une durée de 3 ans ;*
- *OUTIL N°4 : déploiement de prêts en faveur des Social Business : principalement à travers des mécanismes intermédiés via les banques locales et fonds d'investissement sociaux, mais également, de manière plus ponctuelle, en direct ; objectifs de financement : 60 millions d'euros sur une durée de 3 ans ;*
- *OUTIL N°5 : création d'une plateforme d'expertise et de capitalisation sur la thématique social business : en capitalisant sur l'expertise et les moyens du CEFEB et du département Recherche.*

**Source : AFD, Initiative d'appui à l'Entrepreneuriat Social / «Social Business» - (ES/SB)**

Dans le cadre d'une croissance souhaitée « inclusive », l'OCDE tente d'apporter une définition du « social business » et de l'« investissement à impact social ». Les travaux<sup>56</sup> menés vont être élargis aux pays en développement. On y constate une progression des modèles qui vont « au-delà de la RSE », vers des investissements volontaires pour le développement. En complément des principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales (qui réunissent 46 pays dont les 34 membres de l'OCDE ainsi que 12 pays du pourtour méditerranéen, d'Amérique latine et centrale) et des guides sectoriels de conduite responsable des entreprises, l'OCDE a créé en juin 2013 le Forum mondial pour la conduite responsable des entreprises suite au drame du Rana Plaza. Cette plateforme définit les enjeux des chaînes de production mondiales ainsi que la contribution aux normes sociales internationales par les entreprises qui œuvrent dans les pays producteurs: respect des droits des travailleurs, réduction de la pauvreté, responsabilités des donneurs d'ordres, des fournisseurs et des autorités des pays hôtes, lien entre commerce et développement<sup>57</sup>. Dans son rapport *Coopération pour le développement 2014*<sup>58</sup>, l'OCDE indique que « les politiques publiques peuvent créer un environnement propice aux entreprises sociales dès lors que les gouvernants adoptent une vision systémique de l'entreprise sociale et comprennent pleinement en quoi elle peut contribuer à accroître le développement économique et social et le bien-être ».

***Un outil pour la promotion et la reconnaissance de l'ESS à l'échelle internationale : le groupe pilote international de l'économie sociale et solidaire.***

*Né à la fin de l'année 2013 avec le soutien officiel du président de la République française François Hollande, cette plateforme est composée d'États engagés et représentatifs de la diversité socio-économique dans laquelle l'économie sociale et solidaire a un rôle à jouer, d'institutions internationales (agences de l'ONU regroupées au sein de la Task-Force ESS), de réseaux de villes et de territoires, ainsi que d'organisations de l'ESS et de la société civile.*

*La voix de l'Union européenne est pour l'instant absente de ce groupe pilote mais l'un des enjeux de 2016-2017 est que l'Union européenne (Commission européenne ou Service européen pour l'action extérieure) signe la déclaration commune<sup>59</sup> de New-York du 28 septembre 2015 pour en devenir membre. À noter toutefois que le groupe pilote est observateur au GECES depuis avril 2016.*

*Ce groupe pilote répond à trois objectifs stratégiques :*

- promouvoir l'économie sociale et solidaire à l'échelle internationale, rendre cette forme d'entrepreneuriat plus accessible et accroître la prise en compte de ce modèle économique dans la mise en œuvre des politiques publiques ;*
- soumettre des propositions concrètes en faveur de l'ESS aux instances nationales et internationales (en termes de législations et de financements notamment) ;*
- faire participer l'ESS à un nouveau modèle de développement et à l'élaboration de solutions relatives au changement climatique, sa nécessaire inscription dans l'Agenda des villes et dans les politiques d'urbanisation, du financement du développement durable...*

<sup>56</sup> OECD, *New Investment Approaches for Addressing Social and Economic Challenges*, juin 2014 et *Social Impact Investment: Building the Evidence Base*, février 2015.

<sup>57</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.adb.org/ps/node/152514](http://www.adb.org/ps/node/152514)

<sup>58</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.oecd-ilibrary.org/development/cooperation-pour-le-developpement-2014\\_dcr-2014-fr](http://www.oecd-ilibrary.org/development/cooperation-pour-le-developpement-2014_dcr-2014-fr)

<sup>59</sup> Disponible à l'adresse suivante : [rtes.fr/IMG/pdf/Declaration\\_Groupe\\_Pilote\\_ESS\\_AGNU\\_180915\\_FR.pdf](http://rtes.fr/IMG/pdf/Declaration_Groupe_Pilote_ESS_AGNU_180915_FR.pdf)

*La France a pris la présidence de ce groupe pilote pour la période 2015-2017.*

***Source : Hugo Nicolaus, délégué général, Les Rencontres du Mont-Blanc, co-secrétariat du Groupe pilote international de l'économie sociale et solidaire.***

La **Commission européenne** souhaite également favoriser le processus de co-crédation d'actions visant à stimuler le développement des entreprises sociales<sup>60</sup>. Dans un communiqué de presse datant de mai 2014 la Commission européenne a proposé 12 actions concrètes visant, par exemple, à améliorer l'environnement réglementaire des entreprises dans les pays partenaires, à soutenir le développement des entreprises et à améliorer l'accès au financement en mettant l'accent sur les microentreprises, et les petites et moyennes entreprises dans les secteurs formel et informel, qui jouent un rôle particulièrement important dans la création d'emplois<sup>61</sup>. La Commission insiste sur le rôle joué par les investissements responsables dans les pays en développement, qui donnent au commerce une approche durable et renforcent les investissements inclusifs dans les marchés à bas revenus. Elle décrit ces différents secteurs d'activité comme autant de priorités majeures pour maximiser les effets positifs du secteur privé sur le développement.

Dans le cadre de son « initiative pour l'entrepreneuriat social », la Commission européenne a ainsi créé en 2012 le GECES (Groupe d'experts de la Commission sur l'entrepreneuriat social<sup>62</sup>) qui, en associant États membres et parties prenantes, adoptera un rapport avec des recommandations le 14 octobre 2016. Le quatrième et dernier pilier de ce groupe, intitulé « renforcer la dimension extérieure », permet par ailleurs d'effectuer un rapprochement entre la direction générale Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME (GROWTH) d'une part et les directions générales Coopération internationale et du Développement (DEVCO) et Voisinage et négociations d'élargissement (NEAR) d'autre part sur ces sujets. La déclaration de Luxembourg relance l'initiative en Europe<sup>63</sup>.

#### ***Le groupe de travail (WG) 4 du GECES : « Renforcer la dimension extérieure »***

*En septembre 2015, la Commission européenne a souhaité relancer les travaux de son Groupe d'experts de la Commission sur l'entrepreneuriat social (GECES) selon une dynamique "bottom-up" qui aboutira fin 2016 à une série de recommandations politiques adressées aux Institutions européennes, aux États membres, aux collectivités locales et à toutes autres parties prenantes. Ces recommandations seront discutées lors d'une conférence internationale organisée par la Présidence slovaque fin novembre 2016 à Bratislava.*

*Pour la première fois le thème de la dimension extérieure sera abordé, traitant tout à la fois du rôle de la Commission européenne d'animer le débat européen et international pour le développement de l'ESS, de la coordination des initiatives d'aides au développement et au voisinage des acteurs européens sur l'inclusion et l'économie*

<sup>60</sup> Disponible à l'adresse suivante : [hec.europa.eu/growth/sectors/social-economy/enterprises/expert-groups/index\\_en.htm](http://hec.europa.eu/growth/sectors/social-economy/enterprises/expert-groups/index_en.htm)

<sup>61</sup> Disponible à l'adresse suivante : [europa.eu/rapid/press-release\\_IP-14-551\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-551_fr.htm)

<sup>62</sup> Disponible à l'adresse suivante : [ec.europa.eu/growth/smes/promoting-entrepreneurship/we-work-for/social-economy/enterprises/expert-groups/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/growth/smes/promoting-entrepreneurship/we-work-for/social-economy/enterprises/expert-groups/index_en.htm)

<sup>63</sup> Les 3 et 4 décembre 2015, en marge de la conférence « Booster les entreprises sociales en Europe », la Présidence luxembourgeoise, les représentants des gouvernements espagnol, français, italien, luxembourgeois, slovaque et slovène ont adopté la « Déclaration de Luxembourg », une feuille de route vers la création d'un écosystème plus complet pour les entreprises de l'économie sociale.

*sociale, des outils internationaux d'impact investing, du soutien au rapprochement « entreprises sociales entreprises traditionnelles » à travers des start-ups spécifiques pour le développement (notamment mais pas seulement), etc. Les auditions et travaux de ce WG4 permettront de discuter des initiatives françaises (réunion de Bruxelles du 24 novembre 2015), de l'AFD et de son partenariat avec le Crédit Coopératif (réunion Luxembourg 4 décembre 2015) etc.*

*La France ayant choisi de siéger au WG3 (« Visibilité des entreprises sociales »), il sera d'autant plus important que les représentants (de Bercy) de la France au GECES soient actifs à travers des documents écrits de cadrage ou de souhaits/propositions. Ce travail de rapprochement, au sein de la Commission européenne, entre les politiques menées sur l'ESS pour le marché unique par les DG GROWTH, EMPL et FISMA et celles extérieures menées par le DG DEVCO et NEAR devrait logiquement conduire les États membres, mutatis mutandis, dans leur capitale, à effectuer un rapprochement comparable (à tout le moins en terme d'information) entre les ministères de l'économie et/ou des affaires sociales et les ministères et agences chargés des politiques de voisinage ou de développement.*

**Rapporteur : Laura Catana, Ashoka**

**Secrétariat : Jean-Claude Mizzi, Commission européenne DG GROWTH, Zissimos Vergos DG DEVCO et Fulvio Capurso DG NEAR.**

Les dynamiques internationales sont donc très favorables au développement du secteur. Dans ce cadre, la France doit être attentive et saisir les opportunités, en travaillant étroitement avec nos principaux partenaires, au premier rang desquels la Commission européenne. Il s'agit d'occuper une place importante, de défendre les valeurs et les approches françaises, tout en valorisant les actions menées par des opérateurs et acteurs français à l'international dans le domaine de l'économie inclusive, car ils sont vecteurs d'influence et de diplomatie globale.

### III. PROPOSITIONS D'ACTION POUR APPUYER LES NOUVEAUX MODELES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET INCLUSIVE

*La mise en œuvre d'un développement durable dans ses trois dimensions, s'il est de la responsabilité des États, de la communauté internationale, et de leurs institutions publiques de coopération, repose également sur l'action d'une multitude d'acteurs, associations, ONG, fondations et entreprises responsables qui cherchent, au-delà de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), à s'investir durablement dans les enjeux de la planète et de l'humanité.*

*En France, des initiatives concrètes ont été prises depuis quelques années ; de nouveaux acteurs, tels que les entreprises, y jouent un rôle important, apportent des solutions (innovations, technologies, modèles économiques et modèles d'approches), sont partenaires des États donateurs, des collectivités publiques, des universités, de la société civile et des ONG. Il est important de faire toute leur place à ces projets et de les accompagner, tant ils apportent un renouveau, un relais aux actions publiques et participent de cette volonté de contribuer à l'agenda universel.*

*Bien qu'un grand nombre d'acteurs souhaitent promouvoir ces modèles d'économie inclusive et solidaire, il reste cependant encore beaucoup à faire pour qu'ils deviennent des outils d'appui en faveur de notre politique d'aide au développement.*

*L'État français doit ainsi s'engager sur cette thématique et établir un cadre favorable à la promotion de nouveaux modèles en renforçant la gouvernance et l'accompagnement, et en facilitant l'accès aux financements. Il doit garantir les échanges au sein de ce nouvel écosystème et permettre la rencontre, le partage et le renouvellement des connaissances et des expériences*

*Pour cela, des propositions ont été faites en concertation avec un grand nombre d'acteurs déjà engagés dans le développement de projets à impact : entreprises, fondations, associations, chercheurs et experts... afin d'inclure ces nouveaux modèles dans le cadre des politiques d'aide au développement de la France.*

*Certaines de ces propositions ont déjà été citées dans de récents rapports et sont toujours d'actualité. Il convient d'en étudier la faisabilité et d'avancer dans leur mise en œuvre.*

## A. Pilotage et gouvernance

Pour soutenir l'économie sociale et inclusive, des efforts en matière de gouvernance du secteur sont à faire. Les acteurs français doivent pouvoir compter sur une forte implication des pouvoirs publics, qui sont en mesure de faire évoluer les cadres fiscaux, réglementaires et administratifs pour permettre un développement optimal du secteur.

Elles soulignent par ailleurs l'importance, en lien avec les objectifs de développement durable (ODD), de l'action publique et la nécessaire contribution des différentes catégories d'acteurs, publics et privés, à de nouveaux modèles de développement.

### Proposition 1. Mettre en place un comité de pilotage de la présente stratégie, avec le soutien de l'administration

**PROBLEMATIQUE** : la présente stratégie comporte un grand nombre de propositions relevant de plusieurs domaines (gouvernance, animation, finance, formation). Pour en assurer le suivi, et permettre ainsi le déploiement de l'économie sociale et inclusive à l'international, il est nécessaire que l'administration s'empare de ces sujets avec l'aide des acteurs de terrain.

**DETAILS DE LA PROPOSITION** : afin de porter les sujets de l'économie sociale et inclusive à l'international, et de poursuivre la mise en œuvre des présentes pistes d'action, un comité de pilotage sera créé. Ce comité sera composé des services ministériels compétents, de l'AFD et des acteurs (secteur privé, conseil, ONG, associations...). Il travaillera en coordination avec les autres ministères et le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS). Le comité disposera d'un budget incitatif pour animer la stratégie. Sa présidence pourra être portée, au minimum, par un représentant extérieur accompagné d'un agent ministériel du MAEDI, qui aidera à l'animation du groupe et assurera le lien avec l'administration. Lui-même pourra être soutenu par des référents au sein des différents ministères concernés.

La direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international mettra en place une équipe dédiée au soutien de ce comité de pilotage. Épaulée par les opérateurs de l'État, cette équipe sera par ailleurs chargée du développement de partenariats et de l'animation des réseaux. Elle travaillera en relation avec la direction des entreprises, les bailleurs de fonds, les ONG, les ambassades...

L'opportunité d'insérer ce comité de pilotage dans le périmètre du Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI) est envisagée.

Enfin, les ambassades et les agences locales de l'AFD sont les relais nécessaires à la valorisation du secteur sur les terrains du Sud. Elles doivent promouvoir la position de la France en la matière et faire remonter les initiatives exemplaires dans un objectif de valorisation et de création de réseaux.

<b>Résultats escomptés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Animation de la stratégie</li><li>- Mise en œuvre des premières actions dès 2016</li><li>- Amélioration significative de la visibilité des sujets dans l'administration et auprès des acteurs</li></ul>
----------------------------	---

<b>Actions à développer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constituer le comité, désigner une présidence, sélectionner les premières actions à mettre en œuvre</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chargé de mission au MAEDI (direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international [DGM]/direction du développement durable [DDD])</li> <li>- Budget incitatif pour l'animation</li> </ul>

## Proposition 2. Permettre aux entreprises et fondations d'orienter leurs activités vers des projets hybrides

**PROBLEMATIQUE\_:** il est opportun de s'inspirer des bonnes pratiques étrangères et européennes en matière de gouvernance pour permettre aux entreprises de pouvoir orienter leur actions vers des projets à impact et moins rentables. Ce secteur est foisonnant. La Belgique, l'Allemagne, l'Indonésie ou encore l'Inde ont lancé des travaux pour prendre en compte les enjeux ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans le droit des sociétés comme le révèlent les travaux du cabinet Affectio Mutandi sur le sujet<sup>64</sup>.

Plus précisément aux États-Unis, au Canada et en Angleterre, les formes juridiques des sociétés ont d'ores et déjà été adaptées pour favoriser le développement de modèles innovants, qui orientent leur objectif d'activité vers un aspect autre que la maximisation du profit. Le label « B Corp », lancé par l'ONG B Lab aux États-Unis en 2006, regroupe plus de 650 entreprises dans 32 pays différents, qui combinent recherche de performances économiques et poursuite d'objectifs environnementaux et sociaux. Ce modèle se développe depuis deux ans en Europe et 27 entreprises françaises ont été labélisées. Il faut cependant souligner que ces B Corp représentent un concept plus large que celui des entreprises solidaires au sens de la loi du 31 juillet 2014.

Du côté des fondations, des pratiques originales doivent également susciter l'intérêt. Loin d'être de simples financeurs, elles revendiquent une plus forte implication dans le montage des projets. Leurs activités ne consistent plus seulement à donner, mais à investir, à l'image de la Venture Philanthropy<sup>65</sup>.

C'est aussi le cas des « fondations actionnaires », un modèle totalement méconnu en France de transmission et de gouvernance des entreprises familiales : ce n'est plus l'entreprise qui crée une fondation périphérique, mais l'entreprise qui appartient à la fondation (c'est-à-dire possède tout ou partie des actions et la majorité des droits de vote et/ou la minorité de blocage). Ce modèle très développé dans les pays scandinaves, mais aussi en Allemagne, en Autriche et en Suisse se révèle particulièrement vertueux puisqu'il inscrit par définition l'entreprise dans le long terme, protège l'entreprise des OPA, maintient le patrimoine industriel sur le territoire et permet de soutenir des causes d'intérêt général grâce aux dividendes perçus. Ce modèle a fait ses preuves dans certains pays comme le Danemark. Il a récemment fait l'objet de la première étude européenne sur le sujet, menée

<sup>64</sup> Cf. tableau Affectio Mutandi à consulter en annexe de la stratégie complète.

<sup>65</sup> La "Venture Philanthropy" est une nouvelle forme de philanthropie qui adapte les principes de la sélection et le développement d'entreprises à fort potentiel de croissance entre autres aux besoins du secteur caritatif.

par Prophyl, en collaboration avec Delsol Avocats et la Chaire philanthropie de l'ESSEC et avec le soutien de Mazars<sup>66</sup>.

Pour s'inspirer de ces modes de gouvernance, plusieurs propositions peuvent être faites :

### **A. Améliorer le régime fiscal des dons et des investissements sociaux transfrontaliers**

Afin de faciliter la fiscalité des dons transfrontaliers, qui ne permet pas aujourd'hui de faire don à des organismes qui ne disposent pas de siège social dans un état membre de l'UE ou dans l'espace économique européen, il faudrait lancer la réflexion, au niveau européen pour assouplir les normes qui encadrent le don à l'étranger. Malgré des dispositifs ingénieux, tel le réseau « Transnational Giving in Europe » – TGE<sup>67</sup>, et une jurisprudence européenne encourageante (arrêt Persche, du 27 janvier 2009), les bénéficiaires locaux (associations, entreprises de l'économie sociale et solidaire...) implantés dans les pays les plus nécessiteux demeurent exclus de la philanthropie (les dons privés n'ouvrant pas droit aux dispositifs fiscaux de soutien).

Comme dans le rapport du sous-groupe « Investissement à impact sociétal pour le développement international » (Sévérino-MAEDI) il est préconisé d'initier des travaux (notamment auprès de l'administration fiscale et du Conseil d'État) pour faire évoluer cette interprétation. Cela pourrait être un élément décisif pour permettre aux fondations d'intervenir directement en soutien à l'amorçage de projets à impacts.

### **B. Élargir aux sociétés les finalités sociales et environnementales en leur donnant une base juridique**

Un grand nombre d'études et de rapports<sup>68</sup> portent sur la modification des textes juridiques définissant le rôle des acteurs du secteur privé. Il y a lieu de faire vivre ces propositions qui peuvent avoir un impact bénéfique sur les actions de développement à l'international. C'est le cas par exemple de la modification de l'article 1832 du Code Civil qui, tel qu'il est inscrit aujourd'hui, stipule que : « *La société est instituée par deux ou plusieurs personnes qui conviennent par un contrat d'affecter à une entreprise commune des biens ou leur industrie en vue de partager le bénéfice ou de profiter de l'économie qui pourra en résulter* ». À la suite de la promulgation de la loi sur l'économie sociale et solidaire en juillet 2014, qui élargit le spectre des acteurs concernés et intègre les sociétés commerciales qui se rémunèrent dans les conditions normales du marché, il apparaît nécessaire que la France ajuste ses textes juridiques aux spécificités des nouveaux modèles d'entreprises. Cela, afin d'insérer de nouveaux objectifs sociétaux et de permettre aux acteurs ressortissants de notre pays de pouvoir développer et enregistrer leurs activités depuis la France sans avoir recours à des arrangements légaux mais expatriés.

<sup>66</sup> Prophyl, *Les fondations actionnaires, Première étude européenne*, 2015, disponible à l'adresse suivante : [www.fondations-actionnaires.eu/](http://www.fondations-actionnaires.eu/)

<sup>67</sup> Le réseau "Transnational Giving in Europe" (TGE) permet aux donateurs, particuliers et entreprises, fiscalisés dans l'un des pays partenaires, de soutenir des organismes hébergés uniquement en Allemagne, Belgique, Bulgarie, France, la Hongrie, Irlande, Italie, Pays Bas, Pologne, Roumanie, Royaume Uni, Slovaquie, Luxembourg et la Suisse. Cette démarche lourde occasionne des frais de gestion et exclut les pays les plus nécessiteux de l'aide.

<sup>68</sup> Le rapport d'Emmanuel Faber et Jay Naidoo, les livres de Daniel Hurstel *La nouvelle économie sociale*, 2009, et de Martin Hirsch *Cela devient cher d'être pauvre*, 2013 ou encore le groupe de réflexion « Pour une économie positive » mené par Jacques Attali.

### C. Soutenir les travaux menés par Nutriset et l'école des Mines sur la création d'un statut de société à objectif social étendu

Afin de combler le vide juridique entre d'une part le secteur marchand et, d'autre part le secteur social en France, il est important de créer un statut permettant aux acteurs de l'entrepreneuriat social et de l'économie inclusive de garantir l'objet social et/ou environnemental de leur structure, notamment en cas de renouvellement du pacte actionnarial. La création d'une société à objet social étendu (SOSE)<sup>69</sup> permettrait ainsi d'inscrire la recherche d'impacts économiques, sociaux et environnementaux dans l'objet social de l'entreprise. Ce statut servirait de cadre définissant la mission à laquelle adhèrent les parties engagées, ce qui garantirait l'indépendance du dirigeant face à ses actionnaires<sup>70</sup>. Il est nécessaire de soutenir le débat sur cette proposition et de valoriser les entreprises qui le portent d'ores et déjà à l'international.

### D. Etudier l'opportunité d'assouplir le « principe de spécialité » des fondations

« Le principe de spécialité impose aux fondations françaises d'avoir une mission exclusivement d'intérêt général, qui, dans une vision encore assez restrictive, ne peut être économique »<sup>71</sup>. Dans ce contexte, les fondations ne sont pas autorisées à prendre directement des titres auprès d'associations et ne peuvent pas soutenir les structures hybrides de l'économie sociale et inclusive.

Ces freins ont une incidence très négative sur le développement du secteur, ce qui explique que la plupart des entreprises préfèrent mener des actions d'aide au développement dans le cadre de leur politique RSE plutôt que dans le cadre de leur fondation.

Le rapport du sous-groupe « Investissement à impact sociétal pour le développement international » (Sévérino-MAEDI) a préconisé de saisir l'administration fiscale et le Conseil d'État pour infléchir l'interprétation de la loi sur le régime fiscal des dons aux fondations.

Il est impératif de traiter cette question bloquante sur le plan domestique pour parvenir, à terme, à la déplacer sur le terrain international.

<p><b>Résultats escomptés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une dynamique pérenne administration/parties prenantes pour avancer sur les dossiers bloquants pour :             <ul style="list-style-type: none"> <li>a. favoriser les dons et investissements sociaux transfrontaliers ;</li> <li>b. créer la possibilité, pour toute entreprise, d'associer un objet social et/ou environnemental à son activité ;</li> <li>c. maintenir le débat sur la création du statut de société à objet social étendu ;</li> <li>d. introduire la spécificité de l'action internationale.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Actions à développer</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Mettre en place un groupe de travail pour faire évoluer l'interprétation sur le régime fiscal des dons et des investissements sociaux transfrontaliers</li> </ul>

<sup>69</sup> Proposition 12 du rapport du Comité français sur l'investissement à impact social (IIS).

<sup>70</sup> Le Groupe Nutriset est à l'origine d'une réflexion sur la gouvernance de l'entreprise en collaboration avec les Mines Paris Tech disponible à l'adresse suivante : [www.groupenutriset.fr/wp-content/uploads/2014/05/Articles-des-Echos-Error-Cohen.pdf](http://www.groupenutriset.fr/wp-content/uploads/2014/05/Articles-des-Echos-Error-Cohen.pdf)

<sup>71</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.challenges.fr/tribunes/20150403.CHA4591/decouvrez-les-fondations-actionnaires-et-leurs-atouts-en-10-points-cle.html](http://www.challenges.fr/tribunes/20150403.CHA4591/decouvrez-les-fondations-actionnaires-et-leurs-atouts-en-10-points-cle.html)

	<ul style="list-style-type: none"> <li>b. Susciter la création d'un groupe de travail sur la définition d'entreprise</li> <li>c. Porter le sujet des SOSE au sein des instances européennes</li> <li>d. Saisir l'administration fiscale et le Conseil d'État sur l'interprétation de la loi sur le régime fiscal des dons aux fondations</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MAEDI/ DGTrésor</li> <li>- Expertises, <i>benchmarks</i></li> </ul>

**Proposition 3. Promouvoir les critères d'identification pour qualifier les projets à impact dans le but de faciliter l'accès aux capitaux et la reconnaissance de leur modèle.**

**PROBLEMATIQUE :** en l'absence de critères à l'international, il est difficile de pouvoir caractériser les projets relevant de l'économie sociale et inclusive. Ce contexte est problématique car il empêche les projets d'accéder à la reconnaissance et à la visibilité qui leur sont dues. D'autre part, il complique la tâche des investisseurs à impact, qui peinent à cibler les bonnes structures et à justifier leurs financements.

**DETAILS DE LA PROPOSITION :** face à ce constat, il y a lieu d'encourager les initiatives permettant de créer des référentiels transparents pour qualifier les projets d'économie inclusive. C'est le cas notamment de la grille de notation (la « *Scorecard des Business Sociaux* », SBS) CERISE<sup>72</sup> (réseau français d'échange spécialisé dans la mesure de l'impact social), élaborée par différents acteurs (ONG, secteur privé, AFD), qui pourrait servir de référence dans un cadre européen et/ou international. Elle doit être élargie à l'analyse des fonds d'investissement dans l'économie sociale/le social business grâce à un financement du Fonds d'investissement et de soutien aux entreprises en Afrique (FISEA)/PROPARCO. Des propositions ont été faites, visant à octroyer un « agrément solidaire » à destination de projets donnés (dans le rapport du sous-groupe « Investissement à impact sociétal pour le développement international » (Sévérino-MAEDI) et rapport Faber-Naidoo).

Une meilleure caractérisation du secteur permettra de favoriser l'apport de financements publics ou privés et notamment d'accéder plus facilement à certains fonds (fonds d'épargne salariale solidaire, fonds européen d'entrepreneuriat social [EuSEF], etc.). Cette même reconnaissance est aussi indispensable pour une meilleure promotion de ces modèles au sein des opérateurs du réseau diplomatique. Le groupe de travail réfléchira à l'opportunité et à la faisabilité d'une qualification des entités ou des projets ciblés par des investissements solidaires à l'international, en vue de mobiliser des financements publics et d'avoir accès à des capitaux défiscalisés. À cet égard, la réputation de l'Agence relative à l'exhaustivité des diligences qu'elle met en œuvre pour chaque dossier et à la rigueur de son processus d'instruction, devraient suffire à qualifier la qualité des projets qu'elle identifie et à leur faire bénéficier de ces nouveaux financements.

<sup>72</sup> CERISE, association de conseils, d'expertise sur les secteurs de la microfinance, l'entrepreneuriat social et la finance rurale initié en 1998 par cinq organisations françaises appuyant la microfinance dans le monde : Centre international de développement et de recherche (CIDR), GRET, Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement (IRAM), Institut des régions chaudes (IRC)/SupAgro, et Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD).

<b>Résultats escomptés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appropriation de la grille CERISE par les acteurs du développement</li> <li>- Amplification du code de références</li> <li>- Si le groupe de travail est en mesure d'identifier les modalités d'une qualification des entités ou des projets cibles d'investissements solidaires à l'international, définition précise des modalités de cette qualification</li> </ul>
<b>Actions à développer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En lien avec le groupe CERISE et les parties prenantes, préparation d'une campagne de promotion et d'une stratégie de diffusion à l'international du standard CERISE soutenue par les pouvoirs publics</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Budget incitatif pour l'animation à prévoir</li> </ul>

#### **Proposition 4. Renforcer la part des projets qui font la promotion de la RSE et de critères ESG dans notre politique de coopération du développement**

**PROBLEMATIQUE** : conçues dans les pays du Nord, les normes RSE et ESG restent aujourd'hui peu connues des dirigeants d'entreprises et des autorités publiques des pays en développement, notamment en Afrique. Ceci est lié à la prédominance des PME, mais également à la difficile mise en œuvre et adaptation des normes internationales aux réalités locales. Pour faire progresser la RSE, un accompagnement adapté des politiques publiques est primordial.

**DETAILS DE LA PROPOSITION** : il est nécessaire d'encourager la gouvernance en matière de RSE dans les pays en développement. Les investisseurs à impact et les institutions financières de développement ont un rôle primordial à jouer en accompagnant les entreprises vers l'adoption d'une démarche respectueuse de critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG). Comme l'indiquent les représentants de la division Environnement, social, gouvernance et impacts de PROPARCO, « *par cette action, les institutions financières de développement (IFD) contribuent à leur mission de promotion d'une croissance durable et inclusive dans les pays du Sud* ». <sup>73</sup>

L'action des opérateurs de l'État tels qu'Expertise France et l'AFD doit continuer d'aller en ce sens. L'adoption de politiques publiques et la formation des diasporas en matière de RSE sont des sujets essentiels à développer. Ils peuvent aussi s'appuyer sur les activités menées par certains réseaux tels le Pacte mondial des Nations unies, la *Global Reporting Initiative* (GRI) ou le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD).

Enfin, par sa diplomatie économique et de développement durable, la France doit poursuivre les efforts engagés, notamment dans le cadre du G7 sur la RSE, et suivre de près les initiatives qui encouragent les pratiques transparentes et responsables tel que l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE).

<sup>73</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.proparco.fr/webdav/site/proparco/shared/PORTAILS/Secteur\\_privé\\_developpement/PDF/SPD21/REVUE\\_SPD\\_21\\_FR.pdf?bcsi\\_scan\\_76859af71b923077=1](http://www.proparco.fr/webdav/site/proparco/shared/PORTAILS/Secteur_privé_developpement/PDF/SPD21/REVUE_SPD_21_FR.pdf?bcsi_scan_76859af71b923077=1)

<b>Résultats escomptés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence du cadre de référence RSE à l'international</li> <li>- Partenariats</li> <li>- Amplification du secteur de l'ESS</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre appui sur le réseau des ambassades – pour diffuser les bonnes pratiques et le travail de l'ambassadrice RSE (« Guide d'information » à l'usage des ambassades)</li> <li>- Promouvoir les actions développées par l'AFD et Expertise France dans le domaine de la RSE, notamment via les appels d'offre (cf. AFD)</li> <li>- Lancer des projets permettant le renforcement des normes ESG dans les pays producteurs</li> </ul>

## **B. Propositions d'action portant sur la finance pour appuyer les nouveaux modèles de l'économie sociale et inclusive**

Les bailleurs publics de fonds savent financer tant le secteur public que le secteur privé et s'adaptent aux nouvelles formes d'intervention en proposant, par exemple, des financements adaptés aux différents stades de développement d'une entreprise. Ils doivent continuer à faire preuve de créativité pour répondre aux différents besoins de l'économie inclusive et sociale dans sa richesse. Le nouvel agenda du développement durable nécessite d'imaginer et d'encourager de nouveaux leviers de croissance, de nouveaux modèles de développement plus adaptés aux enjeux du climat, de la démographie, de la santé et aux enjeux sociaux, de réduction des inégalités... avec l'ensemble des parties prenantes. La recherche d'impacts sociaux et environnementaux toujours plus exigeants entraîne une configuration des acteurs et des nouveaux modèles toujours plus innovante.

Les institutions financières publiques bilatérales et multilatérales doivent s'adapter à ce marché plus exigeant, notamment en matière de prise de risque, de durée de retour sur investissement et des rendements potentiels plus faibles. Les flux d'aide publique (aide publique au développement [APD] et autres apports du secteur public, comme le soutien officiel total pour le développement durable [TOSSD]) peuvent servir de catalyseur pour le développement des structures à impact social et pour ces nouveaux modèles inclusifs et sociaux. Les flux d'APD peuvent également intervenir à travers des intermédiaires spécialisés, à l'instar de l'épargne solidaire proposée à travers les offres 90/10 des banques traditionnelles, qui pourraient concerner des projets qui ont un impact à l'étranger ou encore les fonds philanthropiques.

Le secteur a démontré que de nouvelles approches peuvent être mises en œuvre pour résoudre les problèmes sociaux et environnementaux de manière pérenne. En revanche, aujourd'hui trop peu d'entre elles arrivent à se généraliser et à se développer pour avoir un impact significatif au-delà de leur territoire de création. Les travaux qui analysent les principaux défis du changement d'échelle des entreprises sociales indiquent que les freins sont liés au leadership interne, à l'accès aux financements, à l'identification de partenaires (distribution, accès au marché, porteurs de projets), à la planification stratégique et au manque d'accompagnement professionnel. Le sujet du financement de l'amorçage est cité par tous les acteurs (fondations, grands groupes, ONG...).

Les instruments financiers doivent donc être pensés et articulés pour répondre aux besoins de chaque phase de maturité des entreprises sociales qui ont des besoins différents, en complément d'environnements favorables au développement du secteur privé et à l'économie.

### Proposition 5. Encourager le déploiement de l'initiative « Entrepreneuriat Social/Social Business » (ES/SB) de l'AFD

**PROBLEMATIQUE** : en 2015, l'Agence française de développement s'est dotée d'une initiative ambitieuse lui permettant, à travers une palette d'outils et un volume financier significatif de financer et d'accompagner des projets d'entrepreneuriat social. Investir dans de tels projets est cependant difficile car le marché n'est pas complètement mûr. La dynamique positive amorcée par l'AFD doit donc être encouragée pour permettre le déploiement effectif de ce dispositif.

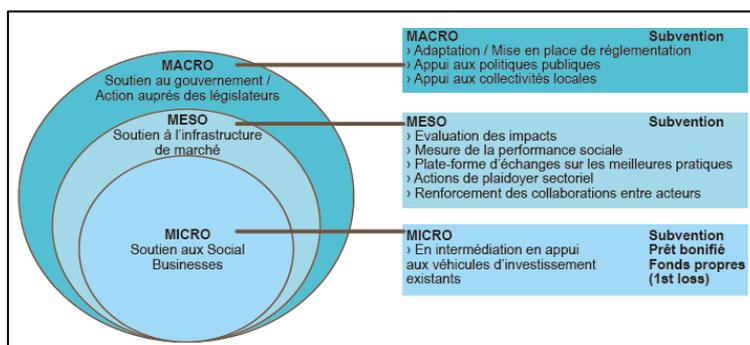
Les circuits conventionnels de financement apparaissent très peu adaptés à de telles opérations, qui exigent à la fois du capital patient et risqué et un accompagnement important, notamment en capacité de maîtrise d'ouvrage.

Le rapport du Comité français sur l'investissement à impact social a mis en avant le besoin de développer des outils de partage de risques, comme le guichet des garanties ARIZ II de l'AFD, pour les fonds d'investissement à impact social (IIS) pour le développement (à l'instar de la Banque africaine de développement [BAD] et de son dispositif "African Guarantee Fund"). De même la Commission européenne et la BEI s'intéressent aux outils de soutien aux fonds d'IIS pour le développement (en particulier, mise en place d'outils de partage de risques et assistance technique pour le renforcement de capacité des fonds).

Des synergies AFD et Caisse des dépôts pourraient être initiées sur le sujet.

Il est nécessaire de maintenir les travaux sur ce sujet crucial et d'identifier les outils qui peuvent être déployés pour que les banques, les bailleurs, les fonds de dotations... soient capables de prendre part au financement des petits projets prometteurs et accompagnent la croissance potentielle du secteur.

Figure 1 : Niveaux d'intervention de la facilité ES/SB de l'AFD : micro/méso/macro



Source : AFD, Initiative d'appui à l'entrepreneuriat social/ au social business - (ES/SB), 2 juin 2015

Les propositions suivantes impliquent une discussion approfondie entre le ministère des Finances et des Comptes publics et le ministère des Affaires étrangères et du Développement international.

#### **A. Rapprocher l'AFD des collecteurs d'épargne salariale (banques privées).**

Un certain nombre de collecteurs privés d'épargne longue tels que les sociétés de gestionnaires d'actifs de BNP Paribas, Natixis ou du Crédit Agricole ainsi que des entreprises telles que Schneider Electric ou Suez, se sont dotées de fonds d'épargne salariale qui pourraient également avoir une vocation internationale. À cet égard il serait possible :

1. d'instaurer un dialogue entre quelques entreprises privées – souvent de taille significative et ayant mis en place des fonds d'épargne salariale solidaire en vue d'investir à l'international –, les principaux gestionnaires français d'épargne salariale et l'AFD, afin d'analyser les contraintes, et les attentes dans le but de relier l'épargne salariale solidaire aux points d'application identifiées par l'AFD (labélisation des projets, domiciliation dans des géographies éligibles) ;
2. d'étudier au niveau de l'AFD/PROPARCO quelles seraient les contraintes réglementaires et juridiques et identifier des solutions pour canaliser les flux d'épargne salariale solidaire dans des flux éligibles. Le rôle de l'AFD dans de telles configurations serait alors étudié avec le MAEDI et la direction générale du Trésor (DGT) pour en préciser les contours ;
3. de mettre en avant la grille de notation CERISE sur la place française auprès des acteurs de l'investissement solidaire, pour en faire un cadre de référence à l'international. La DGT et le MAEDI pourraient jouer un rôle particulier pour assurer cette promotion, ce qui permettrait d'aligner les stratégies publiques et privées en vue de synergies.

#### **B. Soutenir l'expérimentation des contrats à impact social**

Le rapprochement précédemment évoqué entre l'AFD et le Crédit Coopératif est un excellent signal en faveur de l'innovation financière. Le lancement de deux projets pilotes – l'un sur les *Development Impact Bonds* (DIB), l'autre sur les *Social Impact Bonds* (SIB) – doit pouvoir déboucher sur la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de l'investissement à impact social (*social impact investing*), en Outre-mer (la première expérimentation qui touche la prévention du diabète serait déployée en Polynésie française) où à l'international.

#### **C. Soutenir les intermédiaires financiers en faveur de projets de petite taille**

Les intermédiaires financiers (fonds de capital-investissement, institutions de microfinance, voire incubateurs...) spécialisés permettent aux banques d'atteindre des projets de plus petite taille. Il est nécessaire d'encourager ces intermédiaires à se consacrer à des projets d'entrepreneuriat social (secteur qu'elles méconnaissent encore pour la plupart) et de valoriser les premiers accompagnements de l'AFD mobilisés à cette fin<sup>74</sup>. De même, si les banques françaises jouent un rôle moteur pour refinancer les institutions de microfinance, il

---

<sup>74</sup> L'AFD a participé à la rédaction d'un plan d'action « Numérique et Développement », en lien avec le MAEDI et le ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique.

est opportun de s'interroger sur le soutien qu'elles peuvent apporter aux banques commerciales locales intéressées par cette même stratégie de refinancement en faveur des petites structures de social business.

L'essor du financement participatif nécessite que des réformes réglementaires et normatives, y compris l'établissement de bonnes pratiques, soient mises en œuvre dans les pays d'intervention et en coopération internationale. Cet objectif pourra être pris en compte par l'AFD dans ses cadres d'intervention. L'AFD pourra par ailleurs explorer les partenariats à développer avec les plateformes françaises de financement participatif, afin d'explorer les conditions du financement participatif français à l'international.

#### *D. Faciliter la prise de risque par des garanties adaptées*

Les dispositifs de garantie actuels destinés à l'économie sociale/au social business s'appuient sur une partie du dispositif d'accompagnement du risque de financement de l'investissement privé en zone d'intervention (ARIZ) de l'AFD. Cet outil doit être mobilisé sur des projets d'économie sociale et inclusive, comme le prévoit le dispositif « Social Business » de l'AFD. Cet exemple de produit financier doit être promu auprès des bailleurs de fonds et des intermédiaires financiers, notamment européens, pour rechercher des moyens additionnels et répondre aux spécificités du secteur dans ses différentes géographies.

#### *E. Promouvoir l'expérimentation en faveur de nouvelles coalitions d'acteurs à impact environnemental et climatique*

Dans un souci d'innovation, il serait opportun d'explorer avec l'AFD l'affectation de financements au développement d'un nombre limité de coalitions d'acteurs. Ces coalitions auraient l'avantage d'être ancrées dans les pays/territoires. Elles devraient être multiacteurs, pluripays, pluribailleurs de fonds, et de grande taille : elles auraient ainsi un impact significatif sur les ODD et pourraient toucher à titre d'exemple, plusieurs des domaines identifiés dans le rapport Faber-Naidoo.

Le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), qui a déjà une pratique dans ce domaine pourrait être associé à une telle démarche ainsi que les outils de financement des ONG.

Ces coalitions devraient s'articuler autour de :

- la présence de promoteurs issus des quatre/cinq groupes de l'économie inclusive : entreprises, ESS, ONG, États, autres acteurs ;
- un modèle de financement pluribailleurs de fonds à effet de levier ;
- une notation sur les critères de l'économie inclusive et sociale « haut de gamme » ;
- un dispositif de gouvernance, de pilotage et de redevabilité de qualité ;
- un portage et une implantation locale forts, la qualité du ou des partenariats étant décisifs.

Dans un souci d'efficacité, les projets de coalitions d'acteurs devront s'efforcer d'identifier les maîtrises d'ouvrages chef de file (ONG, entreprises, collectivités, État), à même de fédérer et structurer les énergies et moyens, dans des zones ciblées et selon une logique territoriale.

Dès 2016 un premier appel d'offre pourra être lancé pour solliciter des coalitions d'acteurs aux services de projets à fort impact social, environnemental ou climatique, saisissant les opportunités du moment.

<p><b>Résultats escomptés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Étude de l'opportunité et de la faisabilité de rapprocher l'AFD et en particulier Proparco des collecteurs d'épargne salariale</li> <li>b. Validation du modèle sur les enjeux de développement et maintien des expérimentations de nouveaux DIB et SIB</li> <li>c. Identification de partenariats à développer avec des plateformes participatives</li> <li>d. Promotion renforcée des outils de garantie</li> </ul>
<p><b>Actions à développer</b></p>	<p>Soumettre ces propositions aux tutelles de l'AFD et valider les premières étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Installation d'un groupe de travail pour identifier les freins d'accès aux collectes d'épargne salariale à l'international et étudier la possibilité de les lever.</li> <li>b. Analyse rapide des premières expérimentations</li> <li>c. Étude de la faisabilité d'un partenariat avec une plateforme participative</li> <li>d. Promotion de la nouvelle acceptation des garanties comme outil d'APD/TOSSD</li> <li>e. Promotion des projets multiacteur avec une maîtrise d'ouvrage (MOA) en chef de file (ONG, entreprises, collectivités, État)</li> </ul>

### **Proposition 6. Encourager le réseau diplomatique à développer les PISCCA**

**PROBLEMATIQUE\_:** les fonds en faveur de projets innovants des sociétés civiles et coalitions d'acteurs (PISCCA) gérés par les ambassades sont un instrument permettant de financer ou cofinancer de très petits projets innovants, destinés à changer d'échelle, et des actions de structuration de la société civile.

**DETAILS DE LA PROPOSITION :** face au besoin de mettre en œuvre des coalitions d'acteurs au niveau local, l'identification d'un financement dédié à ces projets pourrait être un vrai avantage pour les acteurs locaux. Le financement et l'identification de ces projets seraient faits par les SCAC au sein des ambassades. Les PISCCA ne seraient mis en œuvre qu'au bénéfice d'actions de co-création, qui ont un impact local et sont portés par plusieurs acteurs du développement.

<p><b>Résultat escompté</b></p>	<p>Créer une dynamique décentralisée autour des coalitions d'acteurs</p>
<p><b>Action à développer</b></p>	<p>Donner aux ambassades un mode d'emploi</p>

<b>Moyens</b>	Budgets PISSCA (ou concours de la <i>Foundation for Sustainable Development</i> [FSD])
---------------	--

**Proposition 7. Capitaliser sur les financements européens, accroître la dotation et l’impact de l’initiative « *Social Business* de l’AFD », et offrir un accès à ces fonds aux acteurs privés français qui œuvrent à l’international**

**PROBLEMATIQUE :** l’intérêt de la Commission européenne pour l’appui au secteur privé au sein de sa politique de développement doit être mis à profit pour le secteur de l’économie inclusive et de l’entrepreneuriat social. Certains fonds doivent être réformés pour permettre d’investir dans les entreprises sociales situées hors d’Europe.

**DETAILS DE LA PROPOSITION :** mettre à contribution les moyens déjà existants en Europe, qui sont susceptibles d’intervenir dans le champ du *social business*.

Comme l’indique le rapport du sous-groupe « Investissement à impact sociétal pour le développement international » (Sévérino-MAEDI), les dispositions du règlement des fonds EuSEF les empêchent d’investir dans des entreprises sociales localisées hors des États membres de l’UE, sauf convention de coopération fiscale. Cela exclut, de fait, la plupart des pays en développement. Si les fonds EuSEF prenaient de l’ampleur, il conviendrait de proposer à la Commission européenne d’amender les dispositions du Règlement EuSEF qui font obstacle à l’investissement de ces fonds dans des entreprises sociales localisées dans des pays en développement. Un ajustement du règlement EuSEF est d’ailleurs prévu dans le cadre de l’Union des marchés de capitaux<sup>75</sup>.

La communication « secteur privé » de la Commission européenne de DEVCO établit :

- des principes d’intervention : priorité à la création d’emplois, à l’inclusion et à la réduction de la pauvreté, prise en compte des différences, approche basée sur des mécanismes de marché, accent mis sur les résultats, cohérence des politiques au service du développement ;
- des critères d’intervention (notamment avec financements concessionnels) : impact mesurable sur le développement, additionnalité, neutralité et transparence, intérêts et objectifs communs, ainsi que cofinancement, effet de démonstration, conformité aux normes environnementales, sociales et fiscales et aux normes de travail.

Le MAEDI (DGM) a fortement soutenu l’inscription de cette thématique au sein de la nouvelle communication secteur privé dans les pays en développement (PED) lors des groupes d’experts secteur privé en 2013 et 2014 et a présenté à la Commission, en 2015, les outils innovants des opérateurs en matière de soutien au secteur privé et les besoins de cofinancement.

<b>Résultats escomptés</b>	- Montée en puissance des sujets au sein de la Commission européenne
----------------------------	--

<sup>75</sup> La Commission européenne a lancé le 30 septembre consultation publique sur le réexamen des règlements sur les fonds européens de capital risque (EuVECA) et les fonds européens d’entrepreneuriat social (EuSEF). Disponible à l’adresse suivante : [ec.europa.eu/finance/investment/social\\_investment\\_funds/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/finance/investment/social_investment_funds/index_fr.htm)

<b>Actions à développer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager les travaux du GECES au sein de la Commission européenne</li> <li>- Internaliser l'entrepreneuriat social au sein de DEVCO</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crédits européens</li> <li>- Explorer une stratégie commune de déploiement vers les pays tiers</li> </ul>

### **Proposition 8. Poursuivre les travaux sur la comptabilisation des garanties dans les statistiques du CAD de l'OCDE**

**PROBLEMATIQUE :** le rapport du sous-groupe « Investissement à impact sociétal pour le développement international » (Sévérino-MAEDI) note qu'il est nécessaire de continuer, au sein du CAD de l'OCDE, les travaux sur la comptabilisation en aide publique au développement des garanties, afin, notamment, de mieux comptabiliser les aides accordées aux fonds d'IIS pour le développement.

**DETAILS DE LA PROPOSITION :** soutenir les travaux actuels de modernisation de la comptabilisation en APD des instruments concernant le secteur privé dans les pays en développement. Ainsi, au sein du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, des travaux portant sur une meilleure comptabilisation des instruments contribuant aux activités du secteur privé dans les pays en développement ont été engagés en décembre 2014 lors de la réunion à haut niveau. Ces travaux portent sur la comptabilisation des activités des IFD avec, entre autres la comptabilisation des garanties mises à disposition des entités du secteur non souverain dans les pays en développement par l'AFD et surtout par Proparco. Pour l'heure, les débats portent sur la méthode de comptabilisation de ces instruments financiers. La question de la valorisation de ces instruments en APD ou dans un agrégat plus large est également débattue dans cette enceinte. La France a déjà fait part, à de nombreuses occasions, de sa position en faveur de la prise en compte des garanties en APD, en mettant en place une méthodologie cohérente avec celle arrêtée pour comptabiliser les prêts au secteur public en APD.

<b>Résultat escompté</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure prise en compte de la comptabilisation des garanties dans les statistiques du CAD de l'OCDE</li> </ul>
<b>Action à développer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre le débat de près avec la DG Trésor en lien avec l'AFD et la DGM</li> </ul>

### **C. Promotion, Animation et Communication :**

Il est important que l'État français soutienne ouvertement l'économie inclusive, les modèles de l'entrepreneuriat social, les outils de financement des acteurs engagés dans des projets à impact... car ce sont des sujets encore peu connus du grand public et des acteurs traditionnels (banques privées et banques de développement, épargnants, acteurs de la société civile, entreprises...). Comme l'indique Marc Lévy<sup>76</sup>, les pouvoirs publics doivent reconnaître la légitimité et la complémentarité de ces initiatives en jouant un rôle de « facilitateur/médiateur/régulateur » auprès des diverses parties prenantes.

<sup>76</sup> GRET, Marc Lévy, *Entreprises privées, développement et solidarité internationale*, 2015

## **Proposition 9. Mieux communiquer pour renforcer la visibilité de l'économie inclusive et solidaire et du financement à impact à l'international**

**PROBLEMATIQUE\_:** malgré le fort engagement des acteurs, il existe un déficit de visibilité et de notoriété du secteur qui entrave son développement alors que les conditions objectives sont favorables à son essor. L'opinion publique doit pouvoir comprendre que ce secteur peut permettre de répondre aux objectifs de développement durable. La communication doit surtout être renforcée auprès des épargnants. Les acteurs du secteur de la gestion d'épargne ne proposent pas assez de produits adaptés aux investisseurs d'épargne solidaire malgré tous les efforts menés par FINANSOL et la finance de l'investissement solidaire. Cette communication doit être forte pour envoyer un signal de reconnaissance de ce secteur auprès des grands dirigeants d'entreprises, des parlementaires et des grands acteurs qui orientent les stratégies d'investissement et les politiques du développement durable (syndicats, ONG, bailleurs...).

### **PLUSIEURS PROPOSITIONS POUR Y REPONDRE :**

- A. Favoriser davantage la présence des syndicats lors des forums associant la société civile, les acteurs de l'entrepreneuriat social et de l'économie inclusive organisés pour faire évoluer les normes qui régissent ces nouveaux modèles et secteurs.*
- B. De façon plus générale, aider le marché des produits à impact à se faire connaître par la mise en place de colloques, de conférences, de séminaires, en sollicitant la presse gratuite, et y associer nos responsables gouvernementaux.*
- C. Associer plus activement le MAEDI au programme de communication/promotion de FINANSOL et avec la participation du ministère des Finances et des Comptes publics pour renforcer la dimension internationale des outils de FINANSOL (semaine de la finance solidaire, développement du label...).*
- D. À l'instar de ce qui a été fait pour l'épargne salariale solidaire, les décideurs publics peuvent favoriser l'émergence de nouveaux placements d'épargne solidaire – notamment l'assurance-vie et les livrets règlementés – par la mise en place d'un environnement réglementaire incitatif et/ou contraignant.*

<b>Résultat escompté</b>	Accroissement de la notoriété et de la reconnaissance du secteur
<b>Actions à développer</b>	Élaborer un plan de communication associant les pouvoirs publics et renforcer le volet international
<b>Moyens</b>	Budget de promotion et de communication

## **Proposition 10. Multiplier les plateformes d'échanges entre les acteurs publics, les acteurs privés et la société civile en faveur de l'entrepreneuriat social et de l'économie inclusive**

**PROBLEMATIQUE\_:** les pouvoirs publics doivent jouer le rôle de « facilitateurs », décloisonner et mettre en réseau les acteurs pour renforcer le dialogue, les échanges et susciter les initiatives. La création d'une plateforme pourrait faciliter l'échange de bonnes pratiques. De nombreux réseaux existent déjà. Ces plateformes facilitent les échanges de bonnes pratiques et permettent le rapprochement des acteurs financiers et des porteurs de projets.

Il est possible de rappeler à cet égard le rôle joué par la plateforme internationale du Groupe consultatif pour l'aide aux pauvres (CGAP)<sup>77</sup> pour la microfinance. Pourquoi ne pas promouvoir l'idée de créer un CGAP "Social Business" qui serait basé en France ? Il est important d'encourager les mécénats de compétence ; c'est ce que font déjà certains réseaux sociaux tels que netFWD de l'OCDE pour le secteur philanthropique, Ashoka ou encore la Fondation Schwab pour l'entrepreneuriat social et avec lesquels il serait bon d'être en contact. Le MAEDI doit soutenir ces initiatives différentes et mobiliser son réseau à cet égard en proposant notamment plusieurs chantiers :

- A. Créer un point de rencontre politique annuel en présence du ministre des Affaires étrangères et du Développement international avec les dirigeants d'entreprises engagés dans l'entrepreneuriat social et l'économie inclusive à l'international.*
- B. Encourager la poursuite de l'initiative 2015 de l'AFD <sup>78</sup> consistant à faire émerger un réseau inter-bailleurs sur l'entrepreneuriat social et l'économie inclusive comprenant les banques de développement, lieu d'échange des bonnes pratiques sur les sujets techniques, d'innovation, de formation... Ce réseau pourrait se retrouver autour d'un projet de type CGAP du Social Business.*
- C. Poursuivre l'appui du ministère aux différents forums : Convergences, Rencontres de l'entrepreneuriat innovant Nord/Sud, LH Forum sur l'économie positive, les Rencontres du Mont Blanc, le World Forum de Lille... et engager une réflexion sur ce qui pourrait être fait avec Paris Europlace.*
- D. Engager la société civile à soutenir les projets d'économie sociale et inclusive. Créer un mouvement citoyen autour des projets et les faire connaître du grand public pour que chacun puisse s'engager sur son territoire, à titre bénévole afin de diffuser les bonnes pratiques et les projets prometteurs.*

Une étude pourrait être lancée sur la création d'une plateforme web d'engagement (MakeSense) qui permettrait de soutenir les projets portés par le MAEDI et favoriserait l'engagement des citoyens par une animation continue.

---

<sup>77</sup> Le "Consultative Group to Assist the Poor" est un partenariat mondial de 34 grandes organisations qui cherchent à promouvoir l'inclusion financière.

<sup>78</sup> Proparco a initié en 2015 une coordination inter-bailleurs sur l'économie sociale et inclusive dont la 1ère réunion a eu lieu en juin 2015. Il est question que la 2nde réunion inter-bailleur soit organisée par un de leurs homologues.

<p><b>Résultats escomptés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Que les projets d'économie sociale et inclusive portés par les grandes entreprises fassent entièrement partie des enjeux de diplomatie économique</li> <li>b. Meilleur partage des outils de financement et d'accompagnement des projets à impact dans les pays en développement</li> <li>c. Meilleure représentation de l'action des politiques publiques et des enjeux de développement lors des points de rencontre clés du secteur</li> <li>d. Multiplication des initiatives en faveur du développement de projets d'entrepreneuriat social et d'économie inclusive dans les pays en développement</li> </ul>
<p><b>Actions à développer</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Insérer le projet dans le calendrier ministériel</li> <li>b. Pérenniser les rencontres de bailleurs de fonds</li> <li>c. Renforcer les partenariats sur le sujet en 2016</li> <li>d. Trouver un budget et un acteur engagé<sup>79</sup> pour étudier la création d'une plateforme d'engagement citoyen en faveur de l'ESI</li> </ul>
<p><b>Moyens</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concours de partenariats</li> </ul>

**Proposition 11. Promouvoir les projets d'entrepreneuriat sociétal par l'organisation de concours primant l'innovation.**

**PROBLEMATIQUE :** au Nord comme au Sud, des micro-entrepreneurs et des associations portent des initiatives innovantes et d'intérêt général qui peinent à se faire connaître et à accéder aux financements permettant leur déploiement. De nombreux concours voient le jour, comme la « France s'engage au Sud », le "Google Social Impact Challenge" ou encore les concours lancés par le Boston Consulting Group, Total, Suez ou Orange... Cela devient un outil ordinaire des grands bailleurs de fonds (Agence des États-Unis pour le développement mondial [USAID], Banque mondiale...). Ces événements cherchent à promouvoir des modèles innovants à impact sociétal et qui ont besoin d'être accompagnés pour changer d'échelle. Les concours sont des outils de communication importants et permettent par ailleurs de donner les coups de pouce nécessaires aux projets, notamment ceux portés par les jeunes générations des pays en développement en leur offrant une plus grande notoriété.

Il est urgent d'accélérer le nombre de ces initiatives, tant pour pouvoir répondre à l'ampleur des enjeux ciblés que pour assurer de nouvelles solutions pour l'emploi de milliers de jeunes. Si beaucoup de concours récompensent et facilitent le changement d'échelle des solutions innovantes, trop peu encore créent un mouvement de fonds en travaillant sur l'émergence de projets.

<sup>79</sup> Une proposition similaire est portée par MakeSense.

**DETAILS DE LA PROPOSITION :** maintenir la mise en œuvre d'un concours annuel favorisant l'identification de projets innovants dans les pays du Sud en partenariat avec des acteurs privés (entreprises) et publics (bailleurs, États, collectivités...).

Mettre en place un dispositif professionnel collaboratif d'organisation de concours publics, externalisé du MAEDI, associé à une formation et un accompagnement de lauréats de concours favorisant le passage à l'échelle des projets des lauréats.

Associer la dynamique de ces concours dans la société et en particulier dans les jeunes générations au travers d'outils d'accompagnement et de communication (réseaux sociaux, suivis, ancrage territorial) et les porter auprès d'une communauté internationale d'entrepreneurs sociaux.

<b>Résultats escomptés</b>	- Pérennisation d'un concours annuel sous l'égide des pouvoirs publics et des parties prenantes qui font la promotion de ces nouveaux modèles
<b>Actions à développer</b>	- Pérennisation d'une structure d'organisation
<b>Moyens</b>	- Outils d'accompagnement des lauréats et de renforcement de l'écosystème

### **Proposition 12. Inscrire l'économie inclusive et sociale dans l'agenda international du développement**

Lors de la 70<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations unies, à New York, le 28 septembre 2015, le président de la République est intervenu pour affirmer son soutien au groupe pilote de l'ESS. En tant que présidente du groupe pilote pour l'année 2016, la France doit inscrire les projets du groupe au sein de l'agenda international et proposer des premiers chantiers de mise en œuvre en lien avec les ODD. Les modèles issus de l'économie sociale et solidaire sont de véritables outils pour contribuer à un certain nombre d'ODD, notamment ceux issus du commerce équitable labélisé.

La place des collectivités locales dans la mise en œuvre de projets d'économie sociale et pour une croissance inclusive devra être valorisée.

<b>Résultats escomptés</b>	- Stabilisation institutionnelle du groupe pilote
<b>Actions à développer</b>	- Valider le programme de travail - Insérer le projet dans l'agenda international du développement
<b>Moyens</b>	- Conférence Habitat III (Quito, octobre 2016), prochaine étape multilatérale

## D. Propositions d'action portant sur la coopération technique et la recherche pour appuyer les nouveaux modèles de l'économie sociale et inclusive

La structuration et la professionnalisation des modèles issus de l'entrepreneuriat social et de l'économie inclusive, dans les pays engagés dans une politique de coopération, passent nécessairement par la mise en place d'un appui technique à travers la mise en place d'outils reconnus par tous, la production de connaissances et le renforcement des capacités des acteurs.

### Proposition 13. Répondre aux besoins de mesure de l'impact

**PROBLEMATIQUE\_:** certains acteurs de l'économie sociale et inclusive se plaignent du coût de la mesure de l'impact et du fait qu'il soit supérieur au coût de l'action<sup>80</sup>. Ils sont également confrontés à un enjeu d'indépendance et se heurtent à la question des outils et de la méthode employée. En plus de la question du coût et de l'indépendance, la question des métriques est un véritable enjeu, tant cognitif que politique et opératoire et il y a là un véritable champ d'investigation prioritaire pour la recherche.

Dans son étude de 2013 sur *l'impact investing*<sup>81</sup>, le Commissariat général à la stratégie et à la prospective indique que le manque d'outils reconnus permettant d'évaluer la performance sociale est « le second frein le plus communément évoqué au développement de *l'impact investing* ». Pour faire face à cette problématique du coût et de l'indépendance, les coalitions d'acteurs peuvent se révéler à nouveau essentielles comme le suggère le rapport Faber-Naidoo qui préconise l'intervention d'un « acheteur de résultats » (fondations, particuliers, institutionnels, multilatéraux...) : ceci afin de garantir l'indépendance de l'évaluation et la poursuite de l'objectif socio-environnemental dans le cadre des contrats à impact pour le développement/contrats à impact social. De plus, il serait pertinent que les bailleurs (prêteurs et donateurs) puissent se doter d'un référentiel commun dans le but d'effectuer des *benchmarks* entre organisations sociales financées.

**DETAILS DE LA PROPOSITION :** pour répondre aux besoins de la mesure d'impact, il convient de poursuivre l'effort sur ce sujet pour aboutir à des lignes directrices utilisables à l'international comme l'indique le rapport du sous-groupe « Investissement à impact sociétal pour le développement international » (Sévérino-MAEDI) et de s'appuyer sur le travail mené par le sous-groupe du GECES. Celui-ci a en effet mis en place un processus et des critères de rapportage à vocation universelle.

<b>Résultats escomptés</b>	- Renforcer la légitimité de la grille et faire en sorte qu'un grand nombre d'acteurs se l'approprient
<b>Action à développer</b>	- Communiquer sur cette grille auprès de nos opérateurs et de notre réseau

<sup>80</sup> Convergences, *Les Entreprises du CAC40 et le social business*, Enquête 2014.

<sup>81</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/dt\\_-\\_impact\\_investing\\_-\\_vu\\_hm\\_final\\_le\\_21-06v9h00.pdf?bcsi\\_scan\\_76859af71b923077=1](http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/dt_-_impact_investing_-_vu_hm_final_le_21-06v9h00.pdf?bcsi_scan_76859af71b923077=1)

## **Proposition 14. Renforcer les capacités et la recherche**

**PROBLEMATIQUE** : l'entrepreneuriat social est encore trop méconnu, en France comme à l'étranger. Pour que ces sujets puissent bénéficier d'un plus grand rayonnement, susciter des vocations, et aboutir à des actions pérennes et concrètes, la sensibilisation et le renforcement des capacités sont essentiels. Cela concerne tant les modèles de coopération internationale dans ce domaine que les acteurs du Sud qui développent des projets à impact social et environnemental pouvant bénéficier de programmes adaptés. Un fort besoin de travail sur ces nouveaux modèles d'entrepreneuriat est essentiel et la recherche a un rôle majeur à jouer. La recherche en lien avec les acteurs (entreprises, ONG...) doit permettre d'étendre plus facilement ce secteur à l'international en faisant avancer les connaissances relatives à différents domaines comme la gouvernance, les financements, le besoin de métrique, l'ingénierie de changement d'échelle...

**DETAILS DE LA PROPOSITION** : poussé par une forte demande des acteurs de l'écosystème français de l'ESS, de l'économie inclusive et de l'entrepreneuriat social, le MAEDI souhaite encourager des offres de formations à destination de populations différentes. Cette stratégie a pour vocation d'encourager les initiatives menées dans ce domaine. Le MAEDI souhaite appuyer une première étape de mise en œuvre en vue de la réalisation des études de faisabilité des projets de formation décrits ci-dessous :

### ***A. Cycle court de sensibilisation destiné aux cadres et conseillers de l'administration et ouvert aux acteurs français qui œuvrent à l'international***

Il s'agit de créer un corpus de connaissances sur le sujet au sein de la diplomatie économique et du développement durable et de le partager avec les acteurs de l'entrepreneuriat social et environnemental. Le cycle de formation serait court, sur deux ou trois jours et regrouperait une trentaine de personnes annuellement (dont des cadres de l'administration qui se mélangeraient à des participants extérieurs au MAEDI). Il serait organisé à l'image d'initiatives existantes : celle organisée par HEC et le CEFEB en décembre 2014 à destination de praticiens internationaux et celle prévue par IESMED et le CEFEB en février 2016 pour les leaders du secteur en zone Méditerranée.

### ***B. Création d'une « école d'été » de l'économie inclusive et sociale à vocation internationale***

Basé sur le modèle de l'université d'été internationale de la microfinance à Turin (Boulder Institute of Microfinance), le cycle serait composé de plusieurs semaines de formation et ouvert à tout acteur du développement qu'il s'agisse d'acteurs financiers, d'ONG, d'entreprises... dès lors qu'il s'intéresse au sujet.

L'université d'été pourra se présenter comme un incubateur d'idées et un accompagnateur de changement au cœur de la dynamique internationale du secteur. Ce projet fédérateur pourrait être coordonné par l'AFD et s'appuyer sur l'offre française disponible portée par les grandes écoles) et l'Université. Le pilotage MAEDI/CEFEB permettra d'inclure les réseaux d'acteurs du développement dans une première édition pilote à 2017.

**C. Formation en ligne pour le grand public et les professionnels de l'entrepreneuriat social et de l'économie inclusive pour répondre au besoin de formation via les MOOC de ce secteur**

Une première étape pourrait se faire par la diffusion de MOOC (HEC, ESSEC...) via les plateformes des ambassades et des opérateurs. Une étude pourrait être lancée sur la création d'une plateforme web d'engagement (MakeSense), qui permettrait de soutenir les projets portés par le MAEDI et favoriserait l'engagement des citoyens par une animation continue.

**D. Encourager la création d'un pôle de recherches et d'études s'appuyant sur le monde universitaire et académique**

Il est important de pouvoir financer des programmes de recherche sur les nouveaux modèles de développement, et notamment au sein des organisations de la société civile. L'opportunité de créer des partenariats publics-privés sur ce sujet pourrait être étudiée, notamment pour favoriser l'échange de compétences.

<p><b>Résultats escomptés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Augmentation du nombre de personnes, agents du MAEDI et acteurs français œuvrant à l'international, sensibilisés aux sujets de l'économie sociale et inclusive</li> <li>b. Augmentation du nombre de projets à impact à destination des pays en développement et professionnalisation du secteur de l'entrepreneuriat social</li> <li>c. Susciter l'intérêt du grand public sur les sujets de l'économie sociale et inclusive et aider les porteurs de projets à accéder à du contenu gratuit, répondant à leurs problématiques entrepreneuriales</li> <li>d. Financement de projets de recherche en lien avec les nouveaux modèles de développement / et susciter le rapprochement des acteurs sur des projets communs.</li> </ul>
<p><b>Actions à développer</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. En lien avec le CEFEB, renforcer le modèle des cycles courts de formation et trouver un modèle de financement pérenne</li> <li>b. En lien avec le CEFEB constituer un groupe de travail pour monter un projet pilote et lancer une université d'été en 2017</li> <li>c. Valider la possibilité de diffusion de contenu en lignes sur les réseaux du MAEDI, se rapprocher des fournisseurs de contenus de formation en ligne, créer un comité de sélection interne au MAEDI et lancer la diffusion de programmes de formation en ligne via le réseau du MAEDI</li> <li>d. Se rapprocher des acteurs de la recherche sur le développement pour étudier la faisabilité</li> </ul>

### **Proposition 15. Accompagner l'amélioration du cadre réglementaire de l'ESS dans les pays en développement via les programmes de renforcement de capacités de gouvernance de l'AFD/Expertise France**

**PROBLEMATIQUE** : sans un cadre réglementaire national, les acteurs de l'économie sociale et inclusive ne peuvent pas se développer. Différents projets de construction de ce cadre sont menés à l'initiative des bailleurs de fonds et des Nations unies, ou encore du groupe pilote sur l'ESS, dont secrétariat est assuré par le MAEDI et les Rencontres du Mont Blanc.

**DETAILS DE LA PROPOSITION** : il y a lieu de structurer une offre technique à laquelle les bailleurs de fonds et leurs bénéficiaires pourraient faire appel.

<b>Résultat escompté</b>	- Mise en place d'une capacité d'intervention structurée sur l'amélioration du cadre réglementaire de l'ESS dans les pays en développement
<b>Action à développer</b>	- Mise en œuvre de cette proposition devra faire l'objet d'une discussion approfondie entre l'AFD et le ministère des Finances et des Comptes publics et le ministère des Affaires étrangères et du Développement international.
<b>Moyens</b>	- Budget d'études

### **Proposition 16. Stimuler les filières de commerce équitable, filières instituées du business inclusif**

**PROBLEMATIQUE** : les problèmes auxquels les structures du commerce équitable font face doivent être traités dans l'ensemble des propositions précédentes (financement, promotion...). Cependant, le commerce équitable étant l'une des filières des plus instituées et structurées de l'économie inclusive (business inclusif), il semble important d'y consacrer une proposition à part entière, transversale.

À cet égard, le Plan d'action national en faveur du commerce équitable (PNCE) (2013-2017), lancé par les Ministres Canfin et Hamon en mars 2013 au Sénat, conçu par le MAEDI à la suite des Assises, a pour objet de stimuler cette filière de l'économie inclusive. Ce plan est intéressant, car il se décline en cinq axes stratégiques et quatorze actions concrètes qui proposent d'actionner un grand nombre de leviers permettant de libérer le potentiel du commerce équitable, notamment en renforçant l'offre, la demande et la reconnaissance institutionnelle du commerce équitable dans les cadres de l'aide au développement français et internationaux.

**DETAILS DE LA PROPOSITION** : poursuivre la mise en œuvre de ce premier plan d'action national en faveur du commerce équitable, en faire un bilan en 2017 en vue d'en préparer une seconde édition. Ce plan a été particulièrement structurant pour le secteur et dans le cadre de la comptabilisation des flux de financements pour le développement. De nombreux champs doivent cependant encore être développés : en matière de développement de projets au sud (dynamisation de l'offre), de coordination interministérielle, de capitalisation

sur les travaux sur les outils financiers, de poursuite des investissements de recherche, de communication etc.

<b>Résultats escomptés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Structuration des filières de commerce équitable labélisé dans les pays en développement</li><li>- Accroissement des débouchés des produits pour stimuler les filières et développer leur attractivité</li><li>- Inscription du commerce équitable dans les cadres et forum internationaux du développement international</li></ul>
<b>Action à développer</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Dans un premier temps, poursuivre la mise en œuvre en cours du plan d'action</li></ul>

## RESUME DES PROPOSITIONS ET DES ACTIONS

	Détails	Résultats escomptés	Actions à développer	Moyens
Proposition 1	<b>Mettre en place un comité de pilotage de la présente stratégie, avec le soutien de l'administration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation de la stratégie</li> <li>- Mise en œuvre des premières actions dès 2016</li> <li>- Amélioration significative de la visibilité des sujets dans l'administration et auprès des acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire le comité</li> <li>- Désigner une présidence</li> <li>- Sélectionner les premières actions à mettre en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chargé de mission au MAEDI (DGM/DDD)</li> <li>- Budget incitatif pour l'animation</li> </ul>
Proposition 2	<b>Permettre aux entreprises et fondations d'orienter leurs activités hybrides à l'international</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une dynamique pérenne administration/parties prenantes pour avancer sur les dossiers bloquants pour :</li> <li>- favoriser les dons et investissements sociaux transfrontaliers</li> <li>- créer la possibilité, pour toute entreprise, d'associer un objet social et/ou environnemental à son activité</li> <li>- maintenir le débat sur la création du statut SOSE</li> <li>- introduire la spécificité de l'action internationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un groupe de travail pour faire évoluer l'interprétation sur le régime fiscal des dons et des investissements sociaux transfrontaliers</li> <li>- Susciter la création d'un groupe de travail sur la définition d'entreprise</li> <li>- Porter le sujet des SOSE au sein des instances européennes</li> <li>- Saisir l'administration fiscale et le Conseil d'État sur l'interprétation de la loi sur le régime fiscal des dons aux fondations</li> </ul>	MAEDI/ministère de l'Économie/DGT Expertises, <i>benchmarks</i>
Proposition 3	<b>Promouvoir les critères d'identification pour qualifier les projets à impact dans le but de faciliter l'accès aux capitaux et la reconnaissance de leur modèle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appropriation de la grille CERISE par les acteurs du développement</li> <li>- Amplification du code de références</li> <li>- Étude de faisabilité, en vue de la mise en œuvre d'une qualification des entités/projets, potentielles cibles d'investissements solidaires à l'international.</li> </ul>	<p>En lien avec groupe CERISE et les parties prenantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer une campagne de promotion et une stratégie de diffusion à l'international du standard CERISE soutenue par les pouvoirs publics</li> </ul>	Budget incitatif pour l'animation à prévoir
Proposition 4	<b>Renforcer la part des projets qui font la promotion de la RSE et de critères ESG dans notre politique de coopération du développement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence du cadre de référence RSE à l'international</li> <li>- Partenariats</li> <li>- Amplification du secteur de l'ESS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre appui sur le réseau des ambassades – pour diffuser les bonnes pratiques et le travail de l'ambassadrice RSE (« Guide d'information » à l'usage des ambassades)</li> <li>- Promouvoir les actions développées par l'AFD et Expertise France dans le domaine de la RSE, notamment via les appels d'offre (cf. AFD)</li> <li>- Lancer des projets permettant le renforcement des normes ESG dans les pays producteurs</li> </ul>	

<b>Proposition 5</b>	<b>Encourager le déploiement de l'initiative Entrepreneurat Social/Social Business »(ES/SB) de l'AFD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Étude de l'opportunité de la faisabilité de rapprocher l'AFD des collecteurs d'épargne salariale</li> <li>- Validation du modèle sur les enjeux de développement et maintenir les expérimentations de nouveaux DIB et SIB</li> <li>- Identification de partenariats à développer avec des plateformes participatives</li> <li>- Promotion renforcée des outils de garantie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Porter ces propositions auprès des tutelles de l'AFD et valider les étapes suivantes :</li> <li>- mise en place d'un groupe de travail pour identifier les freins d'accès aux collectes d'épargne salariale à l'international et étudier la possibilité de les lever</li> <li>- analyser rapide des premières expérimentations</li> <li>- étude de la faisabilité d'un partenariat avec une plateforme participative</li> <li>- développement d'une communication sur le sujet des garanties</li> <li>- promotion des projets multiacteur avec une MOA en chef de file (ONG, entreprises, collectivités, État).</li> </ul>	
<b>Proposition 6</b>	<b>Encourager le réseau diplomatique à développer les PISSCA</b>	Création d'une dynamique décentralisée autour des coalitions d'acteurs	Donner aux ambassades un mode d'emploi	Budgets PISSCA (ou concours FSD)
<b>Proposition 7</b>	<b>Capitaliser sur les financements européens, notamment pour accroître la dotation et l'impact de l'initiative « Social business » de l'AFD, et offrir un accès à ces fonds aux acteurs privés français qui œuvrent à l'international</b>	Montée en puissance des sujets au sein de la Commission européenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager les travaux du GECES au sein de la Commission européenne</li> <li>- Internaliser l'entrepreneuriat social au sein de DEVCO</li> </ul>	Les crédits européens à mixer et articuler avec les fonds de concours de l'initiative Social Business de l'AFD/Proparco Explorer
<b>Proposition 8</b>	<b>Poursuivre les travaux sur la comptabilisation-des garanties dans les statistiques du CAD de l'OCDE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une meilleure prise en compte de la comptabilisation dans les statistiques du CAD de l'OCDE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre le débat de près avec la DG Trésor, en lien avec la DGM et l'AFD</li> </ul>	
<b>Proposition 9</b>	<b>Mieux communiquer pour renforcer la visibilité de l'économie inclusive et solidaire et du financement à impact à l'international</b>	Renforcement de la notoriété et la reconnaissance du secteur	Élaborer un plan de communication associant les pouvoirs publics et renforcer le volet international	Budget de promotion et de communication

Proposition 10	<b>Multiplier les plateformes d'échanges entre les acteurs publics, les acteurs privés et la société civile en faveur de l'entrepreneuriat social et de l'économie inclusive</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration des projets d'économie sociale et inclusive portés par les grandes entreprises dans les enjeux de diplomatie économique</li> <li>- Meilleur partage des outils de financement et d'accompagnement des projets à impact dans les pays en développement</li> <li>- Meilleure représentation de l'action des politiques publiques et des enjeux de développement lors des points de rencontre clés du secteur</li> <li>- Multiplication des initiatives en faveur du développement de projets d'entrepreneuriat social et inclusifs dans les pays en développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insertion dans le calendrier ministériel</li> <li>- Pérenniser les rencontres de bailleurs de fonds</li> <li>- Renforcer les partenariats sur le sujet en 2016</li> <li>- Trouver un budget et un acteur engagé pour étudier la création d'une plateforme d'engagement citoyen en faveur de l'économie sociale et inclusive</li> </ul>	Budgets de partenariats
Proposition 11	<b>Promouvoir les projets d'entrepreneuriat sociétal par l'organisation de concours primant l'innovation</b>	Pérennisation d'un concours annuel sous l'égide des pouvoirs publics et des parties prenantes qui font la promotion des nouveaux modèles de développement	Construire un modèle pérenne	Outils d'accompagnement des lauréats et du renforcement de l'écosystème
Proposition 12	<b>Inscrire l'économie inclusive et sociale dans l'agenda international du développement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stabilisation institutionnelle du groupe pilote</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valider le programme de travail</li> <li>- Insérer dans l'agenda international du développement</li> </ul>	Conférence Habitat III (Quito, octobre 2016), prochaine étape multilatérale
Proposition 13	<b>Répondre aux besoins de mesure de l'impact</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de la légitimité de la grille et appropriation par un grand nombre d'acteurs se l'approprient</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer sur cette grille auprès de nos opérateurs et de notre réseau</li> </ul>	
Proposition 14	<b>Renforcer les capacités et la recherche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du nombre de personnes, agents du MAEDI et acteurs français œuvrant à l'international, sensibilisés aux sujets de l'économie sociale et inclusive</li> <li>- Augmentation du nombre de projets à impact à destination des pays en développement et professionnalisation du secteur de l'entrepreneuriat social</li> <li>- Susciter l'intérêt du grand public sur les sujets de l'économie sociale et inclusive et aider les porteurs de projets à accéder à du contenu gratuit, répondant à leurs problématiques entrepreneuriales</li> <li>- Financement de projets de recherche en lien avec les nouveaux modèles de développement / et susciter le rapprochement des acteurs sur des projets communs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En lien avec le CEFEB, renforcer le modèle des cycles courts de formation et trouver un modèle de financement pérenne</li> <li>- En lien avec le CEFEB constituer un groupe de travail pour monter un projet pilote et lancer une université d'été en 2017</li> <li>- Valider la possibilité de diffusion de contenus en lignes sur les réseaux du MAEDI, se rapprocher des fournisseurs de contenus de formation en ligne, créer un comité de sélection interne au MAEDI et lancer la diffusion de programmes de formation en ligne via le réseau du MAEDI</li> <li>- Se rapprocher des acteurs de la recherche sur le développement pour étudier la faisabilité</li> </ul>	

Proposition 15	<b>Accompagner l'amélioration du cadre réglementaire de l'ESS dans les pays en développement via les programmes de renforcement de capacités de gouvernance de l'AFD/Expertise France</b>	- Mise en place d'une capacité d'intervention structurée sur l'amélioration du cadre réglementaire de l'ESS dans les pays en développement	Porter cette proposition auprès des tutelles de l'AFD et lancer une première étude sur le sujet	Budget d'études
Proposition 16	<b>Stimuler les filières de commerce équitable, filières instituées du business inclusif</b>	- Structuration des filières de commerce équitable labélisé dans les pays en développement - Accroissement des débouchés des produits pour stimuler les filières et développer leur attractivité - Inscription du commerce équitable dans les cadres et forums internationaux du développement international	Dans un premier temps, poursuivre la mise en œuvre en cours du plan d'action	

# BIBLIOGRAPHIE

## A. Ouvrages et publications

Ashoka *Baromètre de l'entrepreneuriat social*, avril 2014.

AFD, *Le social business, un nouveau modèle de développement durable ?*, Questions de développement, mars 2015.

AFD, *Initiative d'appui à l'Entrepreneuriat Social / "Social Business"* - (ES/SB), juin 2015.

Cohen Errol, *Comment le droit peut refonder l'entreprise*, Les Echos, 2014.

Convergences, *Les Entreprises du CAC40 et le Social Business*, 2014.

Commission européenne, *Initiative pour l'entrepreneuriat social - Construire un écosystème pour promouvoir les entreprises sociales au cœur de l'économie et de l'innovation sociales*, 2011.

Emmanuel De Lutzel et Valérie De la Rochefoucauld-Drouâs, *Transformez votre entreprise de l'intérieur ! Le guide de l'intrapreneur social*, Rue de l'Echiquier, 2015.

Emmanuel Faber et Jay Naidoo, étude commandée par le MAEDI, *Innover par la mobilisation des acteurs : 10 propositions pour une nouvelle approche de l'aide au développement*, 2014.

Hurstel Daniel, *La nouvelle économie sociale, pour réformer le capitalisme*, Odile Jacob, 2009.

Hystra & Dalberg *The Role of Public Donors in Developing Social Business in Southern Countries*, Agence française de développement, 2014.

G20 Inclusive business framework, *New Investment Approaches for Addressing Social and Economic Challenges* 2014.

G20 Inclusive business framework, *Social Impact Investment: Building the Evidence Base*, 2015.

GIZ, *Inclusive business models, options for support through PSD programmes*, 2014.

Grossman Allen, Sarah Appleby et Caitlin Reimers, *Venture Philanthropy: Its evolution and its future*, Harvard Business School, 2013.

Groupe de réflexion sur l'économie positive présidé par Jacques Attali, *Pour une économie positive*, La Documentation française, 2013.

Hirsch Martin, *Cela devient cher d'être pauvre*, 2013.

JP Morgan, *Spotlight on the market – the impact investors survey*, 2014.

Lévy Marc, *Entreprises privées, développement et solidarité internationale – de nouvelles approches partenariales au service de la politique de coopération au développement*, le Gret, 2015.

MAEDI, *L'action extérieure des collectivités territoriales pour l'inclusion économique et sociale*, Fiches Repères, 2015.

OCDE, *Mobiliser les ressources au service du développement durable*, Coopération pour le développement 2014.

OCDE, *Les fondations, partenaires du développement*, Coopération pour le développement 2015.

OCDE netFWD, *Venture Philanthropy in Development: Dynamics, Challenges and Lessons in the Search for Greater Impact*, OECD Development Centre, 2014.

OCDE/Commission européenne, *Synthèse sur l'entrepreneuriat social*, 2013.

PFCE et CERISE, *Le Préfinancement des commandes dans le commerce équitable, 13 fiches pratiques à destinations des entreprises et des organisations de producteurs*, Plate-Forme pour le Commerce Equitable, 2015.

PROPARCO, « La RSE, une opportunité pour un développement durable en Afrique », *Revue Secteur Privé et Développement*, n°21, juin 2015.

Prophil, *Les fondations actionnaires : première étude européenne*, 2014.

Comité français sur l'investissement à impact social, présidé par Hugues Sibille, *Comment et pourquoi favoriser des investissements à impact social ? Innover financièrement pour innover socialement*, 2014.

Sous-groupe développement du comité national consultatif pour l'investissement à impact sociétal (IIS) coordonné par Nadia Voisin (MAEDI) et Jean-Michel Severino, dans le *Rapport du comité français sur l'investissement à impact social* présidé par Hugues Sibille *Comment et pourquoi favoriser des investissements à impact social ? Innover financièrement pour innover socialement*, 2014.

Renouard Cécile, *Éthique et entreprise*, Livre de poche, 2015.

Zinsou Lionel et Védrine Hubert, *Un partenariat pour l'avenir : 15 propositions pour une nouvelle dynamique économique entre l'Afrique et la France*, 2013.

## B. Sites Internet

AFD, communiqué de presse sur le partenariat avec le Crédit Coopératif : [www.afd.fr/home/presse-afd/communiques?actuCtnId=133070](http://www.afd.fr/home/presse-afd/communiques?actuCtnId=133070)

Affectio Mutandi : [affectiomutandi.com/](http://affectiomutandi.com/)

Banque Asiatique de Développement, business inclusif : [www.adb.org/ps/node/152514](http://www.adb.org/ps/node/152514)

BNP Paribas, microfinance et entrepreneuriat social : [www.bnpparibas.com/banque-responsable/notre-responsabilite-civique/soutien-microfinance-entrepreneuriat-social](http://www.bnpparibas.com/banque-responsable/notre-responsabilite-civique/soutien-microfinance-entrepreneuriat-social)

Boulder Institute of Microfinance: [www.bouldermicrofinance.org/](http://www.bouldermicrofinance.org/)

CERISE, grille d'identification des structures de social business : [static1.squarespace.com/static/5507fd30e4b0ba69bbaa0ec9/t/551c1a38e4b06a2886e74927/1427905080083/Sy nth%C3%A8se+AFD+-+SBS+-+Avril+2015.pdf](http://static1.squarespace.com/static/5507fd30e4b0ba69bbaa0ec9/t/551c1a38e4b06a2886e74927/1427905080083/Sy nth%C3%A8se+AFD+-+SBS+-+Avril+2015.pdf)

Challenges, les fondations actionnaires : [www.challenges.fr/tribunes/20150403.CHA4591/decouvrez-les-fondations-actionnaires-et-leurs-atouts-en-10-points-cle.html](http://www.challenges.fr/tribunes/20150403.CHA4591/decouvrez-les-fondations-actionnaires-et-leurs-atouts-en-10-points-cle.html)

Commission européenne, procès-verbal du 7<sup>e</sup> GECES (2015) : [ec.europa.eu/DocsRoom/documents/12961?locale=en](http://ec.europa.eu/DocsRoom/documents/12961?locale=en)

Commission européenne (2015-2016) Consultation publique sur le réexamen des règlements sur les fonds européens de capital risque (EuVECA) et les fonds européens d'entrepreneuriat social (EuSEF) : [ec.europa.eu/finance/investment/social\\_investment\\_funds/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/finance/investment/social_investment_funds/index_fr.htm)

Convergences : [www.convergences.org/](http://www.convergences.org/)

GIZ, réseau IBAN : [www.inclusivebusinesshub.org/page/the-inclusive-business-action-network](http://www.inclusivebusinesshub.org/page/the-inclusive-business-action-network)

Hystra : [hystra.com/](http://hystra.com/)

Légifrance : [www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030478182&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030478182&categorieLien=id)

MAEDI, les Objectifs de développement durable : [www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/aide-au-developpement/l-agenda-international-du-developpement](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/aide-au-developpement/l-agenda-international-du-developpement)

MakeSense : [beta.makesense.org/](http://beta.makesense.org/)

Ministère du développement durable, outils de financement innovants : [www.developpement-durable.gouv.fr/Les-mecanismes-de-financement.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-mecanismes-de-financement.html)

OCDE, Global Network of Foundations working on development: [www.oecd.org/site/netfwd](http://www.oecd.org/site/netfwd).

Prophil : [prophil.eu/fr/](http://prophil.eu/fr/) & [www.fondations-actionnaires.eu/](http://www.fondations-actionnaires.eu/)

## ANNEXES

### A. Nutri'zaza, le succès d'une entreprise sociale lancée par une ONG

#### ***Nutri'zaza, le succès d'une entreprise sociale lancée par une ONG***

*Faisant le constat d'une malnutrition chronique chez 50 % des enfants Malgaches de moins de 5 ans, le Gret, l'IRD et l'Université d'Antananarivo se sont rassemblés en 1998 pour mettre en place un réseau original de mise à disposition de service et de compléments nutritionnels produits par une entreprise.*

*Pour pérenniser ce réseau et l'étendre dans tout le pays, il a fallu modifier le mode de gouvernance du projet en passant d'une logique de projet subventionnée à une logique d'entreprise, viable économiquement : l'entreprise sociale Nutri'zaza a ainsi été créée, en bénéficiant des acquis des recherches-actions effectuées dans le cadre du projet.*

*Cette démarche innovante et unique à Madagascar vise à concilier deux objectifs : l'un, social, de lutte contre la malnutrition chronique des plus pauvres ; l'autre, de viabilité économique. En deux ans et demi d'existence, 11 millions de repas ont été distribués par l'entreprise et plus de 8 000 enfants consomment les produits fortifiés mis au point au quotidien.*

## B. Tableau d'Affectio Mutandi

### Premier recensement des initiatives sur la prise en compte des enjeux ESG dans le droit des sociétés



Pays	Mode de prise en compte	Fondement	Contenu des obligations	Effets	Commentaires
Royaume-Uni	Obligations légales de gestion des dirigeants	Section 172 (1) (d) <i>Companies Act</i> 2006	Prise en compte dans les décisions des dirigeants, de bonne foi, des communautés et de l'environnement	Effets pratiques limités : - l'action peut seulement être soulevée par la société ou ses actionnaires - les problématiques sociales et environnementales ne sont qu'un intérêt parmi d'autres que le dirigeant doit concilier - faute difficile à caractériser et preuve compliquée à rapporter	
Royaume-Uni	Type de société : <i>Community Interest Company</i> (CIC)	<i>Community Interest Company Regulation</i> 2005	Type de société créé pour les entreprises sociales qui veulent utiliser leurs actifs et leurs profits pour agir pour le bien d'une "community" (toute la population ou un groupe déterminé de manière précise et objective)	Limitation des dividendes distribuables (35% maximum), tous les actifs et profits (autres que ceux distribués) doivent rester dans la société et être utilisés pour la "community".	
États-Unis (30 États)	Type de société : <i>Benefit Corporation</i>	Société établie selon la loi de l'état dans lequel la société est créée.	Sociétés bâties autour d'objectifs d'intérêt public d'ordre général, de responsabilité et de droit commun.  Ces sociétés doivent notamment avoir un impact positif sur la société et l'environnement, prendre en compte les parties prenantes lors du processus de décision et se soumettre à des obligations de reporting accrues.	Succès croissant pour ce type de société créé seulement en 2010 dans l'État du Maryland. Il ne cesse de s'étendre puisqu'il existe aujourd'hui des <i>benefit corporations</i> 30 États (et le District de Columbia) et discussions sont en cours dans plusieurs autres États pour leur création.	À l'inverse de ces sociétés, la jurisprudence de l'Etat du Delaware considère que, conformément au droit des sociétés de cet État, les entreprises ne doivent pas suivre un autre but que la satisfaction des intérêts de leurs actionnaires
États-Unis (dans 10 États et 2 réserves indiennes en 2013)	Type de société : <i>Low Profit Limited Liability Company</i> (L3C)	Société établie selon la loi de l'état dans lequel la société est créée	Créé pour les entreprises sociales qui veulent utiliser leurs actifs et leurs profits pour agir pour le bien d'une "community" (toute la population ou un groupe déterminé de manière précise et objective).	Développements constatés dans les domaines suivants : énergie alternative, banque alimentaire, services sociaux, média et conseil en bénéfices sociaux, financement d'art, programmes de création d'emploi, équipements médicaux et recherche médicale.	
Canada	Jurisprudence sur la notion d'intérêt social	Magasins à rayons Peoples inc. (Syndic de) c. Wise, [2004] 3 R.C.S. 461, 2004 C.S.C 68	« Pour déterminer s'il s'agit au mieux des intérêts de la société, il peut être légitime pour le conseil d'administration, vu l'ensemble des circonstances dans un cas donné, de tenir notamment des intérêts des actionnaires, des employés, des fournisseurs, des créanciers, des consommateurs gouvernements et de l'environnement ».	Des perspectives potentiellement larges sont ouvertes pour l'intégration des problématiques sociales et environnementales par le juge.	
Inde	Actions obligatoires relatives à des activités de RSE	Section 135 <i>India's Company Act</i>	Obligation pour les sociétés dépassant certains seuils (CA, profits, actif net) d'établir un conseil RSE au sein du conseil d'administration et d'affecter 2% des profits des trois derniers exercices à des activités de RSE.	Objectifs : près de 6 000 entreprises concernées, permettant de tripler les investissements actuels en matière sociale et environnementale.	
Australie	Devoir des dirigeants	Jurisprudence, notamment Walker c. Wimborne, (1976)	Le devoir de loyauté des administrateurs ne se limite pas à la considération des actionnaires mais s'adresse à l'ensemble de la société.	Culture ancrée selon laquelle la primauté des actionnaires sur les autres <i>stakeholders</i> ne vaut pas nécessairement.	
Pays-Bas	Devoir des dirigeants (textes + jurisprudence)	Dutch Civil Code (Article 140, Book 2) + Dutch Corporate governance code (Frijns Code)	Les organes de direction (" <i>management board</i> ") et de surveillance (" <i>supervisory board</i> ") doivent prendre en compte les intérêts des différentes parties prenantes et notamment les problématiques de RSE applicables à l'entreprise.  Également, l'organe de direction est responsable devant l'organe de surveillance et l'assemblée des actionnaires et doit être guidé par les intérêts de la société et de ses filiales, tout en prenant en compte les intérêts des parties prenantes.	Jurisprudence ABN AMRO (2007) : les intérêts des actionnaires ne prédominent pas les intérêts des autres parties prenantes de la société.	
Allemagne	Intérêt social	<i>German Corporate Governance Code</i> Article 4.1.1	L'organe de direction doit gérer la société de manière indépendante dans l'intérêt de celle-ci. Cet intérêt tient compte des intérêts des associés, des employés et des parties prenantes, avec l'objectif de créer de la valeur d'une manière durable.	Approche plurielle de la notion d'intérêt social permettant la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux.	
Belgique	Intérêt social	Article 1er Code des sociétés	Dans les cas prévus par le présent code, l'acte de société peut disposer que la société n'est pas constituée dans le but de procurer aux associés un bénéfice patrimonial direct ou indirect.	Malgré cette possibilité, les « entreprises sociales » belges sont composées à 90 % d'associations et non de sociétés.	
Indonésie	Intérêt social	<i>Indonesia's 2007 Company Law</i>	La responsabilité sociale et environnementale doit être un engagement de la société de prendre part au développement économique durable afin d'améliorer la qualité de vie et l'environnement.		
International	Label B Corporations	Se base sur les structures sociétaires nationales et oriente seulement l'activité et la gestion des sociétés	Entreprises certifiées comme respectant des standards élevés en matière de performance sociale et environnementale.	950 entreprises labélisées dans 32 pays dont Ben&Jerry's, Etsy.com ou Campbell (anciennement Plum Organics)	





## INNOVER ENSEMBLE

### Stratégie de promotion des nouveaux modèles de l'économie sociale et inclusive à l'international

Fruit d'un travail collaboratif mené avec les acteurs de l'économie sociale et inclusive (entreprises, ONG, associations, agences de conseil, acteurs de l'économie sociale et solidaire, acteurs institutionnels du développement), cette nouvelle stratégie vise à préciser les enjeux, les objectifs et les moyens de la politique française de développement en matière d'appui à l'économie sociale et inclusive à l'international.

Associant un grand nombre d'acteurs dans le cadre d'un groupe de travail ouvert, il s'agissait d'étudier les différents modèles à impact social ou environnemental, de montrer leur évolution et la montée en puissance des différents acteurs. Cette réflexion s'inscrivait dans un cadre international afin de démontrer en quoi ces nouveaux modèles ont une place à jouer au sein des politiques du développement.

Au total, ce travail a permis de recueillir 70 contributions professionnelles, d'organiser 4 réunions du groupe de travail au Quai d'Orsay afin de traiter de sujets spécifiques et de définir les principales orientations et de mener 20 entretiens bilatéraux avec des opérateurs et des acteurs du secteur. Des conversations approfondies ont été tenues avec l'Agence française de développement (AFD) et la direction générale du Trésor, qui dispose depuis peu d'un pôle chargé de l'investissement à impact et qui assure le secrétariat général du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire.

La stratégie « Innover ensemble » définit un cadre précis et concret pour encourager la structuration et les initiatives dans ce secteur. Elle regroupe les 16 propositions d'actions à mettre en œuvre pour renforcer la présence de modèles innovants et à impact dans les politiques du développement.

Sous l'impulsion du ministère des Affaires étrangères et du Développement international, des autres administrations concernées, des acteurs publics, tels que l'AFD et Expertise France, et de l'ensemble des parties prenantes du développement, la mise en œuvre de cette stratégie donnera à la France une place de premier plan dans un domaine de coopération internationale foisonnant et innovant.